

**REPUBLIQUE DU
CAMEROUN**

Paix-Travail-Patrie



**REPUBLIC OF
CAMEROON**

Peace - Work - Fatherland

**FONDS SPÉCIAL DE SOLIDARITÉ NATIONALE
POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS ET SES
RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

**RAPPORT D'EXÉCUTION
AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**

JUIN 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
TABLEAUX.....	ii
FIGURES.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
RESUME EXECUTIF.....	iv
INTRODUCTION.....	1
I. SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DE LA PANDEMIE DU COVID-19 AU CAMEROUN EN 2021.....	2
I.1 Rappel historique de la survenance du Covid-19 au Cameroun et organisation de la riposte.....	2
I.2 Problématique du choix et changement de l’option gouvernementale dans la gestion du covid-19 en 2021.....	2
I.3 Les aspects sanitaires de la gestion du Covid-19.....	3
I.4 Les actifs socio-économiques des politiques mises en œuvre par le gouvernement.....	5
Au plan global.....	6
Au plan de la performance des axes de la stratégie de riposte.....	6
II. EXECUTION BUDGETAIRE DU CAS COVID-19.....	9
II.1 Le dispositif institutionnel et technique.....	9
II.2 La révision de la Loi de Finances initiale de l’exercice 2021 avec l’ordonnance n°2021/003 du 07 juin 2021.....	10
II.3 L’exécution en ressources du CAS COVID-19 en 2021.....	11
II.3.1 Les réalisations sur les prélèvements du budget général.....	11
II.3.2 L’exécution des fonds de concours.....	12
II.4 L’exécution des dépenses du CAS en 2021.....	12
II.4.1 Les dépenses 2020 reportées en 2021.....	12
II.4.2 Les dépenses liées à la vaccination.....	19
II.4.3 Les dépenses de l’exercice 2021 (ordonnées par la TASK FORCE PRC).....	20
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	24
ANNEXES.....	26
Annexe 1 : Ordonnance N°2020/000 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2019/023 économiques et sociales.....	27
Annexe 2 : Décret N°2020/3221/PM DU 22 juillet 2020 fixant la répartition du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.....	32
Annexe 3 : Circulaire N°00000220/C/MINFI DU 22 juillet précisant les modalités d’organisation, de fonctionnement et du suivi-évaluation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.....	41
ANNEXE 4 : Création de la Task-Force PRC.....	50
ANNEXE 5 : Conventions.....	51
ANNEXE 6 : Situation détaillée des paiements du covid-19 pour la paierie spécialisée auprès du cas covid-19.....	52

TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des résultats de la mobilisation sociale lors de la campagne de vaccination contre Covid-19 T4, mars 2022.....	5
Tableau 2 : Prévisions révisées du CAS COVID pour le compte de l'exercice 2021	10
Tableau 3 : Exécution des ressources du CAS Covid-19 par sources de financement.....	11
Tableau 4: Répartition des ressources du CAS COVID selon les administrations bénéficiaires	13
<i>Tableau 5 : Situation des dossiers 2020 proposés au report par administration.....</i>	<i>14</i>
Tableau 6 : Situation des dossiers de reports 2020 traités par administration	14
Tableau 7: Etat des dépenses du MINSANTE dans le cadre du programme 971	15
Tableau 8: Etat des dépenses du MINJEC dans le cadre du programme 971.....	15
Tableau 9 : Etat des dépenses du MINADER dans le cadre du programme 972	16
Tableau 10 : Etat des dépenses du MINTOUL dans le cadre du programme 972.....	16
Tableau 11 : Etat des dépenses du MINEPIA dans le cadre du programme 972	16
Tableau 12 : Etat des dépenses du MINESUP dans le cadre du programme 974	17
Tableau 13 : Etat des dépenses du MINESEC dans le cadre du programme 974	18
Tableau 14 : Etat des dépenses du MINEDUB dans le cadre du programme 974	18
Tableau 15 : Etat des dépenses du MINPROFF dans le cadre du programme 974.....	18
Tableau 16 : Etat des dépenses du MINAS dans le cadre du programme 974	19
Tableau 17 : Types de soutien de l'initiative GAVI	19
Tableau 18: type de soutien de l'initiative AVAT	20
Tableau 19 : liste des marchés 2021 de la TASK FORCE	21

FIGURES

<i>Figure 1: Courbe épidémique des cas et décès de Covid19 au Cameroun, 04 mars 2020- 30 mars 2022.....</i>	<i>4</i>
---	----------

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAS	:	Compte d'affectation spéciale
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPAT	:	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	:	Ministère de l'Élevage, de la Pêche et des Industries Animales
MINJEC	:	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINPROFF	:	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	:	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINSANTE	:	Ministère de la Santé Publique
MINEDUB	:	Ministère de l'Éducation de Base
MINESUP	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINAS	:	Ministère des Affaires Sociales
MINESEC	:	Ministère des Enseignements Secondaires
MINT	:	Ministère des Transports
MINTOUL	:	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTSS	:	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
CHR	:	Centre Hospitalier Régional
PSF	:	Poste de Santé aux Frontières
PRC	:	Présidence de la République du Cameroun
CCOUSP	:	Coordination Centrale des Opérations d'Urgence de Santé Publique
CIRCB	:	Centre International de Référence Chantal Biya pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la gestion de la pandémie du covid-19 au Cameroun, un plan de riposte avait été élaboré en 2020, puis relu en 2021 pour prendre en compte l'évolution du profil épidémiologique et du cycle de gestion spécifique aux urgences de santé publique. A cet effet le Fond Spécial de Solidarité pour la Lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales a été provisionné pour faire face aux défis majeurs de l'année 2021.

Le présent rapport se donne pour ambition de rendre compte de la gestion des ressources allouées au dit Fonds, à travers (i) les évolutions apportées sur le dispositif institutionnel et technique mis en place ; (ii) l'exécution budgétaire des différentes allocations accordées aux grandes natures de dépenses à l'instar de la vaccination, ainsi que celles accordées aux différentes administrations impliquées ; (iii) la situation détaillée d'exécution de ces ressources par administration.

S'agissant du dispositif institutionnel et technique mis en place par le gouvernement, ce dernier a consisté en (i) un collectif budgétaire et la réévaluation du plafond des Compte d'Affectation Spéciale, (ii) la création d'une task force créée par un acte du Président de la République la répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, (iii) l'aménagement des règles de gestions spécifiques applicables audit Fonds, et (iv) l'aménagement du dispositif infrastructurel et technique pour la gestion du CAS Covid-19.

S'agissant de l'exécution des crédits budgétaires pour l'exercice 2021, la stratégie gouvernementale de riposte face à la pandémie Covid-19 a prévu en recettes une dotation budgétaire de 150 milliards de, révisée à 200 milliards de à la faveur de l'Ordonnance n°2021/003 du 07 juin 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.

Sur cette enveloppe finale de 200 milliards en ressources, dont 160 milliards constitués des prélèvements du budget général et des appuis budgétaires, 40 milliards de fonds de concours émanant essentiellement de donations et de la signature de diverses conventions conclues avec les Partenaires Techniques et Financiers (BDEAC pour 15 milliards et Banque Mondiale pour 25 milliards) sont liés à l'objectif de vaccination de masse des populations. Ces financements par types de ressources ont été mobilisés à hauteur de 61,6 milliards dans le budget général et de 42,2 milliards de FCFA pour les fonds de concours.

Les dépenses totales réglées se chiffrent quant à elles à 103,8 milliards, soit 42,2 milliards au titre des dépenses consacrées à l'acquisition des vaccins ; 61,6 milliards pour la prise en charge des dépenses des administrations impliquées dans la lutte contre la pandémie engagée en 2020, et reportées en 2021, ainsi que celles ordonnées par la Task-force PRC pour l'exercice ciblé.

Sur le plan purement sanitaire, Au 9 mars 2022, la situation épidémiologique fait état de 119 414 cas confirmés dont 1926 décès pour un taux de létalité de 1,6% ; 117 383 personnes

guéries ; 4 417 personnels de santé testés positifs au Covid-19 dont 61 décès. Les régions les plus touchées sont celles du centre, du Littoral et de l'Ouest.

L'année 2021 a été marquée par l'émergence de nouveaux variants, dont le Delta à la troisième vague qui a causé 21 753 cas, comparée à la deuxième vague qui a enregistré le plus des cas confirmés. Malgré une baisse progressive du nombre de décès au fil des vagues, la troisième vague est celle qui a été la plus meurtrière avec un taux de létalité de 1,95%. Le variant OMICRON a quant à lui causé 10 805 cas durant la quatrième vague.

Afin de suivre l'émergence de **nouveaux** variants, une plateforme de surveillance génomique a été mise en place avec des capacités de screening pour 16 laboratoires de biologie moléculaire sur les 24 du réseau national renforcé en 2021. Le séquençage partiel est réalisé au Centre Pasteur du Cameroun et au CIRCB tandis que la mise en place du séquençage complet devrait être finalisée en 2022 au Laboratoire National de Santé Publique et au CHR de Garoua.

Les stratégies de dépistages massifs selon l'algorithme national avec les tests rapides antigéniques ont permis une surveillance accrue de la pandémie, notamment au niveau des postes santé aux frontières et la prise en charge rapide des cas positifs sur l'étendue du territoire. La prise en charge pré-hospitalière des cas et la régulation médicale ont été renforcées pour assurer la prise en charge à domicile des cas en forte augmentation. Les psychologues ont été associés dans les centres d'appels ce qui a amélioré non seulement la qualité de la prise en charge des cas de Covid-19 et les familles, mais également des personnels de santé.

La mise en œuvre de la stratégie de vaccination a été effective dès le mois d'avril 2021. Les vaccinations de routine et les campagnes d'intensification ont permis de vacciner un total de 837 694 personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin soit 6% de la population cible. En dépit des actions importantes de sensibilisation et d'engagement communautaire pour la lutte contre la Covid-19 et particulièrement pour la vaccination, le Cameroun est loin d'atteindre l'objectif défini par l'OMS de 70% des populations vaccinées en juin 2022. Ceci est principalement due à l'hésitation vaccinale mise en avant par les différentes études montrant que celle-ci peut être nocive, avec des taux de couverture de plus de 75% dans les Régions du grand Nord peu touchées, par opposition à 20% dans les régions du Centre, de l'Ouest et du Littoral pourtant les plus affectées par la pandémie.

Les différentes enquêtes de séroprévalence ont montré une immunité variable en fonction des vagues pouvant aller à 10% de la population totale entre deux vagues et à 60% autour des pics. Cette immunité collective importante pourrait avoir contribué au nombre limité de cas sévères observés au fil des vagues et influencé les stratégies de vaccination implémentées pour intensifier l'immunisation des populations à risques élevés (personnes âgées, personnes ayant les comorbidités).

Sur la question vaccinale, le Cameroun se félicite de la vitalité de sa coopération bilatérale tout en remerciant l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers.

Dans les faits, Le gouvernement a reçu les premières doses des vaccins le 11 avril 2021 grâce à la coopération bilatérale avec la République Populaire de Chine, la vaccination a été introduite

dans le dispositif de riposte dès le 12 avril 2021. Par la suite le MINSANTE a reçu des doses des vaccins supplémentaires de la facilité COVAX et de l'Initiative de l'Union Africaine La participation à la facilité COVAX a offert au Cameroun une subvention de GAVI Alliance à travers la convention pour l'acquisition des doses vaccins, l'assistance technique et le renforcement de la chaîne du froid. Les obligations de cofinancement de la part du Gouvernement devraient couvrir les coûts opérationnels pour les campagnes de vaccination.

Au surplus, le Cameroun a souscrit également à l'Initiative de l'Union Africaine qui a signé au nom des États Membres un accord tripartite avec Afreximbank et Janseen Pharmaceutica pour la fourniture des doses du vaccin Johnson & Johnson suffisante pour couvrir 60% de la population africaine en complément de la facilité COVAX. Les dépenses liées à la couverture vaccinale s'élèvent à 42 .2 milliards de FCA.

Sur le plan purement économique, après la résilience dont l'économie camerounaise a fait preuve au cours de l'année 2020, en affichant un taux de croissance positif alors que la plupart des pays du monde étaient en récession du fait de la pandémie du COVID-19, la croissance de l'économie nationale se consolide. En effet, malgré la persistance des crises sécuritaires, le PIB réel est estimé à 3,5% en 2021 contre 0,5% en 2020, en lien avec la remontée de la demande mondiale des produits exportés, consécutive à la reprise de la demande chez les partenaires commerciaux du Cameroun.

Ce regain a favorisé la reprise de l'activité de production dans les branches tournées vers l'exportation, notamment l'agriculture d'exportation et, la sylviculture et l'exploitation forestière. De même, la levée des mesures restrictives a donné une nouvelle impulsion aux secteurs des services de tourisme, de l'hôtellerie et des transports particulièrement impactés par les effets négatifs de la pandémie du Covid-19 en 2020.

Les perspectives macroéconomiques restent tributaires des incertitudes inhérentes à l'évolution de la pandémie du COVID-19, et l'impact attendu des mesures de relance économique prises par le gouvernement. Ainsi, pour l'année 2022, les prévisions tablent sur une croissance de 4,0%, cependant ces projections optimistes sur l'évolution des indicateurs de l'économie camerounaise restent fragiles du fait notamment de la persistance du conflit russo-ukrainien vecteur d'inflation généralisée et de fluctuation des cours du pétrole brut.

Au regard de ces constats, il apparaît toutes proportions gardées, que la stratégie gouvernementale de riposte à la Covid-19 a été efficace, malgré l'identification d'un certain nombre d'écueils qui ont entravé les phases d'exécution des activités relatives à la riposte contre la Covid-19 au courant de l'exercice 2021 notamment :

- Le caractère alternant des orientations scientifiques et du contexte mondial de la vaccination qui a créé une inadéquation entre le caractère urgent d'une instruction stratégique ou d'une activité avec le temps et les contraintes des procédures de dépense.
- Les délais rallongés de traitement des dossiers occasionnés par la procédure d'audit,
- La difficile collecte de l'information sur les retenues fiscales (TVA, AIR) qui devaient être effectuée sur les dépenses exécutées au niveau déconcentré sur les fonds mis à disposition toutes taxes comprises.

- Le retard dans la production des pièces justificatives au niveau périphérique (compte d'emploi, mémoire de dépenses) qui a ralenti le paiement de certaines dépenses ;
- Le chevauchement des opérations sur deux exercices pour atteindre un niveau d'exécution appréciable ;
- La lourdeur du processus d'exécution des dépenses du projet filet sociaux avec des contraintes liées à la maîtrise des modes de paiements choisis ;
- La faible mobilisation des fonds de concours ;
- La diversité des circuits de traitement et des procédures.

Le gouvernement, malgré l'accalmie apparente compte pour l'exercice 2022 consolider les acquis de la réponse à la pandémie du Covid-19 d'ici mars 2023.

INTRODUCTION

Suite à la détection des premiers cas de Covid-19 au Cameroun en mars 2020 et la propagation du virus dans les dix régions du pays, le gouvernement Camerounais s'est doté d'une stratégie de riposte à moyen terme de résilience et de soutien socio-économique sur la période 2020-22, parallèlement aux mesures de distanciation sociale prescrites. Ce plan avait pour objectif non seulement de limiter la transmission de la maladie, de diminuer et de maintenir un faible taux de mortalité de la Covid-19, mais également de réduire l'impact de la pandémie sur le plan socio-économique.

L'évolution de la pandémie a nécessité une adaptation de la riposte matérialisée par l'élaboration et l'adoption d'un nouveau plan de riposte en 2021. Celui-ci a intégré de nouvelles stratégies à savoir la vaccination, la continuité des services de soins de santé essentiels, la surveillance génomique, au moment où le Cameroun comme plusieurs pays du monde fait face à une recrudescence de la maladie, le plan national de riposte révisé prend en compte de nouveaux défis parmi lesquels :

- la circulation de nouveaux variants du virus au Cameroun notamment le DELTA ;
- Le lancement des activités de la prise en charge médicale à travers le 1 510 dans les Région du Centre, Littoral, et Ouest ;
- l'introduction des vaccins contre la Covid-19 dans le dispositif de riposte ;
- la continuité des prestations de soins de santé essentiels ;
- la tenue de la Can TotalEnergie en contexte Covid-19 ;
- la mise en place de la surveillance génomique ;
- la révision de la stratégie National de dépistage ;
- la création d'une TASK FORCE logée à la Présidence de la République qui, vient compléter le dispositif existant.

Ainsi, la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 a fixé le montant du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales à **100 milliards**, réévaluée à **200 milliards** à la fin du premier semestre de l'année 2021 par l'Ordonnance n°2021/003 du 07 juin 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.

Les développements effectués dans le présent rapport présentent la situation détaillée des dépenses par administration permettant, une analyse affinée de l'exécution des fonds Covid-19 dans chaque ministère concerné par la stratégie gouvernementale de riposte au Covid-19. Par ailleurs, la stratégie vaccinale implémentée est également développée avec en prime les perspectives envisagées pour la riposte au titre de l'exercice 2022.

I. SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DE LA PANDEMIE DU COVID-19 AU CAMEROUN EN 2021

Cette partie aborde tour à tour, un rappel historique de l'émergence de la pandémie ainsi que le plan de riposte y afférent ; les tenants du changement d'option gouvernementale dans la gestion de cette crise sanitaire ; les statistiques majeures liées à la situation épidémiologique et la vaccination ; et pour finir quelques actifs socioéconomiques des politiques mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre de la riposte élaborée pour faire face à cette pandémie.

I.1 Rappel historique de la survenance du Covid-19 au Cameroun et organisation de la riposte

La pandémie du Coronavirus qui s'est déclenchée en Asie, s'est répandue en Europe et a finalement atteint le Cameroun au mois de mars 2020.

Afin d'en contenir la propagation et d'en atténuer les conséquences désastreuses de cette pandémie sur les populations et l'ensemble du tissu économique et social, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures. Au plan sanitaire et social, comme dans les autres pays, des mesures de distanciation ont été instaurées, et au plan économique, il s'est doté d'une stratégie à moyen terme de résilience et de soutien socio-économique couvrant la période 2020-2022.

Cette stratégie comprend cinq piliers, à savoir : (i) la riposte sanitaire pour prévenir la propagation de la pandémie et prendre en charge les personnes infectées ; (ii) l'atténuation des répercussions économiques et financières de la pandémie par des mesures de soutien aux filières et secteurs touchés ; (iii) l'approvisionnement en produits essentiels ; (iv) la recherche et l'innovation pour le développement des solutions endogènes à la crise, et (v) la résilience sociale pour atténuer les répercussions de la pandémie Covid-19 sur les personnes et les ménages vulnérables.

Pour atteindre ces objectifs, un Compte d'Affectation Spéciale intitulé « Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales », a été créé, en réponse à la nécessité d'assurer un meilleur suivi comptable et une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources affectées à la gestion de cette crise sanitaire d'ampleur, tel que recommandé par les lois, règlements et procédures en vigueur.

Les dépenses du CAS Covid-19 ont été réparties en quatre (04) programmes qui s'inscrivent en droite ligne de la stratégie sus évoquée. Il s'agit (i) du renforcement du système sanitaire, (ii) de la résilience économique et financière, (iii) du renforcement de la recherche et de l'innovation et (iv) de la résilience sociale et approvisionnement stratégique.

I.2 Problématique du choix et changement de l'option gouvernementale dans la gestion du covid-19 en 2021

Alors qu'en 2020, les fonds affectés au CAS COVID 2019, visaient plusieurs objectifs et étaient affectés plusieurs programmes dans lesquels intervenaient plusieurs administrations, le 31 mars 2021, le Président de la République a décidé de la création d'une TASK FORCE pour la riposte

contre le covid-19, destinée à mieux adapter les interventions gouvernementales à l'option mondialement retenue de vaccination de masse des populations. Cette instance logée à la Présidence de la République est composée de :

- un représentant des Services du Premier Ministre (SPM) ;
- deux représentants du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) ;
- un représentant du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) ;
- un représentant du Ministère des Finances (MINFI) ;
- un représentant du Ministère de la Défense (MINDEF) ;
- un représentant de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN).

Ce changement d'option gouvernementale dans la gestion de la riposte sanitaire contre le covid-19 est conforme aux nouvelles orientations stratégiques au niveau mondial privilégiant le recours à la vaccination de masse dans l'objectif d'atteindre l'immunité collective.

Elle souligne également un fort engagement politique des pouvoirs publics sur cette importante problématique et la nécessité d'adresser au plus haut niveau de décision des questions hautement stratégiques à l'instar de :

- mobilisation des ressources des partenaires techniques et financiers ;
- Communications institutionnelles portées par le Président de la République, relatives au respect des mesures barrières et la vaccination ;
- le maintien de la veille sanitaire.

Ces différents éléments ont milité à compléter le dispositif de riposte existant.

I.3 Les aspects sanitaires de la gestion du Covid-19

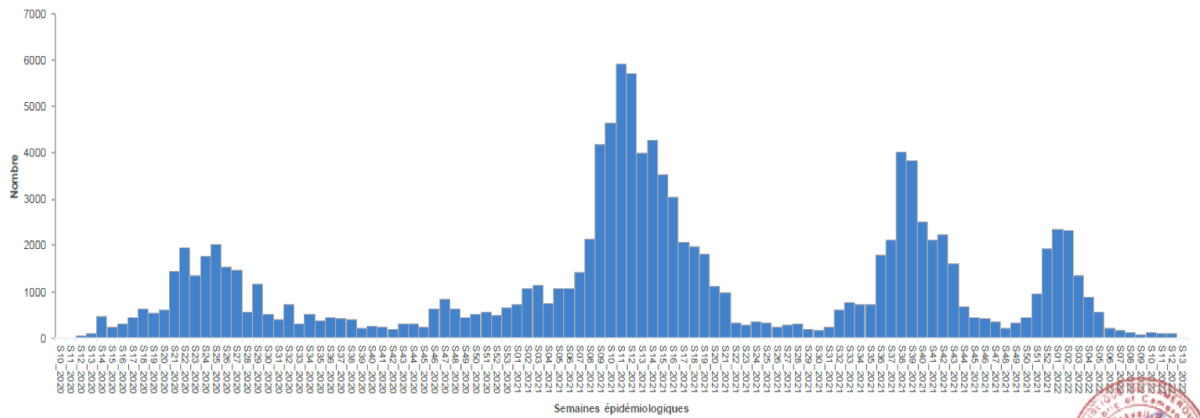
Situation épidémiologique proprement dite

Au 31 mars 2022, la situation épidémiologique au Cameroun affiche les indicateurs ci-après :

- 162 cas actifs, 03 hospitalisés dont 01 sous oxygène ;
- 119 544 cas positifs ;
- 4 422 personnels de santé infectés dont 61 décès ;
- taux de létalité de 1,6% ;
- 117 455 rémissions ;
- 1 927 décès ;
- taux de guérison de 98,3% ;
- taux de sévérité de 0,6%.

La situation semble maîtrisée en communauté comme dans les centres de prise en charge. La courbe épidémique présentée ci-dessous met en évidence la réduction marquée de l'incidence.

Figure 1: Courbe épidémique des cas et décès de Covid19 au Cameroun, 04 mars 2020- 30 mars 2022



Source : Sitrep no 122, CCOUSP

La prise en charge pré hospitalière des cas et la régulation médicale ont été renforcées pour assurer les soins à domicile des cas en forte augmentation. Les psychologues ont été intégrés dans les centres d'appels, ce qui a amélioré la qualité de suivi des cas de Covid-19, de leurs familles mais également des personnels de santé.

L'année 2021 a été aussi marquée par l'émergence des variants dont le *Delta* durant la 3^e vague qui a causé 21 753 cas. Le variant *Omicron*, majoritaire a causé 10 805 cas durant la 4^e vague. Afin de suivre l'émergence des variants, une plateforme de surveillance génomique a été mise en place avec les capacités de screening par 16 laboratoires de biologie moléculaire sur les 24 laboratoires du réseau national, renforcé en 2021. Le séquençage partiel est réalisé au Centre Pasteur du Cameroun (CPC) et au Centre International de Recherches Chantal BIYA (CIRCB) tandis que la mise en place du séquençage complet devrait se finaliser en 2022 au Laboratoire National(LNSP) et au Centre Hospitalier Régional (CHR) de Garoua. Les stratégies de dépistage massif selon l'algorithme national avec les tests rapides antigéniques ont permis une surveillance accrue de la pandémie notamment au niveau des postes de santé aux frontières et la prise en charge rapide des cas positifs sur l'étendue du territoire.

Situation de la vaccination

La vaccination lancée le 12 avril 2021 s'est déployée dans tous 197 Districts de Santé. Au total 3 344 150 doses des vaccins ont été reçues de 03 sources différentes sur les 13 millions des doses réservées :

- 1 200 600 doses du Sinopharm offert par la Chine ;
- 589 600 AstraZeneca, 638 650 Johnson et Johnson et 152 100 de Pfizer acquis à travers la facilité COVAX ;
- et 763 200 doses de Johnson et Jonson acquis à travers l'initiative de l'Union Africaine ont été reçues.

Quatre (04) campagnes d'intensification ont été organisées depuis le lancement. La quatrième campagne d'intensification de la vaccination organisée du 16 au 20 mars 2022 a permis d'administrer 348 908 doses portant le cumul des doses administrées à 1 828 882.

A ce jour, 1 512 809 soit 11% de la population cible a reçu au moins une dose de vaccin et 1 169 597 personnes sont complètement vaccinées soit 8,5% de la population cible.

La vaccination se poursuit en routine avec une attention particulière sur le rappel vaccinal des groupes à haut risque pour maintenir un niveau de protection capable d'atténuer les conséquences d'une éventuelle prochaine vague.

Les prochains approvisionnements seront limités aux vaccins Johnson & Johnson et Pfizer qui sont les vaccins les plus préférés au Cameroun et qui ont l'avantage d'avoir une durée de plus d'un an à leur température de conservation.

Dépendant de l'évolution de la pandémie dans le monde, une nouvelle campagne d'intensification avec plus d'équipes de vaccination avec une sensibilisation massive par divers acteurs sera nécessaire à la moindre alerte.

Tableau 1: Synthèse des résultats de la mobilisation sociale lors de la campagne de vaccination contre Covid-19 T4, mars 2022.

N°	Régions	Nombre de ménages visités	Nombre de personnes sensibilisées		Total	Personnes cibles dénombrées (18 ans et plus)		Total	Taux des complétudes des rapports transmises par les MobSoc
			Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		
1	Adamaoua	95 099	125 127	129 447	254 574	96 461	101 146	197 607	93,90%
2	Centre	275 870	334 222	366 767	700 989	237 679	268 759	506 438	100,00%
3	Est	118 850	148 934	147 578	296 512	103 953	102 084	206 037	99,10%
4	Extrême-Nord	276 276	318 776	359 944	678 720	281 194	320 584	601 778	99,60%
5	Littoral	118 828	131 574	142 129	273 703	107 675	116 277	223 952	100,50%
6	Nord	108 195	117 897	129 902	247 799	111 369	121 573	232 942	80,10%
7	Nord-Ouest	105 189	105 632	134 954	240 586	126 241	151 996	278 237	80,80%
8	Ouest	130 130	175 433	209 347	384 780	153 272	189 997	343 269	99,40%
9	Sud	96 651	153 690	183 225	336 915	105 323	135 531	240 854	100,00%
10	Sud-Ouest	48 082	61 006	73 586	134 592	55 740	65 142	120 882	94,30%
CMR		1 373 170	1 672 291	1 876 879	3 549 170	1 378 907	1 573 089	2 951 996	95,30%

Source : Extrait du Rapport mensuel du PEV, Mois de Mars 2022

Avec une complétude variant de 83 à 90%, le 4^e tour d'intensification de la vaccination a permis d'administrer un total de **349 090** doses de vaccins.

I.4 Les actifs socio-économiques des politiques mises en œuvre par le gouvernement

Afin de contenir la propagation du Coronavirus et d'atténuer les conséquences désastreuses de cette pandémie sur les populations et l'ensemble du tissu économique et social, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures.

Au plan sanitaire et social, des mesures de distanciation ont été préconisées, et au plan économique, il s'est doté d'une stratégie à moyen terme de résilience et de soutien socio-économique couvrant la période 2020-2022.

Cette stratégie comprend cinq piliers, à savoir : (i) la riposte sanitaire pour prévenir la propagation de la pandémie et prendre en charge les personnes infectées ; (ii) l'atténuation des répercussions économiques et financières de la pandémie par des mesures de soutien aux filières et secteurs touchés ; (iii) l'approvisionnement en produits essentiels ; (iv) la recherche et l'innovation pour le développement des solutions endogènes à la crise, et (v) la résilience sociale pour atténuer les répercussions de la pandémie Covid-19 sur les personnes et les ménages vulnérables.

Au plan global

Sur le plan purement économique, après la résilience dont l'économie camerounaise a fait preuve au cours de l'année 2020, en affichant un taux de croissance positif alors que la plupart des pays du monde étaient en récession du fait de la pandémie du COVID-19, la croissance de l'économie nationale se consolide. En effet, malgré la persistance des crises sécuritaires, le PIB réel est estimé à 3,5% en 2021 contre 0,5% en 2020, en lien avec la remontée de la demande mondiale des produits exportés, consécutive à la reprise de la demande chez les partenaires commerciaux du Cameroun.

Ce regain a favorisé la reprise de l'activité de production dans les branches tournées vers l'exportation, notamment l'agriculture d'exportation, la sylviculture et l'exploitation forestière. De même, la levée des mesures restrictives a donné une nouvelle impulsion aux secteurs des services de tourisme, de l'hôtellerie et des transports particulièrement impactés par les effets négatifs de la pandémie du Covid-19 en 2020.

Les perspectives macroéconomiques restent cependant tributaires des incertitudes inhérentes à l'évolution de la pandémie du COVID-19, et l'impact attendu des mesures de relance économique prises par le gouvernement. Ainsi, pour l'année 2022, les prévisions tablent sur une croissance de 4,0%, qui restent fragiles en raison des impacts négatifs de la guerre en Ukraine notamment l'inflation et la flambée des prix du pétrole.

Au plan de la performance des axes de la stratégie de riposte

S'agissant du programme 971 « Renforcement du système sanitaire » qui avait pour objectif la prévention de la propagation de la pandémie de la Covid-19 et la prise en charge des personnes malades, ce programme reposait sur trois (03) principales actions à savoir : la recherche active des cas, la prise en charge des cas confirmés et la régulation sociale. Les résultats de ce programme sont les suivants :

La surveillance nationale de la covid-19 : avec pour but de permettre aux autorités de santé publique de réduire la transmission du SARS-CoV-2 et, ainsi de limiter la morbidité et la mortalité associées à la maladie. Les capacités de surveillance ont été renforcées pour identifier et prendre rapidement en charge les cas de COVID-19, rechercher les sujets contact, les mettre en quarantaine, et surveiller l'évolution de la maladie au fil du temps. Pour exercer cette surveillance nationale globale de la Covid-19 en 2021, le Gouvernement a adapté et renforcé le système de surveillance existant, et déployé des moyens supplémentaires. Les technologies

numériques notamment EWARS, permettant d'accélérer la notification des cas, la recherche des sujets contact, la gestion et l'analyse des données ont été expérimentées.

Au niveau des laboratoires, les capacités de diagnostics reposent essentiellement sur les tests PCR. Limitées au début de la pandémie au Centre Pasteur du Cameroun qui était le seul laboratoire agréé pour réaliser la PCR qui est le gold standard pour le diagnostic du SARS-Cov-2, ce testing a été ouvert à 19 autres laboratoires actuellement fonctionnels pour les diagnostics par PCR et les tests rapides antigéniques disponibles dans toutes les régions et districts de santé.

Dans le cadre de la gestion des prises en charge des cas, un algorithme a été validé en 2020 et révisé en 2021 par le conseil scientifique. C'est ce dernier qui est appliqué dans les Formations Sanitaires (FOSA) dédiées à la prise en charge hospitalière des patients COVID-19. Ces FOSA ont connu un relèvement du plateau technique pour la gestion des cas simples et sévères.

La surveillance des points d'entrée sur le territoire a été effective avec la mise en place d'un système de dépistage systématique dans les aéroports, l'isolement des cas suspects, de même que la collaboration transfrontalière avec certains pays qui partagent des limites terrestres avec le Cameroun, notamment, le Gabon, le Congo, la Guinée Equatoriale, le Tchad et la République Centrafricaine.

Les dispositions prises pour limiter la transmission de l'infection au sein des populations ont été entre autres l'extension des formations en PCI des acteurs de la riposte (EIIR et personnel soignant) à l'échelle nationale en contexte COVID-19, la mise en place des comités PCI dans plusieurs FOSA, la promotion de la fabrication locale des gels/solutions hydro alcooliques.

Un plan de communication a été élaboré mais n'a pas été validé. La sensibilisation des populations est faite par plusieurs canaux (mass media, en communauté, communication interpersonnelle, engagement des leaders communautaires, etc.).

Le soutien logistique à la réponse COVID-19 s'est poursuivi au cours de l'année 2021. A partir du mois d'avril 2021, le pays a adopté la **vaccination** comme nouveau pilier de la réponse. A cet effet, un **Plan National de Déploiement et de Vaccination** a été élaboré, puis mis à jour avec pour principaux objectifs : l'atteinte d'une immunité collective afin de stabiliser la pandémie au mois de décembre 2022, et l'extension de la cible de vaccination à toutes les personnes adultes.

Pour ce qui est du programme **972 Résilience Économique et Financière** : avec pour objectif l'atténuation des répercussions économiques et financières de la crise sanitaire au covid-19 sur les entreprises, à travers les actions de réduction de la dépendance alimentaire, d'apurement du stock de la dette intérieure. Ce programme a permis le remboursement de crédits TVA au profit de plus de soixante-dix (70) entreprises dont le fichier détaillé est disponible à Direction Générale des Impôts et le choix des entreprises bénéficiaires a été axé sur celles les plus affectées par la crise. Quant à la dette intérieure payée par la Direction Générale du Trésor, le critère de choix a été porté sur les entreprises intervenant dans la fourniture des services sociaux

de base (eau, électricité, téléphone, etc.). Ces deux modalités ont permis de renforcer la trésorerie des entreprises à hauteur de 50 milliards.

Par ailleurs, la modélisation des données du Cadre Harmonisé sur la Sécurité Alimentaire au Cameroun, réalisée par le MINADER avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers laissait présager un durcissement de l'accès à la terre, aux denrées alimentaires et aux liquidités pour une population vulnérable d'environ 1 865 290 personnes si des mesures idoines n'étaient pas rapidement prises. Cette même modélisation indiquait que plus de 4 857 750 personnes auraient recours à des stratégies d'adaptation alimentaire au niveau des ménages en raison des restrictions imposées pour lutter contre la pandémie. Lorsqu'il s'est agi d'élaborer la stratégie gouvernementale concertée de lutte contre cette pandémie, il a été acquis que l'objectif gouvernemental de résilience économique et financière ne saurait être atteint aux dépens de l'assurance de la sécurité alimentaire et de la constitution de stocks de sécurité de spéculations à cycles courts et à fort potentiel nutritionnel. Aussi, une enveloppe d'un montant de 2 milliards a été allouée au MINPMEEESA pour l'amélioration des conditions économiques et financières des petites et moyennes entreprises et des organisations de l'économie sociale.

Pour ce qui est du Programme 973 renforcement de la recherche et de l'innovation, il avait pour objectif d'inciter le développement au niveau local des solutions innovantes pouvant aider dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, à travers les actions de développement de la recherche et de la production des produits pharmaceutiques de première nécessité, le renforcement de la production des semences améliorées et d'un meilleur encadrement des producteurs pour ce qui est des cultures de grande consommation (riz, blé, maïs, etc.) ou des produits de substitution (manioc, patate, etc...).

Ce programme a permis de favoriser la production des masques et gels hydro alcooliques par les structures locales, la production de semences améliorées et un meilleur encadrement des producteurs en matière de cultures de grande consommation ou des produits de substitutions notamment la production piscicole et de monogastriques améliorés, et la production des tests rapides.

Relativement au programme 974 « Résilience sociale », l'objectif était d'atténuer les répercussions sociales de la pandémie à Coronavirus, à travers les actions de développement du système d'éducation-formation à distance, distribution des outils et supports pédagogiques en milieu rural en tirant avantage de la décentralisation, développement des outils d'apprentissage et contrôle à distance des plateformes de travail virtuelles, mise en place d'un système de veille visant à garantir la disponibilité des stocks des produits de consommation courante, extension du programme filets sociaux avec un accent sur les foyers de contamination, soutien aux personnes socialement vulnérables (personnes âgées et enfants de la rue...), mise en place d'un dispositif plus efficace pour les incitations et production locale des produits de consommation courante.

Ce programme a permis de développer le système d'éducation-formation à distance lors de la fermeture jusqu'à nouvel ordre, des établissements publics et privés des différents ordres d'enseignement. En raison de l'engorgement des élèves et étudiants dans les salles de classe et amphithéâtres, marqués par le nombre d'apprenants qui est en général en dépassement de leurs

capacités réelles. Le Gouvernement a procédé à l'accroissement des capacités d'accueil à travers la construction de salles de classe additionnelles, la réhabilitation des salles de classe endommagées et la fourniture des tables bancs. D'autre part, afin d'implémenter les gestes barrières en milieu scolaire, des désinfectants, des masques, des gels, des dispositifs de lavage des mains et des réserves d'eau potable ont été mis à la disposition des établissements scolaires.

II. EXECUTION BUDGETAIRE DU CAS COVID-19

II.1 Le dispositif institutionnel et technique

La création de la Task-force

En 2021, la principale innovation du dispositif institutionnel et technique du traitement des opérations de la riposte contre le covid-19 est l'introduction d'une Task-force chargée de la coordination de l'action gouvernementale dans la lutte contre le covid-19.

Établie par la note n°176/CF/SG/PR du 8 avril 2021, la TASK-FORCE COVID logée à la Présidence de la République est présidée par le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République et constituée des représentants du SPM, du MINSANTE, du MINAT, du MINFI, du MINDEF et de la DGSN.

Au plan stratégique, les interventions de cette entité visent à redéfinir les priorités relatives à la mise en œuvre de l'action gouvernementale en priorisant le volet sanitaire compte tenu de la survenance de nouveaux variants. Spécifiquement, la TASK-FORCE PRC encadre les processus de prévision, de sélection et de contractualisation en apportant si nécessaire, des arbitrages et des ajustements dans l'optique de garantir la recevabilité et l'auditabilité des fonds publics alloués à la riposte.

Le maintien du dispositif PROBMIS CAS COVID-19

La TASK-FORCE PRC vient en complément du dispositif mis en place par l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 qui crée le CAS COVID-19 dont les modalités d'organisation de fonctionnement et de suivi évaluation ont été fixées par la circulaire N°00000220/CM/MINFI du 22 juillet 2020. Pour le compte de l'exercice 2021, l'exécution budgétaire des opérations du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Corona virus et ses Répercussions Economiques et Sociales (CAS COVID-19) a continué dans le circuit classique pour les dépenses de report de l'exercice 2020 et la TASK-FORCE pour les nouveaux marchés contractés en 2021. Toutes les opérations sont traitées dans le dispositif PROBMIS CAS dont les acteurs ont été maintenus, y compris pour les engagements gérés par la TASK-FORCE PRC. Les règles et les dispositions applicables en matière de dépenses publiques sont respectées ainsi que les procédures y relatives.

Le renforcement des interventions du Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Le facteur majeur qui a influencé l'exécution budgétaire et comptable des opérations en 2021 est la situation épidémiologique qui a impacté à la fois la mobilisation des ressources et l'exécution des dépenses. Les dépenses des vaccinations sont mises en exergue pour stabiliser la pandémie. Cet aspect de la riposte a été matériellement porté par le PEV.

II.2 La révision de la Loi de Finances initiale de l'exercice 2021 avec l'ordonnance n°2021/003 du 07 juin 2021

La loi de finances initiale de l'exercice 2021 a fixé le budget de l'Etat du Cameroun à 4 670 milliards dont une dotation de 150 milliards affectée au Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses Répercussions Economiques et Sociales. Avec l'évolution de la situation épidémiologique et la nécessité de prendre en charge les coûts de la vaccination introduite comme nouveau pilier de la riposte, l'ordonnance n°2021/002 du 07 juin 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de finances n°2020/018 du 17 décembre 2020 a été prise pour entre autres relever le plafond du CAS COVID, portant le montant total du budget à 5 235 milliards, soit une hausse d'environ 12%.

Dans l'ensemble, les dotations pour les dix (10) comptes d'affectation spéciale sont réévalués à 245,2 milliards contre 195,2 milliards en loi de finances initiale, dont 200 milliards spécifiquement affectés au Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses Répercussions Economiques et Sociales. C'est dire l'importance que revêt la nécessité d'optimiser les actions de la riposte pour maîtriser l'évolution de l'épidémie.

Cette prévision de 200 milliards est équilibrée en recettes et en dépenses telle que détaillée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Prévisions révisées du CAS COVID pour le compte de l'exercice 2021

N°	LIBELLE DES RECETTES	Loi de Finances Initiale 2021 (*)	Loi de Finances Rectificative 2021 (*)	LIBELLE DES DEPENSES	Loi de Finances Initiale 2021 (*)	Loi de Finances Rectificative 2021 (*)
1	Fonds concours	0,00	40	Renforcement du Système Sanitaire	35	170
	<i>Union Européenne (UE)</i>	0,00	0,00	Résilience économique et financière	100	10
	<i>Banque Mondiale (BM)</i>	0,00	25	Renforcement de la recherche et de l'innovation	5	5
	<i>Partenariat Mondial pour l'Education (PME)</i>	0,00	0,00	Résilience sociale et approvisionnement stratégique	10	15
	<i>Agence Française de Développement (AFD)</i>	0,00	0,00			
	<i>Autres versements des personnes physiques et morale</i>	0,00	0,00			
	<i>Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)</i>	0,00	15			
	<i>Afreximbank</i>	0,00	0,00			
2	Versement du budget général	150	160			
	TOTAL	150	200		150	200

Source : l'ordonnance n°2021/002 du 07 juin 2021 (*) En milliards

En recettes, les crédits budgétaires alloués à la stratégie gouvernementale de riposte contre la pandémie se subdivisent entre les prélèvements issus des versements du budget général 160 milliards et les fonds de concours 40 milliards. Les dépenses quant à elles sont restructurées par programmes ainsi qu'il suit :

- Renforcement du système sanitaire : 170 milliards contre 35 milliards en loi de finances initiale 2021 ;
- résilience économique et financière : 10 milliards contre 100 milliards en loi de finances initiale 2021 ;
- renforcement de la recherche et de l'innovation : 5 milliards de la loi de finances initiale maintenus;
- résilience sociale et approvisionnement stratégique : 15 milliards contre 10 milliards en loi de finances initiale 2021.

Le collectif budgétaire priorise les dépenses de santé notamment le renforcement du système sanitaire avec une affectation de 170 milliards dont 75 prévus pour le déploiement du programme de vaccination contre le COVID qui, est cofinancé par les ressources des versements du budget général d'Etat et les fonds de concours.

II.3 L'exécution en ressources du CAS COVID-19 en 2021

Sur une prévision révisée de 200 milliards par l'ordonnance n°2021/002 du 07 juin 2021, les ressources du CAS COVID ont été mobilisées à hauteur de 103,8 milliards, soit 61,6 milliards au titre des versements du budget général de l'Etat et 42,2 milliards pour les fonds de concours suivant le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Exécution des ressources du CAS Covid-19 par sources de financement

RUBRIQUES	PREVISIONS (*)	REALISATIONS	
		MONTANT (*)	TAUX
Prélèvements du Budget Général (y compris les appuis budgétaires)	160,00	61,60	38,50%
Fonds de concours	40 ,00	42,20	105,50%
Banque Mondiale	25,00	0,00	0,00%
Union Européenne	0,00	0,00	0,00%
Agence Française de Développement	0,00	0,00	0,00%
Partenariat Mondiale pour l'Education	0,00	0,00	0,00%
Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)	15,00	0,00	0,00%
Afreximbank	0,00	42,20	-
TOTAL	200,00	103,80	51,90%

Source : MINFI (*) En milliards

II.3.1 Les réalisations sur les prélèvements du budget général

Les ressources issues des prélèvements du budget général proviennent des recettes propres de l'Etat et des appuis budgétaires. Elles sont centralisées dans le compte unique du trésor.

Sur 160 milliards attendus des versements du budget de l'Etat, 61,6 milliards ont été mobilisés pour la riposte contre le COVID-19 en 2021. Ce sont les recettes émanant des versements du budget de l'Etat qui permettent de financer la majeure partie des charges induites de la Lutte contre la Pandémie du Coronavirus et ses Répercussions Economiques et Sociales au Cameroun.

Comparé à l'exercice 2020 où ces ressources ont été mobilisées à hauteur de 153,3 milliards pour la lutte contre le COVID, elles sont en diminution de 91,7 milliards sur l'exercice 2021, puisque seul le volet sanitaire a été mis en exergue au titre de cet exercice.

II.3.2 L'exécution des fonds de concours

Les fonds de concours quant à eux émanent pour la plupart des différentes conventions signées avec les partenaires Techniques et Financiers ainsi que des diverses donations.

Dans ce cadre, il était respectivement attendu de la Banque Mondiale et de la BDEAC, des contributions de 25 et 15 milliards pour l'accompagnement des actions de riposte engagées par l'Etat. La mobilisation de ces ressources n'a pas été réalisée en 2021.

Au titre des fonds de concours, des ressources de 42,2 milliards ont été reçues d' Afreximbank dans le cadre des contributions issues des financements extérieurs pour supporter les coûts du déploiement de la stratégie de vaccination.

Par rapport à la prévision de 40 milliards inscrite dans l'ordonnance de 2021 pour les fonds de concours, leur réalisation est de 42,2 milliards, soit un surplus de 2,2 milliards.

En 2020, sur une masse attendue de 43 milliards sur le fonds de concours, ceux-ci ont finalement été mobilisés à hauteur de 8,6 milliards. Comparé à 2021 où ils ont été enregistrés de 42,2 milliards sur une prévision de 40 milliards, ils sont en hausse de 33,6 milliards principalement justifiée par le financement de la vaccination.

II.4 L'exécution des dépenses du CAS en 2021

II.4.1 Les dépenses 2020 reportées en 2021

A la clôture de l'exercice 2020, certaines administrations disposant des dépenses éligibles au CAS Covid-19, dont les dossiers avaient déjà reçu les visas budgétaires préalables ont été retournés dans les différents départements ministériels concernés pour la réalisation matérielle des prestations contractées. Leur traitement dans le dispositif PROBMIS CAS COVID-19 n'a pas été mené à terme en 2020, ce qui a donné lieu à une provision budgétaire de 40 milliards dans les dotations 2021 du CAS COVID pour prendre en charge lesdites dépenses.

Le tableau ci-dessous présente les dotations initialement affectées à chaque administration impliquée dans le plan de riposte en 2020 :

Tableau 4: Répartition des ressources du CAS COVID selon les administrations bénéficiaires

Ministère	Dotations
Contrôle Supérieur de l'État	700 000
Cour Suprême	300 000
Délégation Générale à la Sûreté Nationale	3 000 000
Ministère de l'Administration Territoriale	1 400 000
Ministère de la Communication	42 0000
Ministère de la Décentralisation et du Développement Local	2 500 000
Ministère de la Défense	3 600 000
Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique	750 000
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille	1 500 000
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	6 100 000
Ministère de la Santé Publique	45 630 000
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	6000 000
Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	26 000 000
Ministère de l'Éducation de Base	6 500 000
Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales	2 000 000
Ministère de l'Enseignement Supérieur	6 000 000
Ministère des Affaires Sociales	2 500 000
Ministère des Enseignements Secondaires	7 000 000
Ministère des Finances	400 000
Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique	1 000 000
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat	2 000 000
Ministère des Transports	1 000 000
Ministère du Commerce	1 000 000
Ministère du Tourisme et des Loisirs	1 700 000
Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	1000 000
Dette Publique Intérieure	50 000 000
Total	180 000 000

Source : Décret de répartition 2020

Ces dotations avaient été ventilées dans les programmes suivants :

- programme 971 : renforcement sanitaire qui avait pour objectif la prévention de la propagation de la pandémie du Covid-19 et la prise en charge des personnes malades ;
- programme 972 : résilience économique dont l'objectif était d'atténuer les répercussions économiques et financières de la crise sanitaire au Covid-19 sur les entreprises à travers les actions de la réduction de la dépendance alimentaire ;
- programme 973 ; renforcement de la recherche et de l'innovation dont l'objectif était d'inciter le développement au niveau local par des solutions innovantes pouvant aider à lutter contre le coronavirus ;
- programme 974 : résilience sociale : atténuer les répercussions sociales de la pandémie à coronavirus à travers des actions de développement du système éducatif et de la formation à distance, la distribution des outils et des supports pédagogiques en milieu rural appuyant la mise en œuvre effective de la décentralisation.

C'est au titre de la consommation de ces dotations de l'exercice 2020 que les dépenses du MINADER, MINESEC, MINJEC, MINEDUB, MINESUP, MINEPIA, MINAS, MINTOUL, MINPROFF et du MINSANTE ont été engagées en 2021 dans le circuit de traitement PROBMIS CAS Covid-19, conformément à la Circulaire n°220/C/MINFI du 22 juillet 2020 précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et de suivi-évaluation de ce CAS qui prévoit les reports en son point 3.6. Les dossiers proposés au report par administration sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Situation des dossiers 2020 proposés au report par administration

CHAPITRES	NOMBRE DOSSIERS	MONTANTS ENGAGES (*)	SERVICES FAITS (*)	REPORT 2021 (*)
MINSANTE	138	19 855 872	19 855 872	19 855 872
CS	0	0	0	0
DGSN	141	653 708	0	0
MINAT	0	0	0	0
MINCOM	31	144 930	0	0
MINDEVEL	0	0	0	0
MINDEF	0	0	0	0
MINJEC	16	429 611	0	429 611
MINT	11	640 339	0	0
MINFI	0	0	0	0
MINADER	135	1 013 158	1 013 158	1 013 158
MINEPAT	04	0	0	0
MINTOUL	12	103 476	103 476	103 476
MINEPIA	18	1 659 411	1 464 611	1 464 611
MINMIDT	2	800	800	800
MINPEMEESA	0	0	0	0
MINRESI	2	16 538	16 538	16 538
MINESUP	66	4 352 854	4 352 854	4 352 854
MINESEC	155	6 586 198	6 214 412	6 214 412
MINEDUB	188	6 460 300	6 460 300	6 460 300
MINCOMMERCE	90	86 750	0	0
MINPROFF	4	483 844	483 844	483 844
MINTSS	0	0	0	0
MINAS	3	168 568	103 911	103 911
Total	1 012	42 656 357	39 965 865	40 499 387

Source : rapport général CAS Covid-19 2020 (*) En milliers

Le tableau ci-dessous illustre la situation des dossiers de reports traités en 2021 pour certaines des administrations suscitées qui les ont transmis au MINFI :

Tableau 6 : Situation des dossiers de reports 2020 traités par administration

MINISTERE	MONTANTS TTC	MONTANTS PAYES	TAXES RETENUES	MONTANTS RESTANTS A PAYER
MINSANTE	20 190 013 787	18 721 933 702	1 053 013 892	415 066 193
MINADER	1 137 325 534	758 362 428	33 197 013	345 766 093
MINEPAT	12 400 000 000	1 600 000 000	0	10 800 000 000
MINESEC	4 013 698 429	2 261 789 025	374 191 753	1 377 717 651
MINJEC	394 620 592	318 708 068	70 912 550	4 999 974
MINEDUB	4 160 680 539	2 502 985 101	673 827 221	983 868 217
MINESUP	757 244 450	491 887 075	96 893 874	168 463 501
MINEPIA	352 624 636	169 831 656	37 248 354	145 544 626
MINAS	24 291 225	19 249 650	5 041 575	
MINTOUL	173 138 799			173 138 799
MINPROFF	65 587 500	51 975 000	13 612 500	
TOTAL GENERAL	43 669 225 491	26 896 721 705	2 357 938 732	14 414 565 054

Source : PROBMIS- CAS

Situation d'exécution des dépenses de report par programme et par administration

Les dépenses de 2020 prises en charge en 2021, ont été exécutées dans le respect de leurs programmes de rattachement du décret N° 2020/3221/PM du 22 juillet 2020 fixant la répartition de la dotation du Fonds Spécial de Solidarité National, pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales au titre de l'exercice 2020.

- **Dans le cadre du programme 971 : Renforcement du Système Sanitaire**

Pour le programme 971 « Renforcement du système sanitaire » qui avait pour objectif la prévention de la propagation de la pandémie du Covid-19 et la prise en charge des personnes malades, les dépenses de report concernent les Ministères de la Santé Publique et de la Jeunesse et de l'Éducation Civique.

Ministère de la santé publique

Les dépenses de report du MINSANTE s'élèvent à 20,2 milliards principalement, l'acquisition des matériels anti-Covid-19, la réhabilitation et la construction d'infrastructures sanitaires, l'équipement de structures hospitalières ainsi que l'alimentation des malades.

Tableau 7: Etat des dépenses du MINSANTE dans le cadre du programme 971

Nombre de dossiers reçus	Montant TTC	Nombre de dossiers payés	Montant payé	Taxes retenues	Nombre de dossiers payés	Reste à payer
99	20 190 013 787	82	18 721 933 702	1 053 013 892	17	415 066 193

Source : PROBMS CAS

Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

Pour ses activités dans le cadre du programme 971, le MINJEC a bénéficié en 2020 d'une enveloppe de 750 millions non consommée durant cet exercice. Pour 2021, des dépenses de 394,6 millions ont été ordonnancées au titre des reports. Elles concernent pour la plupart l'achat de motocyclettes pour faciliter des actions de sensibilisation sur le terrain et l'acquisition de matériels anti-Covid.

Tableau 8: Etat des dépenses du MINJEC dans le cadre du programme 971

Nombre de dossiers reçus	Montant TTC	Nombre de dossiers payés	Montant payé	Taxes retenues	Nombre de dossiers restant à payer	Reste à payer
09	394 620 592	08	318 708 068	70 912 550	01	4 999 974

Source : PROBMS CAS

- **Dans le cadre du Programme 972 : Résilience économique et Financière**

Principalement axé sur des actions d'audit et de contrôle ainsi que la mise en place d'un fonds de relance des secteurs productifs et des loisirs, les dépenses de report pour les chapitres ministériels inscrits au programme 972 en 2020 ne concernent que le MINADER, le MINTOUL et le MINEPIA puisque, les dépenses relatives à l'apurement des crédits TVA et la dette intérieure ont été entièrement exécutées en 2020. Les activités d'audit poursuivies par la

chambre des comptes de la Cour Suprême en 2021 relèvent elles aussi de la prise en charge budgétaire effectuée en 2020 pour cet organisme.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Pour ce ministère, les dépenses de report de l'exercice 2020 ordonnancées en 2021 se chiffrent à 1,13 milliards. Il s'agit pour la plupart des conventions de partenariat pour la production et la livraison des plants et semences en droite ligne avec l'objectif de mettre en place un système de veille visant à garantir la disponibilité des stocks de produits de consommation courante.

Tableau 9 : Etat des dépenses du MINADER dans le cadre du programme 972

Nombres de dossiers reçus	Montant TTC	Nombre de dossiers payés	Montant payé	Taxes retenues	Nombre de dossiers restant à payer	Reste à payer
84	1 137 325 534	44	758 362 428	33 197 013	40	345 766 093

Source : PROBMS CAS

Ministère du Tourisme et des Loisirs

Le MINTOUL a bénéficié d'une dotation de 1,7 milliards en 2020. Seuls 12 dossiers d'un montant de 103 millions ont été soumis au MINFI. Ces derniers ont fait l'objet de report en 2021 puisque leur traitement n'a pas abouti en 2020. A la fin de l'exercice 2021, les dépenses de report engagées pour ce ministère s'élèvent à 173,1 millions, en majeure partie des charges de fonctionnement pour redorer le secteur du tourisme au Cameroun, ainsi que l'élaboration et la vulgarisation d'un protocole sanitaire pour prévenir la propagation du corona virus en milieu hôtelier.

Tableau 10 : Etat des dépenses du MINTOUL dans le cadre du programme 972

Nombre de dossiers reçus	Montant TTC	Nombre de dossiers payés	Montant payé	Taxes retenues	Nombre de dossiers restant à payer	Reste à payer
12	173 138 799	0	0	0	12	173 138 799

Source : PROBMS CAS

Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales

Sur une dotation initiale de 2 milliards inscrite dans le décret de répartition de 2020 pour le compte de ce ministère, aucun dossier n'a abouti à cet exercice. En 2021, les dépenses de report du MINEPIA sont de 352,6 millions. Seule la dotation de 400 millions prévue pour l'équipement et l'achat des matériels de fonctionnement des antennes du LANAVET a fait l'objet d'une consommation moyenne de 117,5 millions. Les autres dépenses engagées en 2021 concernent l'acquisition des matériels anti-Covid et des équipements de soutien à la pisciculture.

Tableau 11 : Etat des dépenses du MINEPIA dans le cadre du programme 972

nombre de dossiers reçus	Montant TTC	Nombre de dossiers payés	Montant payé	Taxes retenues	Nombre de dossiers restant à payer	Reste à payer
4	352 624 636	2	169 831 656	37 248 234	2	93 571 898

Source : PROBMS CAS

- **Dans le cadre du Programme 973 : Renforcement de la recherche et de l'innovation**

En 2021, aucune dépense de report n'a été enregistrée sur le programme 973 qui concernait non seulement le soutien pour la recherche et la production locale des produits pharmaceutiques mais aussi, l'émergence et l'encadrement des naturopathes pour le développement et la certification des produits traditionnels proposés.

- **Dans le cadre du Programme 974 : Résilience Sociale**

Le programme 974 visait principalement l'atténuation des répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire du covid-19 sur les entreprises et les ménages à travers des actions de réduction de la dépendance alimentaire, l'appui au secteur éducatif, le soutien aux ménages et aux personnes socialement vulnérables (personnes âgées et enfants de la rue...).

Outre les ministères en charge du secteur de l'éducation et de la sécurité sociale, le programme 974 était principalement porté par le MINEPAT dans le cadre de la mise en œuvre du projet filets sociaux. Doté de 16 milliards dans le décret de répartition de 2020, le projet filets sociaux a été entièrement engagé dans cet exercice et l'apurement progressif des restes à payer y relatifs de 12,4 milliards se poursuit en 2021 par des décaissements de trésorerie.

Les dépenses de report au titre de ce programme concernent le MINESUP, le MINESEC, le MINEDUB, le MINAS et le MINPROFF.

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Ce secteur majeur de l'enseignement a bénéficié d'une dotation de 6 milliards en 2020. Soixante-quinze (75) dossiers d'un montant cumulé de 4,5 milliards n'ont pas abouti avant la clôture dudit exercice. En 2021, des engagements budgétaires ont été effectués pour 757,3 millions au titre des reports dans le circuit de traitement PROBMIS CAS, principalement des dépenses relatives à la construction, l'aménagement ou la réhabilitation des infrastructures universitaires. D'autres dépenses pour l'acquisition d'équipements sanitaires et les fournitures de produits et matériels anti-Covid ont également été répertoriées

Tableau 12 : Etat des dépenses du MINESUP dans le cadre du programme 974

Nombre de dossiers reçus	Montant TTC	Nombre de dossiers payés	Montant payé	Taxes retenues	Nombre de dossiers restant à payer	Reste à payer
31	757 244 450	16	491 887 075	96 893 874	15	168 463 501

Source : PROBMIS CAS

Ministère des Enseignement Secondaires

Une dotation de 7 milliards a été inscrite au profit de ce ministère dans le décret de répartition de 2020. 140 dossiers traités en 2020 pour un montant de 6,2 milliards ont été soumis au MINFI ; leur procédure n'ayant pas abouti, ils ont été reportés en 2021. 4,01 milliards de report ont été ordonnancés au cours de cet exercice pour la MINSEC soit un taux d'exécution de plus de 57%.

Ces dépenses de report concernent essentiellement la construction et la réhabilitation des salles de classe dans les établissements scolaires, l'acquisition des citernes et l'achat de matériels anti-covid.

Tableau 13 : Etat des dépenses du MINESEC dans le cadre du programme 974

Nombre de dossiers reçus	Montant TTC	Nombre de dossiers payés	Montant payé	Taxes retenues	Nombre de dossiers restant à payer	Reste à payer
91	4 013 698 429	57	2 261 789 025	374 191 753	34	1 377 717 651

Source : PROBMS CAS

Ministère de l'Éducation de Base

Les dossiers 2020 ordonnancés en 2021 sont de l'ordre de 4,1 milliards pour le MINEDUB. Dans l'ensemble, il s'agit de bons de commande et DE lettres commandes contractés pour la fourniture de matériel de désinfection et de protection contre le Covid-19. Par ailleurs, sur le plan des investissements, le MINEDUB a également procédé à la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires dans le cadre des dépenses liées à la riposte contre le covid-19. Ces actions s'inscrivent dans le sillage de la promotion d'un système d'éducation et de formation à distance en droite ligne des objectifs du programme 974.

Tableau 14 : Etat des dépenses du MINEDUB dans le cadre du programme 974

Nombre de dossiers reçus	Montant TTC	Nombre de dossiers payés	Montant payé	Taxes retenues	Nombre de dossiers restant à payer	Reste à payer
103	4 160 680 539	87	2 502 985 101	673 827 221	16	983 868 217

Source : PROBMS CAS

Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

1,5 milliards ont été inscrits dans le décret de répartition 2020 pour le compte du MINPROFF. Aucun dossier n'a abouti au paiement au titre de cet exercice. En 2021 des dépenses de 65,5 millions ont été effectuées par cette administration et engagées dans le circuit MINFI au titre des reports. La dépense exécutée est un marché relatif à l'acquisition du matériel de couture au profit des centres de promotion de la femme et de la famille pour l'accompagnement de la production des masques en tissu.

Tableau 15 : Etat des dépenses du MINPROFF dans le cadre du programme 974

Nombre de dossiers reçus	Montant TTC	Nombre de dossiers payés	Montant payé	Taxes retenues	Nombre de dossiers restant à payer	Reste à payer
1	65 587 500	1	51 975 000	13 612 500	0	-

Source : PROBMS CAS

Ministère des Affaires Sociales

Sur une enveloppe de 2,5 milliards octroyée en 2020, aucune activité n'a été menée à son terme à cet exercice. Les dépenses de 2020 traitées en 2021 se chiffrent à 24,2 millions. Ces dépenses sont relatives à la fourniture du matériel vestimentaire dans le cadre de l'action de renforcement de confinement des EDR et des personnes âgées, permettant une plus grande résilience de ces couches vulnérables face à la pandémie.

Tableau 16 : Etat des dépenses du MINAS dans le cadre du programme 974

Nombre de dossiers reçus	Montant TTC	Nombre de dossiers payés	Montant payé	Taxes retenues	Nombre de dossiers restant à payer	Reste à payer
1	24 291 225	1	19 249 650	5 041 575	0	-

Source : PROB MIS CAS

Tous les dossiers soumis au report en 2021 n'ont pas été traités et bon nombre demeurent dans le circuit, ceux-ci pourraient faire l'objet de renvoi en 2022.

II.4.2 Les dépenses liées à la vaccination

Au cœur de la riposte contre le COVID en 2021, une part importante des charges sanitaires de cet exercice concerne la vaccination, notamment les coûts relatifs à l'acquisition des doses et la mise en œuvre de la vaccination sur le terrain. Les dépenses de vaccination ont été supportées conjointement par l'Etat et les partenaires techniques et financiers.

Dans l'alignement de la mouvance internationale, la vaccination a été introduite dans le dispositif de riposte pour renforcer les mesures existantes notamment celles barrières, le dépistage et la prise en charge des cas. Son avènement s'est fait dans un contexte de défiance. Globalement peu acceptée par les populations sous l'effet de la désinformation et des théories de complot, la réticence était d'autant plus grande qu'elle concernait aussi bien les personnels de santé que les figures scientifiques, politiques et religieuses très influentes et crédibles.

Néanmoins, une forte mobilisation des ressources a été indispensable pour implémenter le processus de la vaccination. Les procédures d'acquisition des vaccins n'étant pas très aisées, elles obéissent à des mécanismes internationaux bien précis qui requièrent la signature de conventions avec des organismes reconnus dans ce domaine. Le Cameroun s'y est engagé avec l'adhésion à GAVI (COVAX), à l'initiative de l'Union Africaine (AVAT) et à la coopération bilatérale avec la Chine. Ces mécanismes ont facilité l'accès aux vaccins avec la baisse des coûts y relatifs.

Les conventions

Les dépenses de vaccination sont adossées sur les conventions suivantes selon les modalités proposées.

La convention GAVI (COVAX) donne accès à 4 types de soutien aux vaccins à condition pour le pays de s'acquitter d'une contribution de 3,6 milliards. Le tableau ci-après fait le point des 4 types de soutien proposés par ladite convention :

Tableau 17 : Types de soutien de l'initiative GAVI

TYPES DE SOUTIEN	MONTANTS
Soutien aux vaccins	21 830 368 560
Soutien à la chaîne de froid	430 348 464
Soutien aux coûts opérationnels	3 431 246 014
Assistance technique	463 169 973
TOTAL	26 155 133 011

Source : PEV

L’initiative AVAT de l’Union Africaine propose d’octroyer 4 millions de doses sous réserve du paiement de 15% du montant global par l’Etat du Cameroun, et l’autre par Afreximbank :

Tableau 18: type de soutien de l’initiative AVAT

TYPE DE SOUTIEN	MONTANTS
Achat de vaccins	24 920 000 000
TOTAL	24 920 000 000

Source : PEV

La coopération bilatérale avec la chine propose la donation de 1,2 millions de doses du vaccin SINOPHARM estimées à environ 2,2 milliards.

Ces trois conventions représentent un engagement pour l’Etat du Cameroun pour un montant d’environ 49,7 milliards pour une commande de 15 818 400 doses de vaccins dont 3 343 950 ont été effectivement réceptionnées en 2021. Sur la prévision de 75 milliards inscrite dans l’ordonnance de 2021, **le montant effectivement décaissé est chiffré à 42,2 milliards.**

Dans les dépenses de vaccination, une enveloppe de 20 milliards était dédiée aux campagnes d’intensification dans l’optique d’assurer une couverture vaccinale de 20% de la population cible.

En terme de résultats provisoires, les campagnes vaccinales à l’exercice 2021 ont été financées à hauteur de 42,2 milliards et devraient se poursuivre à l’exercice 2022.

II.4.3 Les dépenses de l’exercice 2021 (ordonnées par la TASK FORCE PRC)

Les dépenses de l’exercice 2021 concernent les nouveaux engagements contractés au cours de cet exercice par la TASK FORCE COVID mise en place à la PRC. En droite ligne de l’orientation de prioriser les dépenses sanitaires, ces nouveaux engagements ne concernent que le secteur de la Santé Publique dans le cadre :

- de l’attribution et la signature des contrats pour la riposte contre le COVID ;
- de la couverture sanitaire de la CAN TOTAL ENERGIE ;
- le financement d’autres actions jugées prioritaires par cette instance.

La validation de ces dépenses avait pour but d’optimiser judicieusement la consommation des ressources affectées à la lutte contre le covid-19 et faciliter la poursuite de l’audit des procédures et de l’exécution des dépenses covid-19 entamées en 2020. Toutes les dépenses ordonnées par la TASK FORCE PRC en 2021 concernent l’acquisition des matériels de protection et de prévention (tests COVID, réactifs, matériels de protection individuelle, plateformes de protection, fournitures de laboratoire, consommables et petits équipements de laboratoire, systèmes numériques de sécurisation).

Matériellement, la TASK FORCE PRC procède en amont à la sélection concertée des offres dans le cadre de la lutte contre le COVID en fonction des besoins identifiés, dans le strict respect de la réglementation en vigueur en matière de prix et des procédures de la dépense publique.

Ensuite vient la phase de contractualisation par le Ministère de la Santé Publique et le processus de traitement budgétaire et comptable des dépenses de la TASK FORCE qui intègre les acteurs et respecte les modalités de traitement mis en place par la circulaire de 2020, se dénoue dans le circuit PROBMIS CAS.

Ces dépenses se chiffrent à 17,9 milliards telles que récapitulées dans le tableau qui suit. L'autre partie des dossiers sélectionnés est en cours de traitement dans le circuit des dépenses de la TASK FORCE.

Tableau 19 : liste des marchés 2021 de la TASK FORCE

N°	DÉPENSES SÉLECTIONNÉES		MONTANT TTC (*)	MONTANT PAYE (*)	TAXES RETENUES (*)	RESTES A PAYER (*)
	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE				
1	METROCALIB SARL	MS N° 002/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP/2021 Task Force PRC : fourniture des équipements de protection individuelle (décompte unique)	1 200 000	1 173 600	26 400	0
2	M9 SA	MS N° 001/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP/2021 Task Force PRC: fourniture de 65 000 Tests PCR des autres plateformes de détection Covid-19 (décompte d'avance de démarrage 40%)	455 000	429 975	25 025	0
3	MEDICAL PLUS SARL	MS N° 003/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP/2021 Task Force PRC: fourniture de 35 000 Tests de la plateforme ABBOT de détection Covid-19 (décompte d'avance de démarrage 40%)	168 312	164 609	3 703	0
4	MEDICAL LINK	MS N° 006/2021/MS-COVID 19/MINSANTE/SG/DLMEP/CC OUSP/2021 Task Force PRC: fourniture des équipements et consommables de prise en charge des malades du Covid-19 (décompte d'avance de démarrage 40%)	223 699	211 396	12 303	0
5	MEDICAL LINK	MS N° 007/2021/MS-COVID 19/MINSANTE/SG/DLMEP/CC OUSP/2021 Task Force PRC: fourniture de consommables et petits équipements de laboratoire (décompte d'avance de démarrage 40%)	235 356	222 412	12 945	0
6	M9 SA	MS N° 001/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP/2021 Task Force PRC: fourniture de 65 000 Tests PCR des autres plateformes de détection Covid-19 (décompte N° 02 et final)	682 500	644 962	37 538	0
7	SAT PHARMA	MS N° 005/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP/2021 Task Force PRC: fourniture de 65 000 Tests PCR des autres plateformes de détection Covid-19 (décompte unique)	1 137 500	1 112 475	25 025	0

N°	DÉPENSES SÉLECTIONNÉES		MONTANT TTC (*)	MONTANT PAYE (*)	TAXES RETENUES (*)	RESTES A PAYER (*)
	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE				
8	MEDICAL PLUS SARL	MS N° 003/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP/2021 Task Force PRC: fourniture de 35 000 Tests de la plateforme ABBOT de détection Covid-19 (décompte N°02 et final))	252 469	246 914	5 554	0
9	MEDICAL FIRST	MS N° 008/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP/2021 Task Force PRC: fourniture des équipements et consommables de prise en charge des malades COVID-19 (décompte 1 et final)	140 750	133 009	7 741	0
10	MEDICAL LINK	MS N° 007/2021/MS-COVID 19/MINSANTE/SG/DLMEP/CC OUSP/2021 Task Force PRC: fourniture de consommables et petits équipements de laboratoire (décompte N° 2 et final)	353 034	333 618	19 417	0
11	MEDICAL LINK	MS N° 006/2021/MS-COVID 19/MINSANTE/SG/DLMEP/CC OUSP/2021 Task Force PRC: fourniture des équipements et consommables de prise en charge des malades du Covid-19 (décompte N°2 et final)	335 549	317 094	18 455	0
12	AEHAN GLOBAL	MS N° 012/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP/2021 Task Force PRC : fourniture de 250 000 Tests Rapide BIORAD	1 250 000	1 222 500	27 500	0
13	METROCALIB SARL	MS N° 016/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP/2021 Task Force PRC : fourniture des épis	660 000	645 480	14 520	0
14	YAO FARM	Fourniture de 500 000 tests ABBOTS de détection COVID-19	2 500 000	2 445 000	55 000	0
15	AEHAN GLOBAL	MS N°013/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP fourniture de 500 000 TEST AG COVID 19 BIOD	2 500 000	2 445 000	55 000	0
16	PIASOFT-DEK SARL	Mise en place d'un système numérique de sécurisation et authentification contre le COVID-19	177 324	145 428	31 896	0
17	AEHAN GLOBAL	MS N°020/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP/TASK FORCE PRC fourniture de 1 000 000 TEST ORIENT GENE	5 000 000	2 200 000		2 800 000
18	SAT PHARMA	MS N°017/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP fourniture de 25 000 TEST APPLIED BIOSYSTEM TAPATH COVID-19	362 500	354 525	7 975	0
		MS N°018/2021/MS-COVID19/MINSANTE/SG/DL MEP/CCOUSP fourniture des consommables et petits équipements de laboratoire	312 740	0	0	312 740

Source : CCOUSP, PS CAS COVID (*) Montants exprimés en milliers de FCFA

De façon consolidée, les dépenses relatives à la riposte contre le covid-19 au titre de l'exercice 2021 se chiffrent à 103,8 milliards et concernent les reports 2020 pour 43,6 milliards, les nouveaux marchés 2021 pour 17,9 milliards et la vaccination pour 42,2 milliards.

Les dossiers de 2021 en instance dans le circuit de traitement seront pris en charge comme reports au cours de l'exercice 2022.

Globalement, l'exécution en ressources et en dépenses des opérations du CAS COVID-19 a été centrée sur la vaccination et le renforcement du système sanitaire.

Cette exécution s'est faite sous le prisme de la TASK FORCE PRC avec pour circuit de traitement le dispositif PROBMIS CAS mis en place en 2020 et dans un contexte de poursuite de l'audit entamé au cours du même exercice par les diverses structures de contrôle.

En matière de ressources, on relève la prépondérance des versements du budget de l'Etat et l'insuffisante mobilisation de certains fonds de concours pourtant pris en compte dans le cadrage budgétaire notamment ceux attendus de la Banque Mondiale et de la BDEAC.

Concernant les dépenses, on relève :

- la non appropriation de la procédure de traitement en raison de la multitude des acteurs ;
- l'utilisation des procédures dérogatoires de paiement ;
- l'insuffisante appropriation des procédures de traitement par les ministères concernés par les reports ;
- la mise à jour des fonctionnalités de l'application PROBMIS CAS.
- l'indisponibilité des informations, ce qui ne facilite pas la production des rapports.

Toutes ces questions nécessitent d'être mises en perspective pour fluidifier et optimiser efficacement l'utilisation des ressources allouées à la lutte contre le COVID.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le rapport d'exécution du CAS COVID-19 au titre de l'exercice 2021 vise à rendre compte non seulement de l'évolution de la situation épidémiologique partant de la survenance de la pandémie au Cameroun jusqu'à la fin de l'exercice, mais également de l'exécution budgétaire des dotations allouées à la riposte contre le coronavirus.

De façon générale, la situation épidémiologique a fortement influencé la stratégie de riposte préconisée par le gouvernement en 2021 avec la survenance des nouveaux variants et la prévalence des nouvelles vagues accentuées au moment des pics de la maladie. A titre de rappel, 119 725 cas confirmés ont été identifiés au Cameroun avec 1927 décès soit un taux de létalité de 1,6%. La prise en compte de l'évolution de la maladie a ainsi entraîné à la fois la révision des prévisions budgétaires affectées à la lutte contre le coronavirus et le renforcement du dispositif institutionnel.

S'agissant du dispositif institutionnel, les facteurs majeurs qui ont porté la riposte en 2021 sont, la TASK FORCE PRC en complément du dispositif existant en 2020 qui a été maintenu et le Programme Elargi de Vaccination qui était au cœur du processus de mise en œuvre de la vaccination.

Pour l'exécution budgétaire, la prise en compte des évolutions de la maladie a induit un collectif budgétaire matérialisé par l'ordonnance n°2021/003 du 07 juin 2021 qui rehausse à 200 milliards le montant de la dotation du CAS COVID, soit une augmentation de 50 milliards par rapport à la prévision de la loi de finances initiale établie à 150 milliards. Cette révision budgétaire démontre à suffisance la nécessité pour le gouvernement de garder le cap en priorisant la vaccination et le renforcement du système sanitaire, dans l'optique de diminuer l'évolution de la maladie et réduire le taux de mortalité. Les ressources collectées ont ainsi été départagées entre les dépenses de report de l'exercice 2020 et celles relatives à l'acquisition des vaccins et à la stratégie de déploiement y afférente, tout en maintenant l'approvisionnement en matériels de protection.

L'adhésion à plusieurs mécanismes facilitant l'acquisition des vaccins tels que les initiatives COVAX et AVAT a permis de mobiliser les doses nécessaires pour l'immunisation des populations cibles, ce qui a été une plus-value malgré la réticence observée au sujet de la vaccination. Les quatre campagnes d'intensification organisées ont permis d'inoculer 1 828 882 doses des divers vaccins disponibles.

En 2021, les principaux obstacles à la mise en œuvre de la stratégie de riposte ont été l'inexistence d'un décret de répartition permettant la lisibilité dans l'affectation des ressources financières, la défiance vis-à-vis de la vaccination, la désinformation, l'incertitude épidémiologique et le rallongement des délais de traitement des dépenses de la lutte contre le coronavirus.

Néanmoins, la couverture sanitaire efficace de la CAN TOTAL ENERGIE 2021, le taux de guérison de plus de 80%, le faible taux de létalité ainsi que le recul de l'épidémie observé à la fin d'année 2021 permettent d'établir que les actions gouvernementales entreprises en faveur

de la lutte contre le coronavirus ont été efficaces à plus d'un titre en 2021. En 2022, les orientations restent axées sur les mêmes priorités.

En perspectives, il est envisagé :

- la poursuite de la vaccination avec un objectif de 40% de la population cible immunisée;
- la promotion de la vaccination pour les jeunes couches de la populations (18 ans) ;
- la continuation de la surveillance épidémiologique notamment celle génomique au niveau des formations sanitaires et des postes de santé aux frontières ;
- l'encadrement de la gestion des personnes décédées de suite de la COVID-19 selon les recommandations du Conseil Scientifique ;
- le renforcement des plateaux techniques dans les formations sanitaires
- la sécurisation des recettes issues de la vente des tests PCR.

Tous ces points d'attention permettraient de garantir en 2022, une coordination et une gestion efficace du plan de riposte et de relèvement du système de santé à l'épidémie du COVID-19 prescrits par le gouvernement dans un contexte de programme économique et financier.

ANNEXES

Annexe 1 : Ordonnance N°2020/000 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2019/023 économiques et sociales

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL – PATRIE

ORDONNANCE N° 2020/000 DU 03 JUIN 2020

modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

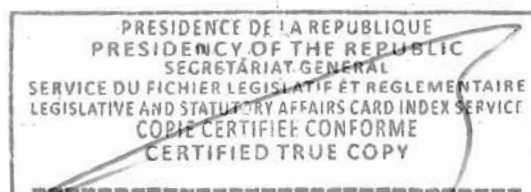
Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

ORDONNE :

ARTICLE 1^{er}.

- (1) Sont insérées dans la loi de finances du 24 décembre 2019 susvisée, après les dispositions des articles treizième, quatorzième, quinzième, vingt-sixième, trente-sixième, et cinquante-septième, respectivement, les articles treizième-bis, quatorzième-bis, quinzième-bis, vingt-sixième-bis, trente-sixième-bis et cinquante-septième-bis, ainsi que cinquante-septième-ter ;
- (2) Sont également modifiées et complétées, les dispositions des articles quarante-quatrième, quarante-cinquième, quarante-sixième, quarante-septième, quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquante-unième, cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième de la même loi ainsi qu'il suit :

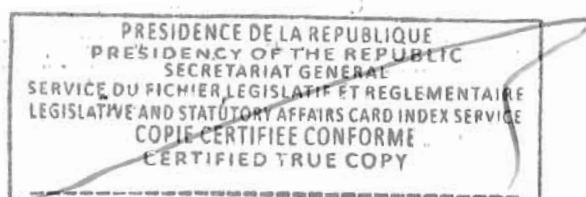


**CHAPITRE TROISIEME :
EQUILIBRE BUDGETAIRE**

ARTICLE QUARANTE-HUITIEME (nouveau).- L'équilibre du budget qui résulte des évaluations modifiées des recettes et de l'ajustement des plafonds des dépenses du budget général de l'État présentés aux articles quarante-quatrième, quarante-cinquième, quarante-sixième et quarante-septième ci-dessus est révisé aux montants suivants pour l'exercice 2020 :

(En milliards de FCFA)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	2 950,5	DEPENSES COURANTES	2 443,3
Recettes fiscales brutes	2 374,8	Intérêts et commissions	202,3
<i>dont remboursement des crédits TVA</i>	72,0	Dépenses de personnel	1 036,2
Recettes fiscales nettes	2 302,8	Biens et services	677,0
Recettes pétrolières	269,7	Transferts courants	527,9
Recettes non fiscales	204,0	<i>Dont subventions versées aux CAS</i>	0,0
Total Recettes internes nettes	2 776,5	DEPENSES EN CAPITAL	1 254,3
DONS	102,0	Financements extérieur	684,0
Dons programmes	73,0	Ressources propres	542,2
Dons projets	29,0	Participation/Restructuration	28,1
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	AUTRES DEPENSES	0,0
Recettes de privatisations		Prêts nets	0,0
<i>Prélèvements sur les recettes au profit du Fonds spécial de solidarité national pour la lutte contre le Coronavirus</i>	137,0		
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	2 741,5	DEPENSES BUDGET GENERAL	3 697,6
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale	193,2	Comptes d'affectation spéciale	223,7
<i>Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale</i>	149,5	<i>Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale</i>	180,0
<i>Fonds de concours Covid-19</i>	12,5	<i>Fonds de concours Covid-19</i>	43,0
<i>Autres Comptes d'Affectation Spéciale</i>	43,7	<i>Autres Comptes d'Affectation Spéciale</i>	43,7
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	2 934,7	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	3 921,3
III - SOLDES			
	Montant	% du PIB	
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-986,6	-4,5	
SOLDE GLOBAL	-986,6	-4,5	
SOLDE DE REFERENCE DE LA CEMAC	-855,7	-3,9	



(En millions de FCFA)

CHAPITRE	BF			BIP			TOTAL		
	VOTE	AJUSTEMENT	MODIFIE	VOTE	AJUSTEMENT	MODIFIE	VOTE	AJUSTEMENT	MODIFIE
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE L'ETAT (A+B+C)	3 318 000	565 200	3 883 200	1 352 000	0	1 352 000	4 670 000	565 200	5 235 200

CHAPITRE DEUXIEME CREDITS DES COMPTES SPECIAUX

ARTICLE CINQUANTE-TROISIEME (nouveau).- Les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement des comptes spéciaux ouverts sur les programmes sont fixés comme suit :

(Unité: milliers FCFA)

CODE	LIBELLE PROGRAMME	AE VOTE	AE MODIFIE	CP VOTE	CP MODIFIE
FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE		7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000
421	OFFRE D'ENERGIE	600 000	600 000	600 000	600 000
422	ACCES A L'ENERGIE	6 400 000	6 400 000	6 400 000	6 400 000
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR POSTAL		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
586	DENSIFICATION DU RESEAU ET AMELIORATION DE LA COUVERTURE POSTALE NATIONALE	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
FONDS SPECIAL POUR LA SECURITE ELECTRONIQUE		1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
587	DEVELOPPEMENT ET OPTIMISATION DES RESEAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ET TIC	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
FONDS SPECIAL DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
587	DEVELOPPEMENT ET OPTIMISATION DES RESEAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ET TIC	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOUTIEN DE LA POLITIQUE CULTURELLE		500 000	500 000	500 000	500 000
181	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	50 000	50 000	50 000	50 000
182	RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	450 000	450 000	450 000	450 000
FINANCEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE D'EAU ET ASSAINISSEMENT		500 000	500 000	500 000	500 000
423	ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	500 000	500 000	500 000	500 000
FONDS NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE		1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
362	GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
DEVELOPPEMENT FORESTIER		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
961	AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
963	VALORISATION DES RESSOURCES	500 000	500 000	500 000	500 000

58

(Unité: milliers FCFA)

CODE	LIBELLE PROGRAMME	AE VOTE	AE MODIFIE	CP VOTE	CP MODIFIE
	FORESTIÈRES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES				
FONDS SPECIAL DE PROTECTION DE LA FAUNE		500 000	500 000	500 000	500 000
962	SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQVES ET DES AIRES PROTÉGÉES	500 000	500 000	500 000	500 000
	PRODUCTION DES DOCUMENTS SECURISES DE TRANSPORT	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
602	AMELIORATION DU SYSTEME DE SURETE ET DE SECURITE DES DIFFERENTS MODES DE TRANSPORT	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
318	PROMOTION DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	FONDS SPECIALE DE SOLIDARITE NATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS ET SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES	150 000 000	200 000 000	150 000 000	200 000 000
971	RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	35 000 000	170 000 000	35 000 000	170 000 000
972	RESILIENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	100 000 000	10 000 000	100 000 000	10 000 000
973	RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
974	RESILIENCE SOCIALE	10 000 000	15 000 000	10 000 000	15 000 000
	TOTAL DES DEPENSES DES CAS	195 200 000	245 200 000	195 200 000	245 200 000

Le reste sans changement.

ARTICLE 2.-La présente ordonnance sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais. /-



Yaoundé, Le 07 JUIN 2021



(2) Les dispositions de l'article 45 de la loi du 11 juillet 2018 susvisée, concernant l'interdiction d'imputer directement à un compte d'affectation spéciale des dépenses de salaires, traitements, indemnités et allocations de toute nature, ne s'appliquent pas au Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

ARTICLE CINQUANTE-SEPTIEME (ter).- (1) L'utilisation des ressources du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales est soumise à l'application stricte des règles de transparence, ainsi que des procédures et contrôles budgétaires prévues par la loi du 11 juillet 2018 susvisée et la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

(2) Un rapport semestriel sur les dépenses liées au coronavirus, ainsi que les documents relatifs aux résultats d'attribution des marchés passés dans le cadre de ces dépenses sont publiés.

(3) Un audit indépendant de l'utilisation des ressources du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales sera réalisé à la fin de l'exercice 2020, et les résultats de cet audit rendus publics.

(4) Les règles de gestion applicables au Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, pour permettre l'exécution diligente et transparente des opérations de ce fonds, sont précisées dans un texte pris par le Ministre en charge des finances. »

Le reste sans changement.

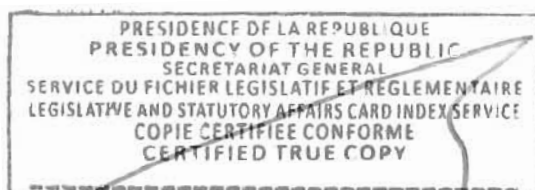
ARTICLE 2.- La présente ordonnance sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, LE 03 JUIN 2020

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,



PAUL BIYA



Annexe 2 : Décret N°2020/3221/PM DU 22 juillet 2020 fixant la répartition du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2020/3221 /PM DU 22 JUIL 2020

Fixant la répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice budgétaire 2020 modifiée et complétée par l'ordonnance n° 2020/001 du 03 Juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

DECRETE:

Article 1er: Le présent décret fixe la répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales au titre de l'exercice 2020

Article 2: (1) le montant global des ressources affectées à ce Fonds est de cent quatre-vingt milliards (180 000 000 000) de francs CFA.

(2) le montant visé à l'alinéa (1) ci-dessus se repartit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement : 131 948 400 000

Dépenses d'investissement : 48 051 600 000

Article 3 : les ressources visées à l'article 2 ci-dessus sont destinées aux emplois ci-après:

- La recherche active des cas et la prise en charge des cas confirmés,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES


COPIE CERTIFIÉE CONFORME

- La couverture des dépenses liées aux mesures administratives de régulation sociale ;
- L'acquisition d'intrants, l'encadrement des producteurs et mise en place du dispositif d'incitation pour une meilleure production agricole, vivrière et pastorale, notamment les produits de grande consommation et de substitution susceptibles de réduire la dépendance alimentaire ;
- Le financement de la recherche et de l'innovation dans le cadre de lutte contre la COVID 19, plus précisément le développement de la recherche et de la production locale des produits pharmaceutiques de première nécessité ;
- Le développement des enseignements à distance et la distribution des outils et supports pédagogiques en milieu rural ;
- L'octroi des appuis de soutien aux personnes socialement vulnérables et enfants de la rue affectés par la COVID 19 ;
- L'extension à toutes les régions et aux autres groupes cibles, du programme filets sociaux avec un accent sur les foyers de contamination ;
- La mise en place d'un système visant à garantir la disponibilité des stocks des produits de consommation courante.

Article 4 : la répartition des ressources selon les emplois sus visés est fixée suivant le tableau ci-après :

LIBELLES			DOTATION En millions FCFA
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE			1 400 000
Programme	971	RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	1 400 000
Action	03	RÉGULATION SOCIALE	1 400 000
Activité 1		MINAT: accompagnement des autorités administratives dans le pilotage de la riposte	846 000
Activité 2		MINAT: Veille sécuritaire de protection civile	554 000
COUR SUPREME			1 000 000
Programme	971	RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	400 000
Action	03	RÉGULATION SOCIALE	400 000
Activité 1		CHAMBRE DES COMPTES: Audit externe des activités du fonds	400 000
Programme	972	RESILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	600 000
Action	05	COORDINATION, SUIVI ET AUDIT	600 000
Activité 1		CHAMBRE DES COMPTES: Audit externe des activités du fonds	600 000
DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE			3 000 000
Programme	971	RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	3 000 000
Action	03	RÉGULATION SOCIALE	3 000 000
Activité 1		DGSN: renforcement de la sécurité aux frontieres	550 000
Activité 2		DGSN: Renforcement des operations de la police preventive	1 100 000

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES


 COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Activité 3		DGSN: renforcement de la surveillance de la voie publique et de la circulation	300 000
Activité 4		DGSN: Recherche du renseignement previsionnel	600 000
Activité 5		DGSN: protection du personnel	450 000
MINISTERE DE LA DEFENSE			3 600 000
Programme	971	RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	3 600 000
Action	03	RÉGULATION SOCIALE	3 600 000
Activité 1		GENDARMERIE NATIONALE: Veille au respect du plan gouvernemental de lutte contre la covid19	3 040 000
Activité 2		GENDARMERIE NATIONALE: amélioration du soutien sanitaire aux personnels de la Gendarmerie Nationale dans le cadre de la lutte contre la COVID 19	560 000
MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE			6 500 000
Programme	974	RESILIENCE SOCIALE	6 500 000
Action	03	DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION/ FORMATION À DISTANCE	5 740 000
Activité 1		MINEDUB : Désinfection des établissements scolaires pendant la reprise des cours durant la période des examens et la période du 1er trimestre 2020-2021	250 000
Activité 2		MINEDUB : Dotation des écoles en dispositif de lavage des mains	150 000
Activité 3		MINEDUB : Dotation des centres d'examen du CEP/FSLC en masques aux élèves et encadreurs	240 000
Activité 4		MINEDUB : Dotation des écoles en masques aux élèves et encadreurs pour la période du 1er trimestre 2020-2021	2 600 000
Activité 5		MINEDUB : Réhabilitation des salles de classe dans les régions du Centre, Littoral, de l'Ouest et du Sud	2 000 000
Activité 6		MINEDUB : Fabrication des tables bancs	500 000
Action	04	DISTRIBUTION DES OUTILS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES EN MILIEU RURAL EN TIRANT AVANTAGE DE LA DÉCENTRALISATION	370 000
Activité 1		MINEDUB : Dotation aux communes pour l'acquisition et distribution des supports pédagogiques pour les élèves en milieu rural (Livret pour élèves)	290 000
Activité 2		MINEDUB : Suivi de la mise en œuvre des activités du Fonds Spécial de solidarité pour la lutte contre la Covid-19	80 000
Action	07	DEVELOPPEMENT DES OUTILS D'APPRENTISSAGE ET CONTROLE À DISTANCE ET DES PLATEFORMES DE TRAVAIL VIRTUELLES	390 000
Activité 1		MINEDUB : Mise en place du dispositif national d'enseignement à distance à travers la radio, la télévision, les plateformes internet en ligne et la distribution de supports pédagogiques aux élèves	54 200
Activité 2		MINEDUB : Formation des acteurs de la chaîne d'encadrement pédagogique et des responsables du système éducatif sur les dispositifs d'enseignement à distance à travers l'internet, la télévision et la radio	100 800
Activité 3		MINEDUB : Digitalisation des cours du préscolaire et du primaire pour la radio, la télévision et l'Internet	110 000
Activité 4		MINEDUB : Organisation de la diffusion des cours et du processus d'apprentissage à travers l'internet, la télévision et la radio	125 000
MINISTERE DE LA COMMUNICATION			420 000
Programme	971	RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	420 000
Action	03	RÉGULATION SOCIALE	420 000
Activité 1		MINCOM : Intensification de la sensibilisation de proximité dans les espaces publics et les établissements scolaires au travers des caravanes mobiles sonorisées dans les 10 régions du Cameroun	115 000
Activité 2		MINCOM : Animation des cadres de dialogues communautaires avec les leaders d'opinion et les médias de proximité mobilisés pour la promotion des bonnes pratiques liées à la thématique du COVID-19 dans les 10 régions du Cameroun	305 000
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			6 000 000
Programme	974	RESILIENCE SOCIALE	6 000 000

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

MD
 COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Action	07	DEVELOPPEMENT DES OUTILS D'APPRENTISSAGE ET CONTROLE A DISTANCE ET DES PLATEFORMES DE TRAVAIL VIRTUELLES	6 000 000
Activité 1		MINESUP : Désinfection des salles de cours, TD et amphithéâtres	850 000
Activité 2		MINESUP : Prise en charge Médicale et psychologique des étudiants	550 000
Activité 3		MINESUP : Approvisionnement en eau potable	198 000
Activité 4		MINESUP : Hygiène et salubrité au sein des campus	1 100 000
Activité 5		MINESUP : Veille de la distanciation sociale et de la sécurité au sein des campus	118 000
Activité 6		MINESUP : Supervision, Suivi de la mise en œuvre des activités du Fonds Spécial de solidarité pour la lutte contre la Covid-19	50 000
Activité 7		MINESUP : Apprentissage à Distance et en présentiel	3 134 000
MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION			6 100 000
Programme	973	RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	6 100 000
Action	01	DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE PREMIERE NECESSITE	4 730 000
Activité 1		MINRESI : Evaluation de la performance des tests de dépistage rapide de la Covid-19 en vue de la certification	75 555
Activité 2		MINRESI : Développement de la recherche et de la production locale des produits pharmaceutiques de première nécessité antibiotique, antipaludique, anti-inflammatoire et immuno-modulateur	500 000
Activité 3		MINRESI : Renforcement de la collaboration entre naturopathes et personnel soignant pour le développement et la certification des produits traditionnels	100 000
Activité 4		MINRESI : Production de la chloroquine et de l'azithromycine	4 054 445
Action	03	RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION DE SEMENCE AMELIOREES ET D'UN MEILLEUR ENCADREMENT DES PRODUCTEURS POUR CE QUI EST CULTURES DE GRANDE CONSOMMATION OU DES PRODUITS DE SUBSTITUTIONS	1 370 000
Activité 1		MINRESI (IRAD) : Utilisation des extraits de plantes médicinales traditionnelles pour le contrôle des parasites intestinaux des ruminants et des maladies/ravageurs des plantes et produits agricoles	320 000
Activité 2		MINRESI (IRAD) : Production de semences de prébase de cultures vivrières prioritaires pour le renforcement de l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle	660 000
Activité 3		MINRESI (IRAD) : Renforcement de la production piscicole et de monogastriques améliorés	390 000
MINISTERE DES FINANCES			400 000
Programme	972	RESILIENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	400 000
Action	05	COORDINATION, SUIVI ET AUDIT	400 000
Activité 1		MINFI: Suivi et coordination des activités du fonds	400 000
MINISTERE DU COMMERCE			1 000 000
Programme	974	RESILIENCE SOCIALE	1 000 000
Action	05	MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VEILLE VISANT A GARANTIR LA DISPONIBILITE DES STOCKS DES PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE	1 000 000
Activité 1		MINCOMMERCE: Renforcement de l'accessibilité des produits sur le marché Intérieur	318 000
Activité 2		MINCOMMERCE: Intensification des opérations de contrôle des prix, de la qualité des produits de première nécessité et des produits pharmaceutiques mis sur le marché	682 000
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			26 000 000
Programme	972	RESILIENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	10 000 000
Action	04	MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ECONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF	10 000 000
Activité 1		MINEPAT: Soutien aux entreprises	10 000 000
Programme	974	RESILIENCE SOCIALE	16 000 000
Action	02	EXTENSION DU PROGRAMME FILETS SOCIAUX, AVEC UN ACCENT SUR LES FOYERS DE CONTAMINATION	16 000 000
Activité 1		MINEPAT: Assistance des menages vulnérables pendant la pandémie de la covid19	16 000 000

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS		1 700 000
Programme	972 RESILIENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	1 700 000
Action	04: MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ECONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF	1 700 000
Activité 1	MINTOURL : - conception et elaboration du document - montage et impression	40 000
Activité 2	MINTOUL : vulgarisation des documents	50 000
Activité 3	MINTOUL: suivi de la mise en oeuvre du protocole sanitaire	35 000
Activité 4	MINTOUL: montage et impression	15 000
Activité 5	MINTOUL: support for hôtels (1,2,3,4 and 5 stars)	810 000
Activité 6	MINTOUL: production et diffusion des supports électroniques et publicitaires pour restaurer l'image du tourisme et loisirs camerounais	50 000
Activité 7	MINTOUL: soutien aux festivals touristiques internes	10 000
Activité 8	MINTOUL: renforcement capacités des points focaux CTDs du tourisme et des loisirs aux mesures barrières ANTI-COVID 19 et cadre d'intervention pendant les événements CHAN et CAN 2021	20 000
Activité 9	MINTOUL: appui aux restaurants (1,2 et 3 fourchettes)	190 000
Activité 10	MINTOUL: appui à 150 agences de tourisme et guides touristiques	40 000
Activité 11	MINTOUL: appui à 500 établissements de loisirs (snack bar, cabarets, night clubs, parcs de loisirs, centre de loisirs et de vacances.	260 000
Activité 12	MINTOUL: appui à 16 sites touristiques à taux de fréquentation élevée (CHUTES EKOM KAM, SITE MOUANKO, CAMPMENT TOURISTIQUE DE BASHEO, BERGES DE LA BENOUE, SITE TOURISTIQUE LAC TYSON, BOIS DE MARDOOK, LAC PAGNERIE, ROUTE DE KIKI, SITE D'EBOGO, SITE LAC AWING, EBODJE, SITE DE MOUANKEU, SITE HISTORIQUE DE BIMBIA, SITE DE MAMI WATTA, SITE ECOTOURISTIQUE DES PALETIVIERS, SITE ECOTOURISTIQUE DE BOBOYO-DARDO).	125 000
Activité 13	MINTOUL: appui à 20 offices communaux de tourisme (NGOUMOU, NGOG MAPUBI, ESEKA, MOKOLO, DOUALA 1ier, NKONGSAMBÁ 2ième, BARRE BAKEM, MOUANKEU, GUIDER, MOKOLO, OKU, BAFUSSAM 2ième, DSCHANG, FOUBAN, MBOUDA, DJOUM, KRIBI, MITOM, MONT CEO, LIMBE.)	55 000
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES		7 000 000
Programme	974 RESILIENCE SOCIALE	7 000 000
Action	03 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION/ FORMATION A DISTANCE	7 000 000
Activité 1	MINESEC : Production et distribution des supports pédagogiques pour les élèves des zones rurales (disciplines scientifiques et techniques)	480 000
Activité 2	MINESEC : Supervision, Suivi de la mise en œuvre des activités du Fonds Spécial de solidarité pour la lutte contre la Covid-19	50 000
Activité 3	MINESEC : Mise en œuvre des mesures barrières dans les établissements d'enseignement secondaires (désinfection des établissements scolaires, approvisionnement en masques, en gels, en dispositifs de lavage des mains et d'eau potable)	1 950 000
Activité 4	MINESEC : Digitalisation des cours du Secondaire pour la radio, la télévision et l'internet	160 000
Activité 5	MINESEC : Mise en place d'un dispositif d'enseignement à distance dans le Secondaire (plateformes numériques, salles multimédia)	710 000
Activité 6	MINESEC : Renforcement de la capacité d'accueil des établissements scolaires des localités à fort effectif (fabrication des tables bancs additionnelles, construction de nouvelles salles de classe, réhabilitation des salles de classe sinistrées)	3 650 000
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE		750 000
Programme	971 RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	750 000
Action	03 RÉGULATION SOCIALE	750 000
Activité 1	MINJEC : Sensibilisation des populations par les associations et mouvements des jeunes	750 000
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL		2 500 000
Programme	971 RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	2 500 000

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Action	03	RÉGULATION SOCIALE	2 500 000
Activité 1		MINDEVEL Gestion de l'hygiène et de l'assainissement des milieux ouverts au public	2 500 000
MINISTÈRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE			1 000 000
Programme	972	RESILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	1 000 000
Action	04	MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ÉCONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF	1 000 000
Activité 1		MINMIDT: renforcement des capacités de production des industries pharmaceutiques locales	1 000 000
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL			6 000 000
Programme	972	RESILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	6 000 000
Action	01	RÉDUCTION DE LA DÉPENDANCE ALIMENTAIRE	6 000 000
Activité 1		MINADER: Acquisition, distribution et suivi de l'utilisation des semences de céréales, légumineuses, racines et tubercules, cultures maraichères pour 1000 organisations de producteurs.	2 390 000
Activité 2		MINADER: emblavement de 2500 hectares de terres et bas fonds pour la production des spéculations à cycle court, dans les zones périurbaines de chefs lieux de région les plus touchées	620 000
Activité 3		MINADER: réhabilitation des fermes semencières et production des engrais organiques dans les zones les plus impactées par la covid 19 au cameroun (infrastructure, production par ferme)	1 500 000
Activité 4		MINADER: analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations due à l'impact de la Covid 19 sur le deuxième semestre 2020	300 000
Activité 5		MINADER: Constitution des stocks de sécurité de riz, maïs et mil au bénéfice des régions vulnérables du Cameroun	1 190 000
MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES			2 000 000
Programme	972	RESILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	2 000 000
Action	04	MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ÉCONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF	2 000 000
Activité 1		MINEPIA: acquisition des réactifs et consommables pour renforcer la capacité du LANAVET au diagnostic du COVID et au contrôle de l'incidence et à la gestion des risques	100 000
Activité 2		MINEPIA: Equipement des annexes du LANAVET pour améliorer son offre de services en diagnostic	300 000
Activité 3		MINEPIA: Appui à la MIDEPECAM pour renforcer le dispositif de collecte des produits de pêche et de distribution dans les grands centres	100 000
Activité 4		MINEPIA: Appui à la SODEPA pour la constitution des stocks de sécurité et le transport des denrées animales vers les grandes zones de consommation	200 000
Activité 5		MINEPIA: Acquisition des équipements innovants en aquaculture des alevins améliorés pour la production du poisson	1 000 000
Activité 6		MINEPIA: acquisition of inputs for short cycle farming (poultry, pigs and small ruminants)	100 000
Activité 7		MINEPIA: appui aux organisations des producteurs en intrants (poussins, petits ruminants, oeufs, porcelets, alevins) et nutritionnels et médicamenteux	100 000
Activité 8		MINEPIA: renforcement de la capacité de traitement et de réaction des délégations régionales (acquisition des kits de protection individuelle, des virucides, des désinfectants)	100 000
MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT			2 000 000
Programme	972	RESILIENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	2 000 000
Action	04	MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ÉCONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF	2 000 000
Activité 1		MINPMEESA: Appuis aux artisans et acteurs des sociétés coopératives fabriquant des masques artisanaux et des gels hydro-alcooliques	500 000
Activité 2		MINPMEESA: Appuis directs aux PME à fort potentiel sinistrés	1 500 000
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE			45 630 000
Programme	971	RENFORCEMENT DU SYSTÈME SANITAIRE	45 630 000
Action	01	RECHERCHE ACTIVE DES CAS	10 634 771

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Activité 1		MINSANTE: Acquisition des Tests de Dépistage rapides	4 740 785
Activité 2		MINSANTE: Surveillance communautaire dans les districts	4 193 986
Activité 3		MINSANTE: Conduite des campagnes de dépistage du COVID dans les dix Régions	1 700 000
Action	02	PRISE EN CHARGE DES CAS CONFIRMÉS	32 055 954
Activité 1		MINSANTE: Construction, réhabilitation, extension et aménagement des unités d'isolement des patients positifs au COVID-19	7 000 000
Activité 2		MINSANTE: Aménagement et équipement des centres spécialisés de prise en charge des patients atteints de COVID-19	2 000 000
Activité 3		MINSANTE: Acquisition des équipements médicaux de prise en charge des patients atteints de COVID-19	6 284 251
Activité 4		MINSANTE: Acquisition des Ambulances médicalisées	1 100 000
Activité 5		MINSANTE: Aménagement et équipement des morgues des formations sanitaires spécialisées	600 000
Activité 6		MINSANTE: Construction et Réhabilitation des Centres d'imagerie médicale	750 000
Activité 7		MINSANTE: Maîtrise d'œuvre des travaux de construction, d'aménagement et d'équipement	1 010 000
Activité 8		MINSANTE: Acquisition des Equipements de Protection Individuelle	2 941 000
Activité 9		MINSANTE: Acquisition des médicaments de prise en charge du COVID-19	1 000 000
Activité 10		MINSANTE: Prise en charge hospitalière complète des patients atteints de COVID-19	7 276 203
Activité 11		MINSANTE: Aménagement des centres de mise en quarantaine dans les logements sociaux	750 000
Activité 12		MINSANTE: Gestion de l'hygiène en milieu hospitalier de prise en charge COVID-19	890 000
Activité 13		MINSANTE: Gestion des dépouilles mortuaires des patients atteints de COVID-19	454 500
Action	03	RÉGULATION SOCIALE	2 939 275
Activité 1		MINSANTE: Renforcement des mesures barrières contre le COVID-19	70 000
Activité 2		MINSANTE: Gestion de l'hygiène et de l'assainissement des milieux ouverts au public	850 000
Activité 3		MINSANTE: Gestion de la quarantaine des passagers arrivés au Cameroun en contexte d'épidémie	450 000
Activité 4		MINSANTE: Support informatique des gestions matières et gestion Intégrée des hôpitaux et Centres Spécialisés de Prise en charge des Patients COVID-19 +	416 000
Activité 5		MINSANTE: Coordination de l'action de riposte au niveau central	984 955
Activité 6		MINSANTE: veille et soutien au COUSP, DRSP et Équipes d'investigation et d'intervention rapide (EIR)	168 320
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE			1 000 000
Programme	974	RESILIENCE SOCIALE	1 000 000
Action	07	DEVELOPPEMENT DES OUTILS D'APPRENTISSAGE ET CONTRÔLE À DISTANCE ET DES PLATEFORMES DE TRAVAIL VIRTUELLES	1 000 000
Activité 1		MINTSS: Contrôle de l'application de la législation en matière de travail au sein des entreprises	687 000
Activité 2		MINTSS: Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs au sein des entreprises et des administrations en temps de la COVID-19	92 000
Activité 3		MINTSS: Dialogue social et maintien de la paix sociale en contexte de la Covid -19	107 000
Activité 4		MINTSS: Sensibilisation des employeurs et des travailleurs sur la législation du travail en temps de la Covid 19	114 000
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES			2 500 000
Programme	974	RESILIENCE SOCIALE	2 500 000
Action	01	SOUTIEN AUX PERSONNES SOCIALEMENT VULNERABLE (ENFANTS DE LA RUE ET PERSONNES AGEES....)	2 315 000
Activité 1		MINAS: Mobilisation communautaire autour de la prévention de la contamination du COVID-19	500 000
Activité 2		MINAS: Renforcement du confinement des EDR et des Personnes Agées	1 615 000
Activité 3		MINAS: Appui à la résilience des Enfants de la rue, des Personnes Agées et des autres	200 000

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

my
 COPIE CERTIFIÉE CONFORME

		catégories des PSV	
Action	03	DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION/ FORMATION À DISTANCE	185 000
Activité 1		MINAS: Supervision	185 000
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE			1 600 000
Programme	974	RESILIENCE SOCIALE	1 600 000
Action	06	MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PLUS EFFICACE POUR LES INCITATIONS ET PRODUCTION LOCALE DES PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE	1 500 000
Activité 1		MINPROFF: Formation 3600 relais communautaires (à raison de 10 par Arrondissement), et mettre à leur disposition du matériel pour diffusion	72 000
Activité 2		MINPROFF: Organisation des causeries sur les thématiques liées à la COVID-19	72 000
Activité 3		MINPROFF: Renforcement des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille pour la production et la disponibilité des masques dans les 360 communes	780 000
Activité 4		MINPROFF: Acquisition et distribution d'équipements et intrants agropastoraux au profit de 3600 femmes	576 000
MINISTERE DES TRANSPORTS			1 000 000
Programme	971	RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	1 000 000
Action	03	RÉGULATION SOCIALE	1 000 000
Activité 1		MINT: Suivi du respect des mesures barrières dans les compagnies de transports routiers	175 000
Activité 2		MINT: Sensibilisation et suivi du respect des mesures barrières sur les principaux axes routiers	215 000
Activité 3		MINT: Prévention et sensibilisation dans les gares routières	105 000
Activité 4		Suivi du respect des mesures barrières dans les agences de transport ferroviaires	115 000
Activité 5		MINT: Sensibilisation et Prévention routière dans le contexte de la COVID-19	150 000
Activité 6		MINT: Organisation des examens de permis de conduire dans le contexte de la COVID-19	40 000
Activité 7		MINT: Suivi du respect des mesures barrières au niveau des frontières maritimes	150 000
Activité 8		MINT: Supervision des activités de lutte contre le coronavirus au MINT	50 000
DETTE PUBLIQUE INTERIEURE			50 000 000
Programme	972	RESILIENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	50 000 000
Action	02	POURSUIVE DE L'APUREMENT DE LA DETTE INTERIEURE	25 000 000
Activité 1		DETTES INTERIEURES: Paiement des arriérés	25 000 000
Action	03	APUREMENT DU STOCK DES CRÉDITS TVA	25 000 000
Activité 1		DETTE INTERIEURE: Remboursement des crédits TVA	25 000 000
TOTAL			180 000 000

Article 5 : (1) Les Chefs de Départements Ministériels concernés, bénéficiaires des dotations visées à l'article 4 ci-dessus, et responsables de leur gestion, produisent chaque trimestre un rapport d'activité qu'ils transmettent au Ministère des Finances pour consolidation.

(2) Le MINFI, hormis le rapport d'activité consolidé trimestriel, produit et publie un rapport semestriel sur les dépenses liées à la lutte contre la COVID 19, trente (30) jours suivant la fin de chaque semestre

(3) La Chambre des Comptes assure un audit indépendant sur l'utilisation des ressources du Fonds dont les résultats sont présentés au Parlement.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Article 6: Le Ministre des Finances et les Ministres sectoriels concernés sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au journal officiel en Français et en Anglais./-

Yaounde, le 22 JUL 2020

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUETES

MP
COPIE CERTIFIEE CONFORME



Annexe 3 : Circulaire N°00000220/C/MINFI DU 22 juillet précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et du suivi-évaluation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales

MINISTÈRE DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



CIRCULAIRE N° **00000 220** /C/MINFI DU **22 JUIL 2020**

Précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et du suivi-évaluation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.



LE MINISTRE DES FINANCES

A

Mesdames et Messieurs :

- Les Chefs de Départements ministériels ;
- Les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués ;
- Les Points focaux COVID-19
- Les Contrôleurs Financiers
- Les Comptables Publics.



La pandémie de la COVID-19, véritable crise sanitaire mondiale en raison non seulement du nombre considérable de pertes en vies humaines mais également de la mise à l'épreuve des systèmes de santé à travers le monde, a des conséquences économiques, financières, sociales, culturelles, environnementales et politiques de grande ampleur. La contraction de l'offre conjuguée à celle de la demande mondiale, notamment des services, à la suite principalement des mesures de confinement sanitaire adoptées par de nombreux États à travers le monde, expliquent pour l'essentiel les fortes perturbations observées dans les échanges commerciaux et l'évolution des indices boursiers, avec une baisse drastique des cours de matières premières, dont notamment le pétrole. L'ampleur de la crise a inexorablement entraîné une récession de l'économie mondiale et une surexposition des populations marginalisées et pauvres ainsi que des foyers modestes à ses effets.

Cette mouvance mondiale n'a pas épargné notre pays dont les progrès réalisés en matière économique et sociale ces trois dernières années ont été sérieusement compromis. Les prévisions de croissance ont par conséquent été revues à la baisse, passant de 4% à -1,1%. Le Gouvernement a alors été amené à prendre une série de mesures de riposte pour non seulement freiner la propagation de la maladie, soigner les personnes atteintes mais aussi soutenir les secteurs, les entreprises et les couches sociales les plus affectés.

C'est dans ce contexte que le Président de la République a pris l'Ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020.

Eu égard aux diverses contraintes que cette crise multidimensionnelle fait peser sur les recettes propres de l'Etat, le Gouvernement, au travers du Collectif budgétaire que consacre l'ordonnance sus-évoquée, entend mener une politique budgétaire contra cyclique, axée sur un réajustement des ouvertures de crédits, des appels aux dons et sur une politique d'endettement soutenable. L'objectif ainsi poursuivi consiste à créer un espace budgétaire nécessaire à la mise en œuvre des mesures contenues dans la stratégie de riposte à la pandémie de la COVID-19, parallèlement aux mesures volontaristes d'allègements fiscaux visant le soutien de l'activité économique.

Pour ce faire, un Compte d'Affectation Spéciale (CAS), ci-après désigné CAS COVID-19, a été mis en place, avec une enveloppe conséquente, pour donner une matérialité budgétaire au « **Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions**

économiques et sociales » créé par le Président de la République. Il devrait permettre de mieux sécuriser les crédits mobilisés pour les besoins de la cause, les ressources du CAS ne pouvant pas servir à la prise en charge d'autres postes de dépenses. Celles d'entre elles qui n'auront pas été consommées au terme d'un exercice budgétaire clos, seront automatiquement reportées à l'exercice suivant.

Par ailleurs, le mécanisme de fonctionnement d'un CAS permet de garantir un meilleur suivi de l'utilisation des ressources mobilisées, afin de mieux répondre à l'exigence de transparence et de redevabilité, conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette démarche permet également de tenir compte les aspirations de nos concitoyens ainsi que des précieux conseils de nos partenaires au développement, engagés à nos côtés dans la lutte contre cette pandémie.

Le CAS COVID-19 enregistre en recettes, d'une part les versements issus du budget général, les autres versements des personnes physiques et morales, et, d'autre part, les prêts affectés à la lutte contre la COVID-19 ainsi que les contributions financières de divers bailleurs de fonds sous forme de dons, suivant la procédure de fonds de concours.

S'agissant des dépenses, le Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus est structuré en quatre (04) nouveaux programmes contenus dans la stratégie globale de riposte contre la COVID-19 élaborée par le Gouvernement. Il s'agit :

- du Renforcement du système sanitaire ;
- de la Résilience économique et financière ;
- du Renforcement de la recherche et de l'innovation ;
- de la Résilience sociale et approvisionnement stratégique.

Les objectifs de ces nouveaux programmes, ainsi que les actions et activités qui les composent sont déclinés dans la stratégie globale de riposte contre la COVID-19 élaborée par le Gouvernement.

La présente circulaire précise les règles de gestion applicables audit « Fonds ». Elle décrit son organisation, ses modalités de fonctionnement, le circuit d'exécution des dépenses y relatives, le reporting financier et les mécanismes de suivi-évaluation.



I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU « FONDS SPECIAL DE SOLIDARITE NATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS ET SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES »

1.1. L'article vingt-sixième (bis) de l'Ordonnance n°2020/001 du 03 juin 2020, crée le Compte d'Affectation Spéciale intitulé : « **Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales** ».

1.2. Ce Compte a pour objet la prise en charge des besoins liés à la lutte contre la pandémie du Coronavirus au Cameroun, ainsi que ceux relatifs aux interventions de l'Etat dans le cadre de l'atténuation des conséquences économiques, financières et sociales de cette pandémie, et des mesures de régulation sociale prises par le Gouvernement.

1.3. Ce Compte est présenté en ressources et en emplois sous forme de recettes et de dépenses, enregistrées et comptabilisées selon les règles de la comptabilité publique.

1.4. Les recettes du fonds sont constituées par :

- les versements du budget général ;
- les versements à caractère non fiscal des personnes physiques ou morales pour la lutte contre le Coronavirus ;
- les contributions des partenaires techniques et financiers sous forme de dons ou de prêts.

1.5. Les dispositions de l'article 47 (2) de la loi du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, concernant le plafonnement à 10% des versements du budget général au profit d'un Compte d'Affectation Spéciale, ne s'appliquent pas au Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus. Ainsi, ces versements peuvent aller au-delà du plafond prévu par l'ordonnance.

1.6. Les dépenses supportées par le CAS COVID-19 doivent concourir à l'atteinte des objectifs visés dans le plan global de riposte contre cette pandémie. Il s'agit :

- des dépenses sanitaires liées à la lutte contre la pandémie de la COVID-19, notamment celles relatives à la recherche active des cas, la prise en charge des malades et les mesures administratives de régulation sociale ;
- des aides financières de l'Etat aux entreprises exerçant dans les secteurs d'activités affectés par la crise sanitaire, à travers entre autres, la poursuite de l'apurement de la dette intérieure et l'apurement du stock des crédits TVA ;
- de l'acquisition d'intrants pour la production agricole, vivrière et pastorale, notamment les produits susceptibles de réduire la dépendance alimentaire ;
- des dépenses liées au financement de la recherche et de l'innovation dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, plus précisément le développement de la recherche et de la production locale des produits pharmaceutiques de première nécessité ;
- des dépenses réalisées en faveur des personnes vulnérables et affectées par la crise sanitaire de la COVID-19, à savoir : l'octroi d'une dotation en soutien aux enfants de la rue, l'extension à toutes les régions et autres groupes cibles du programme filets sociaux,



le développement des enseignements à distance, la distribution des outils et supports pédagogiques en milieu rural.

1.7. Les dispositions de l'article 45 de la loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques qui prévoient l'interdiction d'imputer directement à un compte spécial des dépenses de salaires, traitements, indemnités et allocations de toute nature au personnel, ne s'appliquent pas au CAS COVID-19.

1.8. Les montants des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement du Compte d'Affectation Spéciale sont repartis suivant les activités rattachées aux programmes retenus dans la stratégie nationale de riposte contre le Coronavirus et ses répercussions socio-économiques.

1.9. Les ressources collectées et les dépenses à exécuter au titre du CAS COVID-19 font l'objet d'une clé de répartition définie par un décret du Premier Ministre.

2. DESCRIPTION DU CIRCUIT D'EXECUTION DE LA DEPENSE DANS LE FONDS SPECIAL DE SOLIDARITE NATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS ET SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

2.1. Les intervenants dans le circuit de gestion du « CAS COVID-19 » sont : le Ministre chargé des finances, les autres Chefs de Départements ministériels sectoriels, la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), les Points focaux CAS COVID-19 des différents départements ministériels, le Contrôleur Financier du circuit allégé logé au Ministère des Finances et le Payeur Spécialisé auprès du CAS COVID-19 logé à l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) pour faciliter les opérations de paiement.

2.2. Le Ministre chargé des finances est l'ordonnateur principal du CAS COVID-19 en recettes et en dépenses. A ce titre, il centralise toutes les recettes et ordonne toutes les dépenses dudit Compte.

2.3. Les autres Chefs de Départements ministériels sectoriels impliqués directement dans la lutte contre la COVID-19 sont chargés de la mise en œuvre des activités financées par le CAS COVID-19. A ce titre, ils désignent :

- les Points focaux CAS COVID-19 de leur administration, dans le cadre de la mise en œuvre des activités retenues dans les différents programmes dudit Fonds. Les Points focaux sont chargés de la préparation technique des dossiers qui sous-tendent les demandes des Départements ministériels sectoriels, adressées au Ministre chargé des finances;
- l'agent chargé des opérations de Comptabilité-Matières du CAS COVID-19 qui, sous l'autorité du Chef de Département ministériel concerné, enregistre les opérations réalisées dans le cadre dudit Fonds. La désignation de l'agent susvisé est notifiée au Ministre chargé des finances.

2.4. Le Contrôleur Financier du circuit allégé logé au Ministère des Finances assure le contrôle de la régularité des dépenses du CAS COVID-19. A cet effet :



- il appose le visa budgétaire préalable sur les projets de bons de commande administratifs, de lettres-commandes, de marchés, de décisions, de conventions ou tout autre acte financé sur ressources du CAS COVID-19 ;
- il assure le contrôle de conformité sur la liasse de dépenses à transmettre au Payeur Spécialisé pour paiement, revêtue de la mention « dépense validée ».

2.5. Le Payeur Spécialisé auprès du CAS COVID-19 est un comptable public nommé par arrêté du Ministre chargé des finances. Il est personnellement et pécuniairement responsable de la gestion de son poste, de la garde et de la gestion des fonds et valeurs qu'il détient.

2.6. Les dépenses du CAS COVID-19 sont engagées par l'ordonnateur principal, dans le cadre du circuit allégé logé au Ministère des Finances, à la suite des demandes faites par les autres Chefs de Départements ministériels concernés.

2.7. Ces dépenses sont payées par le Payeur Spécialisé auprès du Fonds dans un compte séquestre domicilié à la BEAC. Les modalités de fonctionnement de ce compte seront définies par une convention entre la BEAC et le Ministère des Finances.

2.8. En matière de paiement des dépenses des projets sur financements dédiés à la lutte contre la pandémie du Coronavirus, dont les opérations sont payées par le circuit normal du Trésor, la Caisse Autonome d'Amortissement joue le rôle de Comptable Public. Elle procède aux contrôles sur pièces nécessaires au paiement.

2.9. Les dépenses exécutées dans le CAS COVID-19 sont soumises aux procédures telles que définies dans les fiches en annexe, sans préjudice de celles contenues dans le Manuel de référence pour l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques.

2.10. Les demandes des Départements ministériels concernés adressées au Ministre chargé des finances concernent uniquement les dépenses éligibles dans les activités rattachées aux programmes retenus et les crédits alloués conformément au décret de répartition du Premier Ministre.

2.11. Les demandes adressées au Ministre chargé des finances prennent la forme d'une lettre et doivent être accompagnées des projets d'actes (bons de commandes administratifs, lettres-commandes, marchés, Termes de Références et Mémoires de dépenses...) qui sous-tendent les dépenses envisagées.

2.12. Afin d'assurer le respect du principe de spécialité des crédits défini par le décret portant nomenclature budgétaire, les dépenses du Fonds sont détaillées par programmes, actions, activités et natures économiques, dans le décret de répartition du Premier Ministre.

2.13. Les demandes transmises au Ministre chargé des finances sont examinées dans un délai de 72 heures dès réception, suivant les termes du décret de répartition qui constitue la base de l'éligibilité des dépenses.

2.14. Dans le cas de la procédure normale (bons de commande administratifs, lettres-commandes, marchés...), le Contrôleur Financier du circuit allégé appose le visa budgétaire sur les projets d'actes réguliers et retourne le projet de dépense au Chef de Département ministériel concerné qui, signe les



actes de dépenses et les fait enregistrer suivant la réglementation en vigueur par le prestataire et les retourne au Ministre chargé des finances pour l'édition du Certificat d'Engagement. Après la réception des prestations, il procède à la liquidation juridique et transmet toute la liasse de dépenses au Ministre chargé des finances pour mise en paiement (engagement, liquidation technique, ordonnancement et paiement).

2.15. Dans le cas de la procédure simplifiée, le Chef de Département ministériel concerné transmet au Ministre chargé des finances les projets de Termes de Références et de Mémoires de dépenses de l'activité à réaliser. Après examen, le Ministre chargé des finances élabore la décision de mise à disposition des fonds et procède au paiement de la dépense. Une fois la prestation exécutée le Chef de Département ministériel concerné transmet le compte d'emploi accompagné des pièces justificatives des dépenses au Ministre chargé des finances pour apurement.

2.16. Les débloqués des fonds sont réservés aux natures de dépenses qui ne peuvent pas s'exécuter en procédure normale. Le montant de ces débloqués ne doit pas dépasser 30% des fonds alloués.

2.17. Le traitement des dossiers des dépenses exécutées dans le « Fonds » obéira à la célérité. A cet effet, les acteurs intervenant dans la gestion dudit Fonds doivent s'atteler au respect scrupuleux des délais ci-après :

- de l'engagement juridique à l'engagement comptable : dix (10) jours ;
- de l'engagement comptable à la liquidation : quatorze (14) jours ;
- de la liquidation à l'ordonnancement : trois (03) jours ;
- de l'ordonnancement à la prise en charge comptable : quatorze (14) jours.

2.18. Les dépenses budgétaires ciblées dans le cadre du partenariat entre le Cameroun et les partenaires internationaux sont exécutées suivant les modalités prévues par les différentes conventions signées à cet effet. Dans le cas où une convention présente des spécifications particulières, les dépenses effectuées conformément à cette dernière font l'objet de régularisation sur la base d'une décision du Ministre chargé des finances.

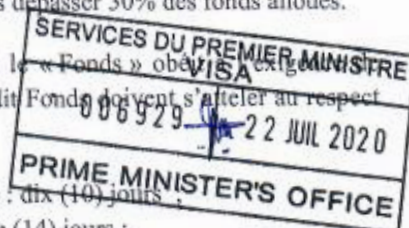
2.19. Toutes les dépenses antérieures à la signature de l'ordonnance susvisée et rentrant dans le cadre de stratégie globale de riposte contre la COVID-19 feront l'objet d'engagements en régularisation, suivant les procédures et les règles qui encadrent le fonctionnement du CAS COVID-19.

2.20. Tous les comptes financiers créés pour la lutte contre la COVID-19 avant la signature de l'Ordonnance susvisée seront clôturés et les procédures y relatives devront se conformer aux dispositions de la présente circulaire.

3. REPORTING ET SUIVI-EVALUATION DU FONDS SPECIAL DE SOLIDARITE POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS ET SES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

3.1. Les Chefs de Départements ministériels concernés sont responsables des opérations financières exécutées dans le cadre du CAS COVID-19. A cet effet, ils produisent :

- à la fin de chaque trimestre, un rapport sur la mise en œuvre des activités du CAS COVID-19, ainsi que l'évaluation des effets de chaque action conduite et l'impact du programme sur la lutte contre la pandémie ;



- à la fin de l'exercice, un compte administratif et un compte de gestion-matières qu'ils transmettent au Ministre chargé des finances.

3.2. La Caisse Autonome d'Amortissement, Comptable Public en matière de dépenses sur ressources extérieures, transmet au MINEPAT, avec copie au MINFI, quinze (15) jours après chaque fin du mois, la situation des décaissements effectifs des projets sur financement extérieur, dédiés à la lutte contre la pandémie, en distinguant les paiements effectués au profit des Agences des Nations Unies des autres paiements.

3.3. Le Payeur Spécialisé auprès du CAS COVID-19 est personnellement et pécuniairement responsable de ses opérations financières et comptables. A la fin de chaque mois, il transmet, après validation, ses données comptables à l'ACCT, en vue de leur intégration dans la Balance nationale consolidée du mois.

3.4. En sa qualité de Comptable principal, le Payeur Spécialisé auprès du CAS COVID-19 est astreint à la production d'un Compte de gestion annuel, déposé à la Chambre des Comptes, de la Cour Suprême au plus tard le 31 mai de l'exercice suivant pour jugement.

3.5. Chaque trimestre, le Ministre chargé des finances produit un rapport consolidé sur la base des rapports d'activités transmis par les Chefs de Départements ministériels concernés. Il produit et publie un rapport semestriel sur les dépenses liées à la lutte contre la COVID-19, trente (30) jours suivant la fin de chaque semestre.

3.6. A la fin de l'exercice budgétaire, le solde créditeur du CAS COVID-19 est reportable sur l'année suivante.

3.7. A la clôture du CAS COVID-19, les ressources disponibles seront reversées dans le budget général et le solde créditeur dans le Compte Unique du Trésor, suivant les modalités prévues par la loi de finances.

3.8. En ce qui concerne l'arrivée à terme des projets sur financements extérieurs dédiés au CAS COVID-19, les dispositions de l'accord de financement seront appliquées.

3.9. Les ressources du CAS COVID-19 sont des deniers publics. A ce titre, elles sont soumises aux contrôles administratif, parlementaire et juridictionnel.

3.10. Les contrôles des réalisations physiques relèvent d'une part des Maîtres d'Ouvrages et Maîtres d'Ouvrages Délégués concernés et d'autre part des services techniques compétents du MINMAP, du MINEPAT et du MINFI.

3.11. La Chambre des Comptes assure un audit indépendant sur l'utilisation des ressources du CAS COVID-19 dont les résultats sont publiés et présentés au Sénat, à l'Assemblée Nationale. Ce rapport est également transmis au Gouvernement à la diligence du Ministre chargé des finances.

3.12. Dans l'exercice de cette mission d'audit, la Chambre des Comptes peut, sous son autorité et sa responsabilité, nouer des partenariats avec des cabinets d'



3.13. Tous les rapports produits par les administrations intervenant dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale (Chefs de Départements ministériels concernés, Ministre chargé des finances, Chambre des Comptes, etc.), font l'objet de publication dans les journaux d'annonces légales et sur les sites internet officiels des différentes administrations.

3.14. Le régime des responsabilités liées à la gestion des fonds du CAS COVID-19, est celui défini dans les articles 87 à 91 de la loi portant régime financier de l'Etat et des Autres entités Publiques.

En raison des exigences de fluidité et de transparence, la discipline et le professionnalisme de tous les acteurs concernés sont fortement recommandés et apparaissent comme une impérieuse nécessité pour la réussite de la mise en œuvre du CAS COVID-19 et de la stratégie globale de riposte contre la pandémie du Coronavirus prescrite par le Chef de l'Etat.

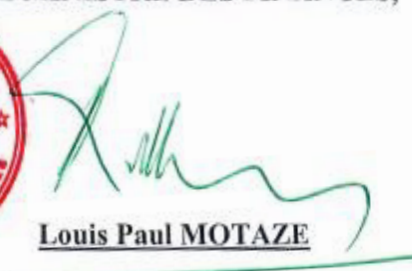
J'attache du prix au respect scrupuleux des instructions contenues dans la présente circulaire./-



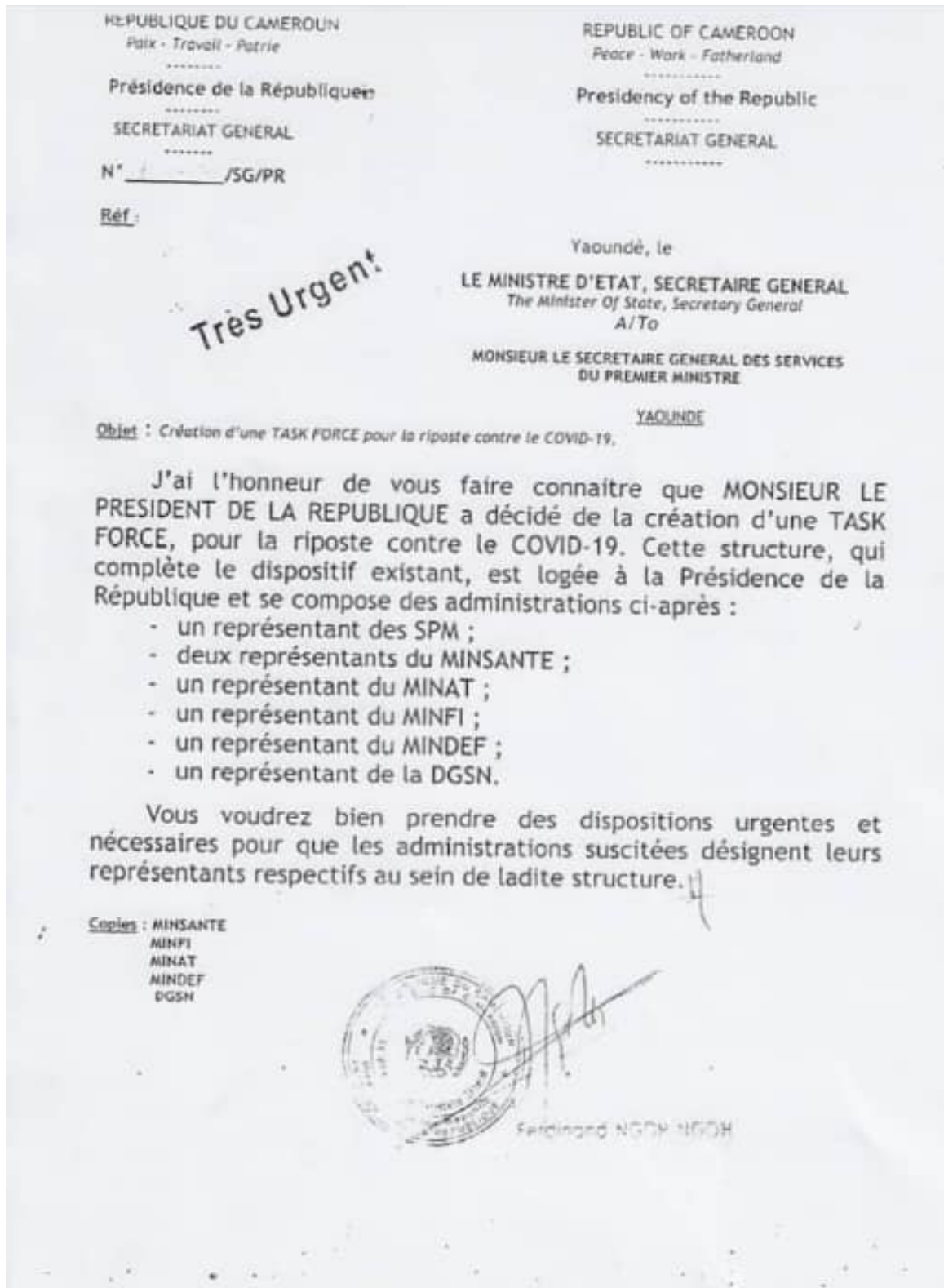
Yaoundé, le 22 JUL 2020

LE MINISTRE DES FINANCES,




Louis Paul MOTAZE

ANNEXE 4 : Création de la Task-Force PRC



ANNEXE 5 : Conventions

ANNEXE 6 : Situation détaillée des paiements du covid-19 pour la paierie spécialisée auprès du cas covid-19

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE - CIRCUIT MINFI							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
1	Y400174	ETS LA CONVERGENCE	MS N° 240/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2021: fourniture du matériel médical	1 100 000 000	1 039 500 000	60 500 000	0
2	Y400175	ETS LA PATIENCE	MS N° 238/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2021: fourniture du matériel médical	1 100 000 000	1 039 500 000	60 500 000	0
3	Y400176	ETS BETSI	MS N° 239/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2021: fourniture du matériel médical	1 100 000 000	1 039 500 000	60 500 000	0
4	Y400177	ETS ENZO	MS N° 241/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2021: fourniture du matériel médical	1 100 000 000	1 039 500 000	60 500 000	0
5	Y400178	ETS M9 S.A.	MS N° 242/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2021: fourniture du matériel médical	1 100 000 000	1 039 500 000	60 500 000	0
6	Y400179	BIOGENIX SARL	MS N° 123/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du matériel médical	214 825 000	203 009 625	11 815 375	0
7	Y400180	ETS ALAAMA	MS N° 121/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture des équipements de protection individuelle	209 600 000	198 072 000	11 528 000	0
8	Y400181	ETS YEKS	Acquisition des combinaisons	70 000 000	66 150 000	3 850 000	
9	Y400182	ETS M.C.S.3 TECHNOLOGIES	MS N° 234/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture des EPI	159 000 000	150 255 000	8 745 000	0
10	Y400183	GREEN ORANGE GROUP	MS N° 120/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: acquisition des équipements de protection	123 000 000	116 235 000	6 765 000	0
11	Y400184	ETS YSY	MS N° 119/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du matériel médical	177 500 000	167 737 500	9 762 500	0
12	Y400185	ETS GRAND LUX	MS N° 218/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: construction d'un bâtiment d'isolement hospitalier à HR Ngaoundéré	134 005 995	109 901 772	24 104 223	0

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE - CIRCUIT MINFI

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
13	Y400186	SMILE CAMEROUN SARL	MS N° 125/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture des équipements de protection individuelle	275 300 000	260 158 500	15 141 500	0
14	Y400188	SIM'S	MS N° 126/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: construction d'un magasin de stockage des intrants du Covid-19 au Fonds Régional de la Promotion de la Santé de l'Ouest (décompte N°2)	36 751 061	30 140 493	6 610 568	0
15	Y400189	SIM'S	MS N° 126/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: construction d'un magasin de stockage des intrants du Covid-19 au Fonds Régional de la Promotion de la Santé de l'Ouest (décompte N°2)	39 810 868	32 649 920	7 160 948	0
16	Y400190	STE SALAM BUSINESS CORPORATION SARL (SBC)	LCS N°174/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: construction d'une clôture, d'une guerite, d'un local groupe en vue de la sécurité du site Travaux d'Amenagement d'un Centre d'Accueil et de Traitement des cas COVID-19 à HR de Garoua	32 008 652	26 251 121	5 757 531	0
17	Y400191	STE SALAM BUSINESS CORPORATION SARL (SBC)	LCS N°171/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture, installation et mise en service d'un groupe électrogène de 88KVA avec inverseur	41 893 999	34 358 349	7 535 650	0
18	Y400192	EASY PRINT SARL	MS N° 131/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture du matériel médical	299 141 815	292 560 695	6 581 120	0
19	Y400193	NSF CAMEROUN SARL	MS N° 129/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture du matériel médical	299 141 815	292 560 695	6 581 120	0
20	Y400194	GROUPE DJ CERAMICA SANITARIO	MS N° 212/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: construction du centre d'isolement de Lafe Baleng dans la region de l'ouest (décompte 02)	81 141 067	64 300 469	16 840 598	0

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE - CIRCUIT MINFI

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
21	Y400195	GRUPE DJ CERAMICA SANITARIO	MS N° 212/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: construction du centre d'isolement de Lafe Baleng dans la region de l'ouest (décompte 02)	69 135 461	54 786 592	14 348 869	0
22	Y400196	GRUPE DJ CERAMICA SANITARIO	MS N° 212/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: construction du centre d'isolement de Lafe Baleng dans la region de l'ouest (décompte 04)	28 285 944	22 415 276	5 870 668	0
23	Y400197	YAO PHARM SARL	MS N° 158/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture de huit ambulances médicalisées de type C	440 000 000	415 800 000	24 200 000	0
24	Y400198	ETS OD & FILS	BCA N° 0478/020/MINSANTE/C OVID-19: fourniture du matériel de bureau	4 939 000	3 913 924	1 025 076	0
25	Y400199	ETS NEC	LCS N° 028/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: construction d'un batiement d'isolement hospitalier	16 565 971	13 127 751	3 438 220	0
26	Y400200	ETS ABBAKAR ALI KOURA	MS N° 143/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture du matériel médical	189 025 000	178 628 625	10 396 375	0
27	Y400201	FUNDING TRANSFERT AND SERVICE GROUP SA	MS N° 156/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture de produits pharmaceutiques	102 679 346	100 420 400	2 258 946	0
28	Y400202	FUNDING TRANSFERT AND SERVICE GROUP SA	LCS N° 057/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture des sacs de corps pour cadavres	49 980 000	47 231 100	2 748 900	0
29	Y400204	FUNDING TRANSFERT AND SERVICE GROUP SA	MS N° 146/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture du matériel médical	320 769 684	313 712 751	7 056 933	0
30	Y400205	FUNDING TRANSFERT AND SERVICE GROUP SA	MS N° 151/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture de réactifs de laboratoire	185 087 890	181 015 956	4 071 934	0

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE - CIRCUIT MINFI

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
31	Y400206	FUNDING TRANSFERT AND SERVIVE GROUP	MS N°154/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020 : fourniture du matériel médical	387 000 000	378 486 000	8 514 000	0
32	Y400207	ETS PERFORM HOLDING	MS N° 142/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture du matériel médical	228 579 400	216 007 533	12 571 867	0
33	Y400208	PROOF CONSULTING GROUP SARL	MS N° 148/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture du matériel médical	52 900 000	49 990 500	2 909 500	0
34	Y400209	ETS ADI SYSTEM	MS N° 220/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture du matériel médical	54 536 262	51 536 768	2 999 494	0
35	Y400210	AMIREY SARL	LCS N° 154/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture du matériel médical	49 980 000	48 880 440	1 099 560	0
36	Y400211	ETS NEW WAY	LCS N° 150/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: lavage et désinfection des draps et rideaux	37 363 410	29 608 740	7 754 670	0
37	Y400212	Ets TECH-MEDICO-CAM	Fourniture des lits D'hospitalisation	63 600 000	60 102 000	3 498 000	0
38	Y400213	SAT PHARMA SARL	MS N° 243/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2021: fourniture du matériel médical	1 100 000 000	1 075 800 000	24 200 000	0
39	Y400214	ETS RISKOU	LCS N° 158/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: fourniture de huit ambulances médicalisées de type C	22 051 250	20 838 431	1 212 819	0
40	Y400215	ETS PREMIER MEDICAL SARL	LCS N° 042/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEL:acquisition du mobilier médical	47 135 320	46 098 343	1 036 977	0
41	Y400216	ETS BEMEC	MS N° 137/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2021: fourniture des lits d'hospitalisation	197 478 320	186 617 012	10 861 308	0
42	Y400217	ETS PREMIER MEDICAL SARL	LCS N° 136/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/:fourniture des lits d'hospitalisation	205 222 500	200 707 605	4 514 895	0

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE - CIRCUIT MINFI

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
43	Y400218	ETS SHILO CONSULTING	MS N° 096/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du matériel informatique	62 843 257	49 800 317	13 042 940	0
44	Y400219	ETS ABOA PERSPECTIVE	LCS N° 064/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture et pose d'un conteneur frigorifique	18 528 161	17 509 112	1 019 049	0
45	Y400220	NOUVELLE OPTION SERVICES & COMPAGNIE SARL	LCS N° 035/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: acquisition du matériel de bureau	47 182 745	37 390 100	9 792 645	0
46	Y400221	ETS MACS ATEBA	LCS N° 034/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: acquisition du matériel medical	6 600 000	6 237 000	363 000	0
47	Y400223	ETS KIAMA S.A.	MS N° 224/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: travaux de réhabilitation du réseau informatique de l'immeuble central du MINSANTE (décompte 1)	38 738 106	31 770 120	6 967 986	0
48	Y400224	ETS TECH MASTER	MS N° 237/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture et installation d'un tube à rayon X neuf pour scanner	60 000 000	56 700 000	3 300 000	0
49	Y400225	ETS UNITE SERVICE	Fourniture du matériel médical	33 925 000	32 059 125	1 865 875	0
50	Y400226	ETS FARY SERVICES	MS N° 225/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture des épis	52 750 000	49 848 750	2 901 250	0
51	Y400227	SONECOMX SARL	LCS N° 163/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture de l'oxygène médicale	15 068 500	14 736 993	331 507	0
52	Y400228	ETS DEO GRACIAS	LCS N° 102/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture matériel informatique	14 559 178	11 537 462	3 021 716	0
53	Y400229	ETS MERRY SERVICES	LCS N° 101/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du matériel de bureau	10 841 505	8 591 382	2 250 123	0

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE - CIRCUIT MINFI

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
54	Y400230	ETS EDOU & MADE	LCS N° 058/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: acquisition des surblouses	21 850 000	20 648 250	1 201 750	0
55	Y400231	ETS NOLA SYSTEM	LCS N° 038/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du mobilier médical	40 473 900	38 247 836	2 226 064	0
56	Y400232	ETS VARESE SERVICE	MS N° 094/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI2020:fourniture du matériel médical	115 500 000	112 959 000	2 541 000	0
57	Y400233	ETS SEBAGO	MS N° 093/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI2020:fourniture des combinaisons complètes de protection thermoscellables	165 000 000	161 370 000	3 630 000	0
58	Y400234	ETS MEDICAL FIRST SARL	LCS N° 132/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du matériel de laboratoire	37 818 000	35 738 010	2 079 990	0
59	Y400235	ETS AXEL	LCS N° 072/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture des surblouses	21 850 000	20 648 250	1 201 750	0
60	Y400236	ETS ALL BUSINESS CENTER	MS N° 222/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: mise en place d'un système de contrôle biométrique au Minsanté	32 698 123	25 911 720	6 786 403	0
61	Y400237	KIAMA S.A.	MS N° 224/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: travaux de réhabilitation du réseau informatique de l'immeuble central du MINSANTE (décompte 2 et final)	41 179 782	33 772 601	7 407 181	0
62	Y400238	ETS OD & FILS	Fourniture du matériel de bureau	4 968 000	3 936 906	1 031 094	0
63	Y400240	STE FIRST LINE SECURITY SARL	MS N°008/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI : construction d'un bâtiment d'isolement hospitalier à l'hôpital régional de Maroua (décompte N° 02 et final)	59 962 204	49 176 550	10 785 654	0
64	Y400241	ETS ELO & SAMY	Fourniture du matériel de laboratoire	157 696 500	149 023 193	8 673 307	0

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE - CIRCUIT MINFI

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
65	Y400242	ETS LES SENTIERS BATTUS/ETS CRESCENDO / ETS INTERNATIONAL PATNERSHIP COMPANY	MS N°231/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI : fourniture du matériel de laboratoire	152 992 500	144 577 913	8 414 587	0
	Y400243	PERFORM HOLDING	MS N°053/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020 : fourniture des lits D'hospitalisation	99 999 952	94 499 955	5 499 997	0
66	Y400244	ETS ALLIANCE MEDICAL UNIVERSAL SARL	Mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré à l'HGY	93 372 750	73 993 500	19 379 250	0
67	Y400245	MEDICALEX SARL	MS N°124/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP : Fourniture du matériel médical	81 723 977	79 926 050	1 797 927	0
68	Y400246	ETS AMIREY SARL	MS N°144/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP : fourniture du matériel médical	122 786 750	120 085 441	2 701 309	0
69	Y400247	ETS GLODIST GLOBAL DISTRIBUTION	MS N° 175/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP: Construction d'un mur de cloture, aménagement des emprises et de la voirie d'accès au centre d'isolement Laquintinie de DLA (décompte 2)	6 724 138	5 514 639	1 209 499	0
70	Y400248	STE FULL CIRCLE LTD	MS N° 127/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI/2020: construction d'un centre temporel de mise en quarantaine dans le Middle Farm Stadium de Limbe	224 357 546	184 001 410	40 356 136	0
71	Y400249	ETS ALUX METAL	LCS N° 056/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI/ Fourniture du matériel médical	21 000 000	19 845 000	1 155 000	0
72	Y400250	ETS GLODIST (GLOBAL DISTRIBUTION)	MS N° 175/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP: construction d'un mur de cloture, aménagement des emprises et de la voirie d'accès au centre d'isolement Laquintinie de DLA (décompte 1)	67 446 283	55 314 436	12 131 847	0

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE - CIRCUIT MINFI

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
73	Y400252	SIM'S	MS N° 126/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: construction d'un magasin de stockage des intrants du Covid-19 au Fonds Régional de la Promotion de la Santé de l'Ouest (décompte N°4 et dernier)	9 331 520	7 653 020	1 678 500	0
74	Y400253	STE KETS SARL	MS N° 182/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: construction d'une unité d'isolement hospitalière devant se rattacher à l'hôpital de district de MEYONMESSALA	342 205 596	280 651 635	61 553 961	0
75	Y400256	SAT PHARMA SARL	MS N° 223/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du matériel médical	506 000 000	494 868 000	11 132 000	0
76	Y400257	ETS PANDORA	LCS N° 092/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP: fourniture du matériel médical	14 963 250	14 140 271	822 979	0
77	Y400260	ETS NKOUMA	fournitures des combinaisons de protection	33 950 000	32 082 750	1 867 250	0
78	Y400267	STE OUTCOM AFRICA LDT	MS N° 127/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: aménagement du stade municipal de Buea	259 698 989	212 985 839	46 713 150	0
79	Y400268	ETS LA CONVERGENCE/LA PATIENCE/ ETS ENZO	MS N° 023/2021/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DLMPEP/CCOUSP/2022: fourniture de 1 000 000 de Tests de détection du Covid-19	4 900 000 000	4 792 200 000	107 800 000	0
80	Y400269	HESSOM SARL	MS N°185/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture des consommables de dialyse	130 000 000	122 850 000	7 150 000	0
	Y400275	ETS N.A. SERVICES	MS N°211/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020 : lavage et désinfection de la lingerie des patients et du personnel	102 926 352	81 564 280	21 362 072	0
81	Y400222	ETS RISKOU	MS N° 217/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du matériel médical	84 501 300	0	0	84 501 300
82	Y400239	ETS SABRIANA & DAUGHTERS	Fourniture du matériel de bureau	4 467 650	0	0	4 467 650

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE - CIRCUIT MINFI

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
84	Y400251	SOCIETE SOFIGES	MS N° 173/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du matériel médical	53 100 000	0	0	53 100 000
85	Y400254	AXIS CONSULTING SARL	BCA N° 091/020/MINSANTE/COVID-19: ourniture du matériel d'entretien	4 998 999	0	0	4 998 999
86	Y400255	INTEK	LCS N° 132/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture des consommables informatiques	39 982 736	0	0	39 982 736
87	Y400258	ETS JOSEPHA OU ETS BUSINESS CIE	Fourniture du matériel de bureau	4 999 828	0	0	4 999 828
88	Y400259	ETS SILO	Fourniture du matériel de bureau	4 999 828	0	0	4 999 828
89	Y400261	ETS EVOA ABAM BUSINESS	BCA N° 0697/020/MINSANTE/COVID-19: livraison des produits alimentaires	4 994 250	0	0	4 994 250
90	Y400262	ETS EVOA ABAM BUSINESS	BCA N° 0699/020/MINSANTE/COVID-19: fourniture du matériel de bureau	4 902 790	0	0	4 902 790
91	Y400263	BINYAME BUSINESS & CONSULTING SARL	MS N23/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du matériel médical	30 540 000	0	0	30 540 000
92	Y400264	BINYAME BUSINESS & CONSULTING SARL	LCS N° 093/2020/MS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/CEI: fourniture du matériel médical	27 400 000	0	0	27 400 000
93	Y400265	AXIS CONSULTING SARL	BCA N° 093/020/MINSANTE/COVID-19: fourniture du matériel de bureau	4 999 851	0	0	4 999 851
94	Y400266	ETS NEC	LCS N° 028/2020/LCS-COVID19/MINSANTE/S G/DEP/2020: construction d'un batiement d'isolement hospitalier (2eme décompte)	16 344 643	0	0	16 344 643
95	Y400270	ETS GROUPE M&N GLOBAL SERVICES	BCA N° 0441/020/MINSANTE/COVID-19: fourniture de bureau	4 337 882			4 337 882
96	Y400271	ETS IBAGUI CHRISTINE	BCA N° 0697/020/MINSANTE/COVID-19: service traiteur	4 620 000			4 620 000

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE - CIRCUIT MINFI							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
97	Y400272	ETS IBAGUI CHRISTINE	BCA N° 0696/020/MINSANTE/C OVID-19: Reception	4 473 000			4 473 000
	Y400273	ETS BOZARD	Aménagement, ameublement et décoration de certains bureaux et fourniture d'un groupe électrogène	115 403 436			115 403 436
TOTAL MINSANTE CIRCUIT MINFI				20 190 013 787	18 721 933 702	1 053 013 892	415 066 193
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET L'EDUCATION CIVIQUE							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
1	Y260022	STE KRASSIVI SARL	Marché N° 002/M/MINJEC/SG/DAG /SDBMM/SM/2021: fourniture de 192 motocyclettes dans les regions de du Littoral, Ouest, Nord-Ouest,Sud et Sud-Ouest.	167 824 818	137 637 462	30 187 356	0
2	Y260023	STE COPRES	Marché N° 001/M/MINJEC/SG/DAG /SDBMM/SM/2021: fourniture de 168 motocyclettes dans les regions dde l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Nord et de l'Extreme Nord	191 808 035	157 306 716	34 501 319	0
3	Y260024	ETS NAVOGO ET GUIBOLO	N° BCA5426-026-0020: production des flyers	4 994 536	3 957 934	1 036 602	0
4	Y260025	ETS KARALLA	Acquisition matériel de protection COVID	4 998 662	3 961 204	1 037 458	0
5	Y260026	ETS SOCIM SARL	Acquisition matériel de protection COVID	4 999 022	3 961 489	1 037 533	0
6	Y260030	ETS SALISS	Acquisition de rafraichissantes pour la tenue des sessions de réunions	4 999 301	3 961 710	1 037 591	0
7	Y260027	STE PARAMOUNT SARL	N° BCA5426-026-0022: matériel de protection et securité	4 997 469	3 960 259	1 037 210	0
8	Y260029	ETS COMMUNITY INTEREST GROUP SARL	N° BCA5426-026-0024: fourniture du matériel de riposte	4 998 775	3 961 294	1 037 481	0
9	Y260028	YAYA HAMADOU BELLO	Matériel de protection	4 999 974			4 999 974
TOTAL MINJEC				394 620 592	318 708 068	70 912 550	4 999 974

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
1	Y250011	ETICG SARL	Marché N° 81/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe, 04 bureaux et toilettes en R+1 au LYTECH de LAGDO (décompte 2)	29 840 000	23 646 793	6 193 207	0
2	Y250012	ETICG SARL	Marché N° 81/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe, 04 bureaux et toilettes en R+1 au LYTECH de LAGDO (décompte 1)	73 525 137	58 265 204	15 259 933	0
3	Y250013	ETS SAID ABBO/ WOILA/SAB	Marché N° 183/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: fourniture en urgence de 450 citernes de 5000l au MINESEC en 9 lots- RN	53 662 000	44 010 000	9 652 000	0
4	Y250014	ETS CHEZ REME	LC N° 208/20/LC/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgence de 28 000 masques en tissu lavable à la DR MINESEC du SUD	32 200 000	30 429 000	1 771 000	0
5	Y250015	ETS MBX HORIZONS	Travaux de construction des salles multimédia au lycée de LAGDO	24 000 000	19 683 019	4 316 981	0
6	Y250016	ETS SAID ABBO	Travaux de construction des salles multimédia à l'Exptreme Nord	12 000 000	9 841 509	2 158 491	
7	Y250017	ETS SAID ABBO/ WOILA/SAB	LC N° 141/20/LC/GG/MINESEC/CIPM/2020: construction d'un bloc de 03 salles + 02 bureaux au LYBI d' OURO LABO (décompte 1 et final)	35 450 000	29 073 459	6 376 541	0
8	Y250018	ETS MBX HORIZONS	Marché N° 201/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe, 04 bureaux en R+1 au lycée bilingue de Garoua (décompte 2)	56 311 175	46 182 247	10 128 928	0
9	Y250019	ETS MBX HORIZONS	Marché N° 201/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe, 04 bureaux en R+1 au lycée bilingue de Garoua (décompte final)	8 000 127	6 561 111	1 439 016	0

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
10	Y250020	ETS SAID ABBO	Marché N° 096/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc de 08 salles et 04 bureaux et toilettes en R+1 au lycée bilingue de DATCHEKA (décompte 2)	57 238 245	46 942 560	10 295 685	0
11	Y250021	ETS MBX HORIZONS	Marché N° 80/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe, 04 bureaux et toilette en R+1 au lycée bilingue de Malang (décompte 2)	55 623 818	45 618 527	10 005 291	0
12	Y250022	ETS MBX HORIZONS	Marché N° 80/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe, 04 bureaux et toilette en R+1 au lycée bilingue de Malang (décompte final)	7 511 202	6 160 131	1 351 071	0
13	Y250023	ETS BINKOLA	LC N° 155/20/LC/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: Réhabilitation d'un bloc de 02 blocs de salles de classe au CES de DIAMBADI	12 078 624	8 363 878	3 714 746	0
14	Y250024	ETS ECOTRA	Marché N° 93/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture de 22493 livres de mathématique et 22 493 livres PCT aux élèves	314 857 014	307 930 160	6 926 854	0
15	Y250025	ETS AMANDJID	Marché N° 201/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgence de 49 000 masques barrières en tissu lavable DR MINESEC de EN.	67 179 000	63 484 155	3 694 845	0
16	Y250026	ETS PROGRESSIVE BUSINESS	LC N° 174/20/LC/GG/MINESEC/DRFM/2020: réhabilitation des salles de classe au Lycée de SAMBO. Lot 2	18 000 000	14 264 151	3 735 849	0
17	Y250027	ETS PROGRESSIVE BUSINESS	Réhabilitation de 02 bureaux incorporés dans la région de l'Est	8 000 000	6 339 622	1 660 378	0
18	Y250028	STE PARAMOUNT SARL	LC N° 191/20/LC/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres à DR MINESEC Centre-lot 2	53 662 500	44 010 000	9 652 500	0

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
19	Y250029	STE PARAMOUNT SARL	LC N° 192/20/LC/GG/MINESEC /CIPM/2020: fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres à DR MINESEC Adamaoua-lot 1	53 662 500	44 010 000	9 652 500	0
20	Y250030	STE PARAMOUNT SARL	LC N° 196/20/LC/GG/MINESEC /CIPM/2020: fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres à DR MINESEC EST-lot 3	53 662 500	44 010 000	9 652 500	0
21	Y250031	TCHARICAM ENTERPRISE	LC N° 182/20/LC/GG/MINESEC /CIPM/2020: fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres à la DR du Sud-Ouest	53 662 500	44 010 000	9 652 500	0
22	Y250032	ETS KADER BUSINESS	Réhabilitation de salles de classe et de toilettes	13 120 701	10 760 625	2 360 076	0
23	Y250033	ETS SANTANA INCK.COM	Marché N° 207/20/M/GG/MINESEC/ CIPM/2020: fourniture en urgence de 49 000 masques barrières en tissu lavable DR MINESEC de EN.	68 425 000	64 661 625	3 763 375	0
24	Y250034	ETS SANTANA INCK.COM	LC N° 148/20/LC/GG/MINESEC /CIPM/2020: fourniture en urgence de 774 cartons de savons et 510 gels hydroalcooliques à la DR de l'OUEST	15 312 750	14 470 549	842 201	0
25	Y250035	ETS KUNJOM	Marché N° 203/20/M/GG/MINESEC/ CIPM/2020: Fourniture EN URGENCE de masques barrières	47 985 000	46 929 330	1 055 670	0
26	Y250036	ETS SAID ABBO	Marché N° 096/20/M/GG/MINESEC/ DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc de 08 salles et 04 bureaux et toilettes en R+1 au lycée bilingue de DATCHEKA	9 414 649	7 721 197	1 693 452	0
27	Y250037	WORLD WIDE COM SARL	Marché N° 92/20/M/GG/MINESEC/ CIPM/2020: fourniture de 1 000 thermoflash infrarouges au Minesec en 2 lots.	99 991 500	97 791 687	2 199 813	0

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
28	Y250039	ETS AMANDJID	Marché N° 205/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgence de 49 000 masques barrières en tissu lavable DR MINESEC de EN. (LOT 2)	67 179 000	63 484 155	3 694 845	0
29	Y250040	ETS SANDALEY FILS	LC N° 162/20/LC/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture de 728 cartons de savon et 480 gels hydroalcooliques à la DR des enseignements secondaires du NORD	14 412 000	13 619 340	792 660	0
30	Y250042	ETS O. ANTOINE	LC N° 119/20/LC/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: réhabilitation de salles de classe au lycée bilingue de BIKOK	18 960 545	15 025 337	3 935 208	0
31	Y250043	ETS GROUPE NYEMB	LC N° 139/20/LC/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: réhabilitation des toitures des salles de classe au lycée bilingue de TSINGA	8 364 428	6 628 414	1 736 014	0
32	Y250044	ETS J.C. SERVICES	LC N° 138/20/LC/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: réhabilitation des salles de classe et bloc administratif au LYTECH CHARLES ATANGANA. Lot 2	8 135 818	6 447 252	1 688 566	0
33	Y250045	ETICG SARL	Marché N° 81/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe, 04 bureaux et toilettes en R+1 au LYTECH de LAGDO (décompte 3 et dernier)	45 834 862	36 321 966	9 512 896	0
34	Y250046	ETS E.G.CP.S. OU MULTITRAVAUX	Réhabilitation de salles de classe et de toilettes au Lycée de Nylon	28 468 552	19 713 130	8 755 422	0
35	Y250047	MBUNYA AND SONS ENTERPRISE	Marché N° 114/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: construction de deux salles multimedia au CETIC de Bimbia et au LYTECH de Limbé	18 849 056	15 458 597	3 390 459	0
36	Y250048	MBUNYA AND SONS ENTERPRISE	Construction de 08 salles de classes multimédia au CETIC de BIMBIA	5 054 943	4 128 421	926 522	0

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
37	Y250049	COM.3 SARL	Marché N° 197/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgence de 59 500 masques barrières en tissu lavable à la DR de l'Ouest,	68 425 000	66 919 650	1 505 350	0
38	Y250050	ETS LES SAUVEURS	Rehabilitation de 08 salles de classes au Lycée Bilingue d'Abong Mbang	17 722 521	14 044 262	3 678 259	0
39	Y250051	ETS EL NDA'ALIY ET FILS	LC N° 110/20/LC/GG/MINESEC /DRFM/CIPM/2020: réhabilitation de 02 salles de classes au Lycée de Mangiembou	5 200 000	3 600 755	1 599 245	0
40	Y250053	MARLLIS VENTURES LIMITED	LC N° 163/20/LC/GG/MINESEC /DRFM/CIPM/2020: réhabilitation de 03 salles de classes à l' ENIEG DE Bamenda	8 652 065	7 095 781	1 556 284	0
41	Y250054	DYNAMITE CONSTRUCTION SARL	Réhabilitation de 02 bâtiments en R+2 Lycée Bilingue de New-Bell	11 940 000	9 792 302	2 147 698	0
42	Y250055	ABE DESIGN & ENGINEERING SARL	Rehabilitation de 08 salles de classes + bureaux et toilettes en R+1 au Lycée de Buea-Town	149 200 000	118 233 962	30 966 038	0
43	Y250056	CAM SERVICES ET REALISATION	Marché N° 70/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classes + bureaux et toilettes en R+1 au Lycée Bilingue d'Essos	149 200 000	122 362 767	26 837 233	0
44	Y250057	DYNAMITE CONSTRUCTION SARL	Rehabilitation de 08 salles de classes, construction d'un bloc de 03 salles de classe et 02 bureaux au CES Bilingue Moug Logbessou	35 450 000	29 073 459	6 376 541	0
45	Y250059	MARLLIS VENTURES LIMITED	Achevement d'un bloc de 03 salles de classe au Lytech de Bamendakwe	19 750 000	16 197 484	3 552 516	0
46	Y250060	ETS E.GE.TRA	LC N° 152/20/LC/GG/MINESEC /CIPM/2020: fourniture des cartons de savons et 300 gels hydroalcooliques	9 007 500	8 809 335	198 165	0

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
47	Y250061	ETS NAVASMA	Marché N° 95/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction de 08 salles de classe et 04 bureaux et toilettes au Cetic de Bimbia	149 200 000	122 362 767	26 837 233	0
48	Y250062	STE DES TRAVAUX DIVERS ET FOURNITURES SARL	Marché N° 73/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe et 04 bureaux et toilettes au CES de Mendong	149 200 000	118 233 962	30 966 038	0
49	Y250064	GROUPE NACHEB	Marché N° 76/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe, 04 bureaux et toilettes en R+1 au Lycée de Bafoussam rural	149 200 000	118 233 962	30 966 038	0
50	Y250065	ETS PANDORA	Construction et équipement d'un bloc de 02 salles de classes à l'EP d'Ebolowa	14 159 745	11 612 772	2 546 973	0
51	Y250067	ETS LAMY BTP	LC N° 116/20/LC/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: réhabilitation des salles de classe au Lycée de NGOUMOU	9 789 051	7 757 361	2 031 690	0
52	Y250071	ETS SANTANA INCK.COM	Marché N° 178/21/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgence de 910 cartons de savon et 600 gels hydroalcooliques	18 015 000	17 024 175	990 825	0
53	Y250077	MENTI GLOBAL SERVICE SARL	Marché N° 189/21/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture des savons et gels hydroalcooliques à la DRMINESEC du Nord Ouest	5 404 500	5 285 601	118 899	0
54	Y250083	ETS CIE CENTRALE D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN	Marché N° 195/2021/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture des citernes à la DRMINESEC du Littoral	53 662 500	44 010 000	9 652 500	0
55	Y250087	ETS SANTANA INCK.COM	LC N° 150/20/LC/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgence des cartons de savons	15 312 750	14 470 549	842 201	0
56	Y250088	ETS SANTANA INCK.COM	Marché N° 188/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgence de cartons de savons et gels hydroalcooliques	18 015 000	17 024 175	990 825	0

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
57	Y250089	ETS PHENIX	Marché N° 74/20/M/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe, 04 bureaux et toilettes en R+1 au Lycée de BONIS	29 840 000	23 646 793	6 193 207	0
58	Y250038	ETS OMA MANDONG JEAN	Construction d'un bloc pédagogique de 03 salles de classe au lycée de Garoua Boulai	35 450 000	0	0	35 450 000
59	Y250041	ABICO BTP SARL	Construction d'un bloc de 03 salles de classe et 02 bureaux au lycée de BANGA PONGO	35 450 000	0	0	35 450 000
60	Y250052	ALPHA OMEGA BUSINESS	Rehabilitation de 06 salles de classes au Lycée d'Elig Essono	18 238 614	0	0	18 238 614
61	Y250058	GROUPEME NT WAGA INC LTD	Rehabilitation de 08 salles de classes, construction de 04 bureaux en R+1 au Lytech de Limbé	48 830 675	0	0	48 830 675
62	Y250063	COM.3 SARL	Marché N° 202/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture de 70 000 masques barrières en tissus lavables à la DR du Littoral	80 500 000	0	0	80 500 000
63	Y250066	GLOBAL BUSSINESS LTD	LC N° 104/20/LC/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: construction d'une salle multimédia	12 000 000	0	0	12 000 000
64	Y250068	EST MASADRAH UNIE	LC N° 200/20/LC/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture de 28 000 masques barrières en tissus lavables à la DR du SUD OUEST	32 200 000	0	0	32 200 000
65	Y250069	ETS LA ROSE	LC N° 193/20/LC/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgences de 50 citernes de 5000l à la DR MINESEC du Sud	53 662 500	0	0	53 662 500
66	Y250070	ETS NELEDJI	LC N° 151/20/LC/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgences de 637 cartons de savons et 420 gels hydroalcooliques	12 610 500	0	0	12 610 500

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
67	Y250072	GROUPEMENT WAGAN INC LTD	Rehabilitation de 08 salles de classes, construction de 04 bureaux en R+1 au Lytech de Limbé	46 348 856	0	0	46 348 856
68	Y250073	STE DES AMIS SARL	Marché N° 69/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: construction de 08 salles de classes, 04 bureaux et toilettes en R+1 au lycée moderne d'Ebolowa	29 840 000	0	0	29 840 000
69	Y250074	STE DES AMIS SARL	Marché N° 69/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: construction de 08 salles de classes, 04 bureaux et toilettes en R+1 au lycée moderne d'Ebolowa (décompte 1)	51 956 016	0	0	51 956 016
70	Y250075	ETS ADJIA	LC N° 126/20/LC/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: réhabilitation d'un bloc de 02 salles de classe de 18,45*9,45 au lycée de BIZILI	8 245 183	0	0	8 245 183
71	Y250076	MENTI GLOBAL SERVICE SARL	Marché N° 149/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture du matériel de désinfection	18 015 000	0	0	18 015 000
72	Y250078	SHILOH PRINTERS & SERVICES	Marché N° 94/2021/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture du matériel pédagogique	145 084 680	0	0	145 084 680
73	Y250079	MARLLIS VENTURES LIMITED	LC N° 169/20/LC/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020: réhabilitation de certaines salles de classe et transformation de certaines salles de classe en bureaux provisoire au classe au Lytech de Bamendakwe	12 000 000	0	0	12 000 000
74	Y250080	ETS CAMPROD NET PLUS	LC N° 187/20/LC/GG/MINESEC/CIPM/2020: fourniture en urgence de 364 cartons de savons et 240 gels hydroalcooliques à la DR MINESEC du Sud	7 205 960	0	0	7 205 960
75	Y250081	STE DES AMIS SARL	Marché N° 69/2020/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: construction de 08 salles de classes au lycée moderne d'Ebolowa	67 403 984	0	0	67 403 984

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
76	Y250082	ETS ECODIS SARL	Marché N° 62/2020/M/GG/MINESEC/C/CIPM/2020: équipement des salles multimédia du lycée de Doukoula et Maroua Domayo	41 000 000	0	0	41 000 000
77	Y250084	ETS SIFCAM	Fourniture de 50 citernes à la DR MINESEC de l'Ouest	53 662 500	0	0	53 662 500
78	Y250085	DOMINION COMPANY LIMITED	Marché N° 72/20/M/GG/MINESEC/CIPM/2020: construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe, 04 bureaux et toilettes en R+1 au Lycée bilingue de BAYELLE -NKWEN	149 200 000	0	0	149 200 000
79	Y250086	ETS AMAIS ATAMLA	Marché N° 181/2020/M/GG/MINESEC/C/CIPM/2020: travaux de réhabilitation	13 161 622	0	0	13 161 622
80	Y250090	ETS NELEDJI	Fourniture des savons et gels hydroalcooliques à la DR MINESEC du Nord	12 610 500	0	0	12 610 500
81	Y250091	ETS NELEDJI	Fournitures des citernes	53 662 500			53 662 500
82	Y250092	CONNECTIO N MANDILARIS SA	Acquisition des masques	80 465 000	0	0	80 465 000
83	Y250093	ETS MADIBARENTYREPRISE	Fourniture des savons et gels hydroalcooliques	7 206 000	0	0	7 206 000
84	Y250094	ETS L'AMI FIDELE	Construction de 02 blocs de salles de classe et 02 bureaux au LYBI de MAKENENE	24 908 056	0	0	24 908 056
85	Y250095	CONFECTION MANDILARIS	Fourniture de masques	80 465 000	0	0	80 465 000
86	Y250096	ETS NEMA COMPAGNIE	Réhabilitation des salles de classe au lycée de Demsa	6 909 803	0	0	6 909 803
87	Y250097	OYOKI BUSINESS	Construction d'une salle multimédia	12 000 000		0	12 000 000
88	Y250098	ETS LINUX MOTHER SARL	LC N° 98/20/LC/GG/MINESEC/CIPM/2020: construction d'une salle multimédia	12 000 000	0	0	12 000 000
89	Y250099	ETS NEMA COMPAGNIE	Fourniture des masques en tissus lavables	64 400 000	0	0	64 400 000
90	Y250100	ETS E.GE.TRA	Fourniture des masques en tissus lavables	40 250 000	0	0	40 250 000

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
91	Y250102	ETS ADJA	Réhabilitation d'un bloc de 02 blocs de salles de classe au lycée de BIZILI	10 774 702	0	0	10 774 702
TOTAL MINESEC				4 013 698 429	2 261 789 025	374 191 753	1 377 717 651
MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
1	Y150001	ALTERNATIVE CONSULT CAMEROON OU GROUPE SUNSHINE	Marché N°141/M/MINUDUB/CIP M/2020: fourniture de 69 758 masques au MINEDUB	94 000 000	77 091 824	16 908 176	0
2	Y150002	ETS GROUPE NYOBA	BCA N° 5415-015-0005: acquisition des seaux robinets	4 999 800	3 962 105	1 037 695	0
3	Y150003	ETS MABAPA FURUR	BCA N° 5415-015-0003: acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
4	Y150004	ETS MABAPA FURUR	BCA N° 5415-015-0004: acquisition des seaux	4 999 800	3 962 105	1 037 695	0
5	Y150005	ETS GROUPE NYOBA	BCA N° 5415-015-0019: acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
6	Y150006	ETS NONUDHAL	LC N°161/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /EXo2020: fourniture de 1381 seaux robinets	10 339 958	8 193 929	2 146 029	0
7	Y150007	ETS WORLD CENTER	LC N°144/LC/MINUDUB/CI PM/2020: fourniture de 34 879 masques	46 958 731	38 512 066	8 446 665	0
8	Y150008	ETS SIDCAM	Marché N°130/M/MINUDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/2020: fourniture du matériel de désinfection	18 799 906	14 898 038	3 901 868	0
9	Y150009	ETS SAGA	LC N°176/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: fourniture de 34 879 masques au MINEDUB	46 958 731	37 212 580	9 746 151	0
10	Y150010	ETS MERCURIUM	Marché N°119/M/MINUDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/2020: fourniture des masques	46 958 731	37 212 580	9 746 151	0

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
11	Y150011	GREECT SARL	LC N°171/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: fourniture de 20 740 masques au MINEDUB	23 495 828	18 619 335	4 876 493	0
12	Y150012	BAKOURA MOUSTAPHA (ISOMA PLUS	LC N° 180/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO/20 fourniture de 34 879 masques au MINEDUB	46 958 731	38 512 066	8 446 665	0
13	Y150013	BAKOURAZ MOUSTAFA (ETS ISOMA PLUS)	LC N°169/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO /EXo2020: fourniture de 34 879 masques au MINEDUB	46 958 731	38 512 066	8 446 665	0
14	Y150014	ETS BABY	LC N°177/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO /EXo2020: réhabilitation de l'EP de FEMEGUIA dans l'Arrondissement de Dschang,	30 183 641	23 919 091	6 264 550	0
15	Y150015	ALIMA AGNES FLORENCE	LC N°075/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: réhabilitation de l'EP de Bastos	20 999 925	16 641 450	4 358 475	0
15	Y150016	ETS SYLSON SARL	LC N°137/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO /EXo2020: fourniture de 34 879 masques au MINEDUB	46 958 731	37 212 580	9 746 151	0
16	Y150017	ETS KEMA	Marché N°156/M/MINUDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/2020: construction d'un bloc latrine à l'EP Nkolya 2; réhabilitation de 04 salles de classe à l'EP Efulan-Metet; réhabilitation de 02 blocs de 03 salles de classe à l'EP Metet Centre; construction d'un bloc maternel à l'EM Nkolya 2	13 908 886	11 407 036	2 501 850	0
17	Y150018	ETS DATALINE TECHNOLOGIES	LC N°181/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: fourniture de 17 440 masques au MINEDUB	23 424 522	18 562 829	4 861 693	0
18	Y150019	ETS LA COUR DU ROY/ BLOBUS TRADING MANAGEMENT	LC N°139/LC/MINUDUB/CI PM/2020: fourniture de 34 879 masques au MINEDUB	46 998 977	37 244 472	9 754 505	0

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
19	Y150020	V. MARK COMPUTER SARL	LC N°078/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /EXo2020: construction d'un bloc maternel à l'EM NKOLO II et construction de 02 bureaux à l' EM de NKOMO (décompte 1) et final	38 000 000	30 113 207	7 886 793	0
20	Y150021	ETS TANIA	LC N°077/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: réhabilitation de l'EP et L'EM d'Olembé	43 000 000	35 265 409	7 734 591	0
21	Y150022	GLOBAL SERVICE	LC N°070/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: réhabilitation de 02 blocs de 02 salles de classe, construction d'un bloc de 02 salles de classe et équipement en 60 tables bancs et 02 bureaux de maître et construction d'un bloc de latrines à 06 compartiments à à l'EP d'EKOUDA (décompte 1 et final)	45 644 194	36 170 871	9 473 323	0
22	Y150023	AVANTA INDUSTRIE SARL	Marché N°089/M/MINUDUB/SG/ DRFM/SDB/SMP/BAO/2 020: éhabilitation de 02 blocs de 02 salles de classe à l'EP Newton Aéroport et réhabilitation du Gouvernement English School (décompte 1 et final)	99 994 873	82 008 374	17 986 499	0
23	Y150024	ETS MOGE	LC N°157/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /EXo2020: fourniture de 2511 seaux robinets	18 798 639	14 897 035	3 901 604	0
24	Y150025	ETS ELLE EXQUISITE	LC N°123/LC/MINUDUB/SI PM/2020: fourniture Du matériel de désinfection (920 cartons de savon 180g	18 799 906	14 898 038	3 901 868	0
25	Y150026	ETS MOGE	LC N°165/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: fourniture du matériel de désinfection	31 019 309	24 581 339	6 437 970	0
26	Y150027	ETS BEZAM	LC N°179/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: fourniture de 17 440 masques au MINEDUB	23 480 039	18 606 823	4 873 216	0

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
27	Y150028	ETS NKOLOSSAN	LC N°095/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: fourniture de 34 879 masques	46 958 731	37 212 580	9 746 151	0
28	Y150029	ETS NKOLOSSAN	LC N°108/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: réhabilitation de 06 salles de classe à l'EP G2 et G3 de Sangmelima	77 916 757	53 953 679	23 963 078	0
29	Y150030	FIFILS COMPANY LIMITED	LC N°090/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: réhabilitation de l'EP de DEIDO	34 744 652	27 533 498	7 211 154	0
30	Y150031	ETS NKOLOSSAN	Construction d'un logement d'astreinte à l' EP NKLEBO'O	16 999 970	11 771 677	5 228 293	0
31	Y150032	ETS ELLE EXQUISITE	Marché N°140/M/MINUDUB/CIP M/2020: fourniture de 69 758 masques au MINEDUB	93 997 321	74 488 444	19 508 877	0
32	Y150033	BADAM TECHNOLOGY SARL	LC N° 101/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO/20 : réhabilitation de l'EP de DEIDO	17 000 000	13 942 138	3 057 862	0
	Y150034	ETS HAWATIF ET GROUPE	Marché N° 109/M/MINUDUB//SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/20 20: Réhabilitation de 06 salles de classe à l'EP d'Application Gr.1 d'Ebolowa et à l'EP d'Application GR.2 d'Ebolowa 1	79 997 999	63 394 641	16 603 358	0
33	Y150036	ETS JOLLY-BA	LC N°072/LC/MINUDUB/S G/DRFM/SBD/SMP/BAO /2020: réhabilitation EP NKOMETOU III	29 998 811	23 772 643	6 226 168	0
34	Y150037	GRAPHITEC H-B-DESIGN	Refection des salles de classe à l'EP et l'EM de EBA'A	75 522 158	59 847 748	15 674 410	0
35	Y150038	ETS ZAC	Marché N°132/M/MINUDUB/CIP MP/2020: fourniture de 313 909 masques au MINEDUB	422 625 889	200 000 000	76 019 498	146 606 391
36	Y150039	ETS ZAC	Marché N°133/M/MINUDUB/CIP M/2020: fourniture de 167 418 masques au MINEDUB	225 599 940	185 020 329	40 579 611	0

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
37	Y150040	ETS LA COLOMBE	Equipement des tables banc à l' EP de NANGA EBOKO	58 588 952	48 050 311	10 538 641	0
38	Y150041	ETS ELIE & JOSEPH	Marché N° 132/M/MINUDUB/CIPM/2020: fourniture de 139 515 masques au MINEDUB	187 999 950	154 183 607	33 816 343	0
39	Y150042	ETS TOUT VA POUR LE MIEUX	Marché N°102/M/MINUDUB/CIPM/2020: construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'EP NJITAP	17 000 000	13 471 698	3 528 302	0
40	Y150043	CECOTRAM SARL	Fourniture du matériel de désinfection	30 075 903	24 666 024	5 409 879	0
41	Y150044	ETS SIDCAM	LC N° 068/LC/MINUDUB/SG/D RFM/SBD/SMP/BAO/20 20: réhabilitation des salles de classe de l'EP d'OBALA	29 753 879	23 578 546	6 175 333	0
42	Y150045	ETS ALC	LC N° 158/LC/MINUDUB/SG/D RFM/SBD/SMP/BAO/20 20: fourniture de 1507 seaux robinets	11 280 000	8 938 868	2 341 132	0
43	Y150046	ETS ALC	LC N° 159/LC/MINUDUB/SG/D RFM/SBD/SMP/BAO/20 20: fourniture de 1507 seaux robinets	11 280 000	8 938 868	2 341 132	0
44	Y150047	ENTREPRISE OPA	Marché N° 097/M/MINUDUB//SG/D RFM/SDB/SMP/BAO/20 20: réhabilitation de 02 blocs de salles de classe à l'EP de Famtchouet	21 309 797	15 345 734	5 964 063	0
45	Y150048	CABINET D'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	LC N° 104/LC/MINUDUB/SG/D RFM/SBD/SMP/BAO/20 20: réhabilitation d'un bloc de 02 blocs de salles de classe au CES de DIAM-BADI	25 657 830	17 766 837	7 890 993	0
46	Y150050	ETS SYLTO	Acquisition des seaux et robinets	4 999 800	3 962 105	1 037 695	0
47	Y150051	ETS NOREL	Acquisition des seaux	4 999 800	3 962 105	1 037 695	0
48	Y150052	ETS BONOROS	Acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
49	Y150053	ETS MINKOUMOU	Acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
50	Y150054	ETS EKASSI	Acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
51	Y150055	ETS PETIT PAPA	Acquisition des masques	4 000 000	3 169 812	830 188	0

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
52	Y150056	ETS MERY & FILS	Acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
53	Y150057	ETS NALOC	Acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
54	Y150058	NDOUKOUO IBRAHIM OU ETS LA REFERENCE	Acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
55	Y150059	ETS DAG ICONS	Fourniture des seaux	4 999 800	3 962 105	1 037 695	0
56	Y150060	ANDRE ET FILS	Marché N°167/M/MINUDUB//SG /DRFM/SDB/SMP/BAO/2020: fourniture de 69 758 masques au MINEDUB	93 917 463	74 425 160	19 492 303	0
57	Y150061	ETS ASSAL OU WAL-DAMBATCH A	LC N° 170/LC/MINEDUB/DRFM/SBD/SMP/BAO/2020: fourniture de 34 879 masques au MINEDUB	46 958 731	38 512 066	8 446 665	0
58	Y150062	ATELIERS SCEF	LC N° 136/LC/MINEDUB/CIPM /2020: fourniture de 34 879 masques au MINEDUB	46 958 731	37 212 580	9 746 151	0
59	Y150063	DEMAISON SARL	LC N° 098/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO/2020: construction et équipement d'un bloc de 02 salles de classe à l'EP de Bamenda centre	21 075 000	17 284 151	3 790 849	0
60	Y150064	ETS KARALLA	N° BCA5415-015-0021: acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
61	Y150065	ETS KARALLA	N° BCA5415-015-0007: acquisition des seaux	4 999 800	3 962 105	1 037 695	0
62	Y150066	ETS NJR	N° BCA5415-015-0018: acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
63	Y150067	ETS NJR	N° BCA5415-015-0008: acquisition des seaux	4 999 800	3 962 105	1 037 695	0
64	Y150068	M.K.L.	Acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
65	Y150069	ETS LOLITAX	N° BCA5415-015-0026: acquisition des masques pour élèves	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
66	Y150070	ETS LA JANINE	N° BCA5415-015-0009: acquisition des seaux	4 800 000	3 803 773	996 227	0
67	Y150071	GENERAL UNIVERSE SERVICES	N° BCA5415-015-0017: acquisition des masques	4 999 800	3 962 105	1 037 695	0

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
68	Y150072	GENERAL UNIVERSE SERVICES	N° BCA5415-015-0016: acquisition des masques	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
69	Y150073	LIFE SARL	N° BCA5415-015-0022: acquisition des masques	4 000 000	3 169 812	830 188	0
70	Y150074	ETS ROLIX	N° BCA5415-015-0024: acquisition des masques pour élèves	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
71	Y150075	STE BEC SARL	N° BCA5415-015-0023: acquisition des masques pour élèves	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
72	Y150076	ETS SEVEREX	N° BCA5415-015-0025: acquisition des masques pour élèves	4 998 483	3 961 062	1 037 421	0
73	Y150078	ETS ALFRA	LC N° 174/M/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO/2020: fourniture des masques	23 480 039	18 606 823	4 873 216	0
74	Y150079	ETS HOPE ENTERPRISES	Fourniture de 1381 seaux et robinets	10 333 036	8 188 444	2 144 592	0
75	Y150081	N'JOY	LC N° 160/M/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO/2020: fourniture de seaux robinets	18 798 639	15 417 249	3 381 390	0
76	Y150082	ETS SAINT DENIS	LC N° 125/LC/MINUDUB/CIP M/2020: fourniture du matériel de désinfection (460 catons de savon 180KG)	9 399 953	7 449 019	1 950 934	0
77	Y150083	ETS ROFOKOM BUSINESS	LC N° 131/LC/MINUDUB/CIP M/2020: fourniture de 34 879 masques au Minedub	46 958 731	37 212 580	9 746 151	0
78	Y150084	STE K JUNIOR	Refection des salles de l'EP de BONAMOUANG	35 539 470	28 163 354	7 376 116	0
79	Y150085	ETS MATVARO	LC N° 143/LC/MINUDUB/CIP M/2020: fournitures de 37 879 masques au Minedub	46 998 661	38 544 814	8 453 847	0
80	Y150086	ETS NKOLOSSAN	LC N°163/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO/2020: fourniture de 29 700 masques au MINEDUB	39 986 075	31 687 079	8 298 996	0
81	Y150087	ETS EXPRESS TRADE	Fourniture des tables bancs à la délégation régionale du SUD	124 954 197	86 524 888	38 429 309	0

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
82	Y150088	KRATOS SARL	LC N° 122/M/MINUDUB/CIPM/2020: fourniture de 34879 masques au MINEDUB	46 998 691	38 544 838	8 453 853	0
83	Y150093	ETS PREST QUA-SUP	Construction de 02 salles de classe à l'EP D'EZEZANG - MENDOUM	7 360 222	5 096 607	2 263 615	0
84	Y150097	ETS SIDCAM	LC N° 120/LC/MINUDUB/CIPM/2020: fourniture de 34 879 masques au MINEDUB	46 998 691	37 244 245	9 754 446	0
85	Y150098	STE OMEGA TECH SARL	LC N° 126/LC/MINUDUB/CIPM/2020: fourniture de matériel de désinfection (1517 cartons de savon 180g) au MINEDUB	31 019 996	25 440 298	5 579 698	0
86	Y150100	ETS AKOMZOBO ENTREPRISE	LC N°168/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO/2020:fourniture de 34 879 masques au Minedub	46 958 731	37 212 580	9 746 151	0
87	Y150101	ETS COMFORT MARKET	Marché N° 096/M/MINUDUB//SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/20: Réhabilitation de l'EP New Bell Commissariat	49 000 000	38 830 189	10 169 811	0
89	Y150035	SOLACO	Construction de 03 salles de classe et équipement de 90 tables banc	31 075 000	0	0	31 075 000
90	Y150049	ETS BOZARD	LC N° 084/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SBD/SMP/BAO/20: construction d'un bloc maternelle à l'EM de MEMIAM	25 000 000	0	0	25 000 000
91	Y150077	SAFEWARE SARL	Fourniture des masques	422 625 889	0	0	422 625 889
92	Y150080	ETS NEW GENERATION	Fourniture du matériel de désinfection	28 943 764	0	0	28 943 764
93	Y150089	ETS JBA ET FILS	LC N° 128/M/MINUDUB/CIPM/2020: fourniture de matériel de désinfection (920 cartons de savon de 180kg)	18 799 906	0	0	18 799 906
94	Y150090	ETS LE FOURET/KAOUTAL	LC N° 099/LC/MINUDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/20: onstruction et équipement d'un bloc de 02 salles de classes à l'EP NJINDARE	20 950 650	0	0	20 950 650

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
95	Y150091	PREMIUM INVEST	LC N° 138/M/MINUDUB/CIPM/ 2020: construction de 02 blocs de salles de classe à l'EP de Womkoa	47 000 000	0	0	47 000 000
96	Y150092	ETS TANIA	LC N° 121/LC/MINUDUB/CIP M/2020: fourniture de 2511 seaux robinets	18 799 986	0	0	18 799 986
97	Y150094	ETS DE SOLEIL RAYON	LC N° 124/M/MINUDUB/CIPM/ 2020: fourniture du matériel de désinfection	9 399 953			9 399 953
98	Y150095	ETS NGUE ET FILS	LC N° 176/LC/MINUDUB//SG/ DRFM/SDB/SMP/BAO/2 020: fourniture de 34879 masques au MINEDUB	46 958 731	0	0	46 958 731
99	Y150096	ETS AL LAMINE ET FRERES	LC N° 164/LC/MINUDUB//SG/ DRFM/SDB/SMP/BAO/2 020: fourniture du matériel de désinfection	18 799 906	0	0	18 799 906
100	Y150099	ETS KWATAL	LC N° 117/LC/MINUDUB/CIP M/2020: fourniture de 34 879 masques au MINEDUB	46 958 731	0	0	46 958 731
101	Y150102	CENTRALE LOGISTIQUE	Marché N° 067/M/MINUDUB/SG/D RFM/SDB/SMP/BAO/20 20: construction de 02 blocs de salles de classe à l'EP de Womkoa	33 999 999	0	0	33 999 999
102	Y150103	ETS KAOUTAL	LC N° 100/LC/MINUDUB//SG/ DRFM/SDB/SMP/BAO/2 020: onstruction et équipement d'un bloc de 02 salles de classes	20 950 650	0	0	20 950 650
103	Y150104	ETS AL LAMINE ET FRERES	LC N° 178/LC/MINUDUB//SG/ DRFM/SDB/SMP/BAO/2 020: fourniture de 34879 masques au MINEDUB	46 998 661			46 998 661
TOTAL MINEDUB				4 160 680 539	2 502 985 101	673 827 221	983 868 217

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
1	Y180001	ETS MACAM	Marché N° 08/M/CIPM-UDS/2020 DU 13 AVR. 2021: Acquisition des masques thermoflash et gels désinfectant	17 500 000	17 115 000	385 000	0
2	Y180002	ETS MACAM	Construction des blocs de toilette	27 375 250	22 451 149	4 924 101	0
3	Y180003	ETS MACAM	Marché N° 04/M/CIPM-UDS/2020: acquisition des équipements hospitalier	51 300 800	50 172 182	1 128 618	0
4	Y180004	ETS MACAM	Marché N° 05/M/CIPM-UDS/2020: aménagement des points de lavage des mains	32 911 439	26 991 520	5 919 919	0
5	Y180005	ETS MACAM	Marché N° 06/M/CIPM-UDS/2020 du 09 AVR. 2021: réhabilitation des salles de cours, salle de TD, amphithéâtre et ateliers	32 911 439	26 991 520	5 919 919	0
6	Y180006	ETS MACAM	Marché N° 04/M/MINESUP/COVID-19/CIPM/2020 DU 13 AVR. 2021: travaux d'alimentation en énergie électrique du Centre de développement du numérique universitaire de l'université de YDE II-SOA	146 582 099	120 215 760	26 366 339	0
	Y180007	ETS MASSA	Réhabilitation des blocs latrines	21 851 966	17 921 361	3 930 605	0
7	Y180008	RIKON INTERNATIONAL LTD	Marché N° 09/M/MINESUP/COVID-19/CIPM/2020 DU 13 AVR. 2021: réhabilitation des CMS	32 687 750	26 808 067	5 879 683	0
8	Y180009	RIKON INTERNATIONAL	Marché N° 010/M/CIPM-UDs2020 DU 25 NOV. 2020: équipement des CMS à l'Université de Dschang	15 200 000	12 465 912	2 734 088	0

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
9	Y180010	ETS MAMOUDO U NASROU	LC N° 098/2020/L/UN/R/SG/DI PD/ CIPM/2020: fourniture des équipements au CMS de l'Université de Ngaoundéré	10 404 562	8 533 050	1 871 512	0
10	Y180012	HOPECAM COMPANY LTD	Supply of desinfection equipment to the University of Buea	23 000 000	18 862 893	4 137 107	0
11	Y180013	ETS PRAM'S GOLDEN	Construction d'un forage d'eau potable équipé de pompes à énergie électrique au CMS	11 000 000	9 021 384	1 978 616	0
12	Y180014	KIAMA S.A.	Marché N° 002/LC/MINESUP/COVID-19/CIPM/2020: acquisition des licences dans les services centraux du MINESUP	19 974 375	16 381 500	3 592 875	0
13	Y180019	Médical plus Sarl	LC N° 21-016/LC/MINESUP/Uma/CIPM/2021: fourniture de produits et équipements sanitaires au Centre Médico-Social de Maroua en six lots	27 041 696	21 948 394	5 093 302	0
14	Y180020	ETS HAMID ET FRERES	LC N° 104/2020/LC/UN/R/SG/DIPD/2020: fourniture des produits de désinfection	22 997 363	18 860 730	4 136 633	0
15	Y180021	ETS MASSA	LC N° 093/2020/L/UN/R/SG/DI PD/DIEM/2020: extension du centre médico-social de l'université de NGAOUNDERE	37 499 797	30 754 551	6 745 246	0
16	Y180022	PENIEL ENGINEERING CONSULT SARL	LC N° 00000139/LC/UD/CPIM/2020: réhabilitation de l'amphithéâtre Roger Gabriel NLEP	37 156 309	29 444 623	7 711 686	0

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
17	Y180024	AK LOGISTIC/A. AM PRESTATIONS	réhabilitation des forages et renovation des réseaux d'approvisionnement	14 920 560	11 823 840	3 096 720	0
18	Y180025	AK LOGISTIC/A. AM PRESTATIONS	Amenagement des points de lavage des mains	6 465 544	5 123 639	1 341 905	0
19	Y180011	KING TECH ENTERPRISE	Rehabilitation and extension of hand wash point at the University of Buea	10 144 813	0	0	10 144 813
20	Y180015	ETS OLI SEKE	LC N° 00000127/LC/UD/CPIM/2020: fourniture des équipements sanitaires du CHU de DLA	12 467 588	0	0	12 467 588
21	Y180016	TROPFEN ENGINEERING SARL	Marché N° 011/M/MINESUP/COVID-19/CIPM/2020: alimentation en énergie électrique du centre universitaire de l'université YDE I	53 147 032	0	0	53 147 032
22	Y180017	CAM-MOVE SARL	Fourniture de produits et équipements sanitaires au CMS de l'UNI de Maroua	8 873 154	0	0	8 873 154
23	Y180018	CAM-MOVE SARL	LC N° 21-012/LC/MINESUP/Uma/CIPM/2021: fourniture des équipements sanitaires au Centre Médico-Social de l'université de Maroua 2	8 623 278	0	0	8 623 278
24	Y180023	AE VENTURE	Réhabilitation and extension of security pots at the university of Buea	9 300 000			9 300 000
25	Y180027	MEDICAL PLUS SARL	Fourniture de produits et équipements sanitaire	9 211 347			9 211 347
26	Y180028	ETS SAABPOUNE	Construction d'une salle polyvalente au CMS	9 130 973			9 130 973

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
27	Y180029	ETS SAABPOUNE	Construction d'une salle polyvalente au CMS	8 747 281			8 747 281
28	Y180030	SALI HAMADOU	Construction d'un hangar au CMS	7 498 035			7 498 035
29	Y180031	STANDARD BIOMEDICALS	Supply desinfectants and reagents	10 440 000			10 440 000
30	Y180032	STANDARD BIOMEDICALS	Supply desinfection materials	10 440 000			10 440 000
31	Y180033	HOPECAM COMPANY LTD	Supply medical equipment	10 440 000			10 440 000
TOTAL MINESUP				757 244 450	491 887 075	96 893 874	168 463 501
MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
1	Y310001	ETS LA GLOIRE	Marché N° 00003/M/MINEPIA/CIP M/2020: fourniture des équipements pour le fonctionnement des antennes de LANAVET de Bafoussam et de Ngaoundéré	117 461 250	96 333 000	21 128 250	0
2	Y310002	ETS VENUS	Marché N° 00008/M/MINEPIA/CIP M/2020: fourniture des kits de protection individuelle, des virucides et des désinfectants	89 618 760	73 498 656	16 120 104	0
3	Y310003	STE CAPHAVET	Fourniture du matériel médical	93 571 898			93 571 898
4	Y310004	ETS DAVINKO OU DEVITKO	Marché N° 00005/M/MINEPIA/CIP M/2020: fourniture des bacs en bâches au profit des pisciculteurs	51 972 728	42 624 175	9 348 553	0
TOTAL MINEPIA				352 624 636	169 831 656	37 248 354	93 571 898

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
1	Y300060	GIC FADEV	Convention de Partenariat N° 00255/MINADER/DDA/P NDCF du 26/11/2021: production et livraison de 10 000 plants de bananier plantain au MINADER	3 450 000	3 260 250	189 750	0
2	Y300061	AGROFUTURIS/COOP-CA	Convention de Partenariat N° 00060/MINADER/DDA/P NDCF du 02/02/2021: production et livraison de 10 000 plants de bananier plantain au MINADER	3 450 000	3 260 250	189 750	0
3	Y300062	GIC AGRICULTURE	Convention de Partenariat N° 00007/MINADER/DDA/P NDCF du 02/02/2021: production et livraison de 10 000 plants de bananier plantain au MINADER	3 450 000	3 260 250	189 750	0
4	Y300063	GIC PPCBA	Convention de Partenariat N° 00039/MINADER/DDA/P NDCF du 02/02/2021: production et livraison de 10 000 plants de bananier plantain au MINADER	3 450 000	3 260 250	189 750	0
5	Y300064	BANANA GROUP	Convention de Partenariat N° 00262/MINADER/DDA/P NDCF du 26/11/2020: production et livraison de 10 000 plants de bananier plantain au MINADER	3 450 000	3 260 750	189 250	0
6	Y300065	GIC NGUL ESAE	Convention de Partenariat N° 00028/MINADER/DDA/P NDCF du 02/02/2021: production et livraison de 10 000 plants de bananier plantain au MINADER	3 450 000	3 260 250	189 750	0
7	Y300066	GIC AEDYM	Production et livraison de 10 000 plants de bananier plantains	3 450 000	3 260 250	189 750	0
8	Y300067	GIC PROBLABA	Convention de Partenariat N° 00039/MINADER/DDA/P NDCF du 02/02/2021: production et livraison de 10 000 plants de bananier plantain au MINADER	3 450 000	3 260 250	189 750	0

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
9	Y300068	GIC PRODYGUE	Convention de Partenariat N° 00058/MINADER/DDA/P NDCF du 02/02/2021: production et livraison de 10 000 plants de bananier plantain au MINADER	3 450 000	3 260 250	189 750	0
10	Y300069	SCOOPS PROBAP	Production et livraison de 10 000 plants de bananier plantains	3 450 000	3 260 250	189 750	0
11	Y300070	GICAEM	Convention de Partenariat N° 00263/MINADER/DDA/P NDCF du 26/11/2021: production et livraison de 15 000 plants de bananier plantain au MINADER	5 175 000	4 890 375	284 625	0
12	Y300071	GIPROSEC	Convention de Partenariat N° 00002/MINADER/DDA/P NDCF du 02/02/2021: production et livraison de 10 000 plants de bananier plantain au MINADER	3 450 000	3 260 250	189 750	0
13	Y300072	ETS TMG	Marché N° 037/M/GG/MINADER/CI PM/2020: acquisition des engrais spécifiques(foliaires)	79 989 285	78 229 521	1 759 764	0
14	Y300073	SCOOPS DJOUMOKO UM AYE	Convention de Partenariat N° 004/C/MINADER/CAB du 02/02/2021: production et livraison de 10 000 kg des semences certifiées de sorgho 35	8 050 000	7 607 250	442 750	0
15	Y300074	GIC NGA NGA	Convention de Partenariat N° 029/C/MINADER/CAB du 17/11/2020: production et livraison de 12 340 kg des semences certifiées de maïs	8 050 000	7 607 250	442 750	0
16	Y300075	PEYANI TAMBO ROGOBERT	Convention de Partenariat N° 00285/C/MINADER/CAB du 30/11/2020: production et livraison des boutures certifiées de manioc	6 000 000	5 670 000	330 000	0

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
17	Y300076	GIC TAKOUTAT	Convention de Partenariat N° 00292: livraison des semences de pommes de terre certifiées	27 000 000	25 515 000	1 485 000	0
18	Y300077	GIC NGA NGA	Convention de Partenariat N° 003/C/MINADER/CAB du 02/02/2021: production et livraison de 12 340 kg des semences certifiées de maïs	9 933 700	9 387 347	546 353	0
19	Y300078	SOCOOSEPN COOP CA	Livraison des semences de maïs composite	24 150 000	22 821 750	1 328 250	0
20	Y300079	SCOOPS DJOMOKOM	Convention de Partenariat N° 002/C/MINADER/CAB du 02/02/2021: production et livraison de 10 000 kg des semences certifiées de riz nERICA3	15 000 000	14 175 000	825 000	0
21	Y300080	GIC PROSACA	Convention de Partenariat N° 024/C/MINADER/CAB du 30/11/2020: production et livraison de 100 000 boutures certifiées de manioc	3 000 000	2 835 000	165 000	0
22	Y300081	SCOOPS DJOUMOKO UM-AYE	Fourniture de 5 tones de semences certifiées de sorgho	4 600 000	4 347 000	253 000	0
23	Y300082	PROGRESS ASSURANCE SARL	Fourniture des abgrais folifolaires en bidons	36 726 486	35 918 503	807 983	0
24	Y300083	COOP CA PROMA	Convention de Partenariat N° 018/C/MINADER/CAB du 02/02/2021: production et livraison de 40 000 kg des semences certifiées de maïs	32 200 000	30 429 000	1 771 000	0

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
25	Y300084	AMADOU (ETS ALAHSIK)	Marché N° 039/M/GG/MINADER/CI PM/2020: fourniture des semences de tomates, oignons et concombre	99 595 000	97 403 910	2 191 090	0
26	Y300085	GIC AZOMBO BISA	Convention de Partenariat N° 00021/C/MINADER/CAB du 02/02/2021: livraison de 15 000 plants de bananiers plantains	5 175 000	4 890 375	284 625	0
27	Y300086	KENFACK NORBERT	Convention de Partenariat N° 00294/C/MINADER/CAB du 02/02/2021: production et livraison des semences de pomme de terre	36 000 000	34 020 000	1 980 000	0
28	Y300087	GIC NGOUCHIEU	Convention de Partenariat N° 00293: production et livraison de 30 T semences de pomme de terre	27 000 000	25 515 000	1 485 000	0
29	Y300088	GIC NTSONGON	Convention de Partenariat N° 00288: production et livraison de 200 000 boutures de manioc certifiées	6 000 000	5 670 000	330 000	0
30	Y300089	GIC DES JEUNES AGRICULTEURS D'EBEBDA	Convention de partenariat N° 00289: production des boutures de manioc certifiées	6 000 000	5 670 000	330 000	0
31	Y300091	GIC AGROPASTORAL ET PRESTATIONS DE SERVICE DE NGOUMOU	Convention N° 00024/MINADER/DDA/P NDCF: production et livraison des plants de bananiers plantains	5 175 000	4 890 375	284 625	0
32	Y300092	SOCASPAM COOP-CA	Production et livraison des semences certifiées de maïs	112 700 000	106 501 500	6 198 500	0
33	Y300095	GIPROSEC	Convention de partenariat N° 00287: production et livraison de 400 000 boutures certifiées de manioc des boutures de manioc certifiées	12 000 000	11 340 000	660 000	0
34	Y300099	COPALE SCOOPS	Convention de Partenariat N° 00286: production et livraison de 306 666 boutures certifiées de manioc	9 199 190	8 693 235	505 955	0

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
35	Y300101	NGOF COOP	Marché N 143: livraison des semences de maïs composite	14 490 000	13 693 050	796 950	0
36	Y300102	COPALE SCOOPS	Convention de Partenariat N° 010/C/MINADER: production et livraison de 19 000 kg de semences certifiées de maïs	15 295 000	14 353 775	941 225	0
37	Y300104	CARITAS OBALA	Convention de partenariat: production de 100 000 boutures certifiées de manioc	3 000 000	2 835 000	165 000	0
38	Y300108	KELE KAYEM	Convention de partenariat 00290: production de 80 000 boutures de manioc certifiées	2 400 000	2 268 000	132 000	0
39	Y300109	ETS TCHATIGA	BCA N° BCA5430-030-0009: fournitures du matériel agricole	4 975 780	4 702 112	273 668	0
40	Y300110	GIC LA RECOLTE	Marché N° 00005: fourniture des plants de bananier plaintains	6 900 000	6 520 500	379 500	0
41	Y300113	ETS LA COURONNE	Acquisition des séchoirs à céréales	100 000 000	97 800 000	2 200 000	0
42	Y300115	GIC PAPA	Marché N° 00004: fourniture des plants de bananier plaintains	6 900 000	6 520 500	379 500	0
43	Y300122	STE COOP PRODUCTEURS CENTRE	Convention N° 014/C/MINADER: production et livraison des semences certifiées de maïs composite	10 465 000	9 889 425	575 575	0
44	Y300123	GIC AGROPASTORALE RENOVE	Convention N° 020/C/MINADER: production et livraison de 13 000 KG semences certifiées de maïs composite	10 465 000	9 889 425	575 575	0
45	Y300067	GIC PROBLABA	Production et livraison de 10 000 plants de bananier plaintains	3 260 250	0	0	3 260 250

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
46	Y300090	COOP-SOCOOFESA E	Convention de partenariat N° 00284: production des boutures de manioc certifiées	7 500 000	0	0	7 500 000
47	Y300093	GIC FORCE AGRIC	Convention de partenariat N° 00045/C/MINADER: production et livraison de 10 000kg de semences certifiées de maïs	8 050 000	0	0	8 050 000
48	Y300094	GIC VODERC	Convention de partenariat N° 00044/C/MINADER: livraison des semences de maïs	12 075 000	0	0	12 075 000
49	Y300096	SCOOPS AOUDI	Convention N° 001/C/MINADER: production et fourniture de 5 T de semences certifiées de sorgho	4 600 000	0	0	4 600 000
50	Y300097	SCOOPS SYLVO AGRO PASTORALE MOUDA	Convention N° 003/C/MINADER: production des semences certifiées de Sorgho	4 600 000	0	0	4 600 000
51	Y300098	GIC APAC	Convention N° 025/C/MINADER: production et livraison de 160 000 boutures de manioc certifiées	4 800 000	0	0	4 800 000
52	Y300100	TABESS-COOP	Convention de partenariat N° 013/C/MINADER: livraison des semences de maïs composite	9 660 000	0	0	9 660 000
53	Y300103	SCOOPS MUSEPGA	Convention N° 028/C/MINADER/CAB: production et livraison de 10 000 kg des semences de maïs composite	16 100 000	0	0	16 100 000
54	Y300105	UNION DES GIC ANEM	Convention de partenariat 00038: production de 80 000 plants de bananiers plantains	27 600 000	0	0	27 600 000

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
55	Y300106	GIC LES MAINS VERTES DU CAMEROUN	Livraison des semences de maïs composite	8 050 000	0	0	8 050 000
56	Y300107	ÉTÉ CIG	Convention N° 007/C/MINADER: production et livraison de 6 000kg de semences certifiées de maïs	4 830 000			4 830 000
57	Y300111	GIC FRATERNEL	Production et livraison des plants de bananiers plantains	5 244 000	0	0	5 244 000
58	Y300112	GIPROSEC	Livraison des semences certifiées de riz	7 500 000			7 500 000
59	Y300114	GIC AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU CAMEROUN	Convention de partenariat N° 00016/MINADER/DDA/P NDCF du 02 février 2021: production et livraison des plants de bananiers plantains	5 175 000	0	0	5 175 000
60	Y300116	ETS TCHOUWO JULIENNE	LC N° 040/LC/MINADER/CIPM /2020	26 626 140	0	0	26 626 140
	Y300117	ETS HADIZ	Achat tenues de travail	4 999 503			4 999 503
61	Y300118	GIC LA PLENITUDE	Convention de partenariat N° 00025/MINADER/DDA/P NDCF du 02 février 2021	3 450 000			3 450 000
62	Y300119	STE COOP AGROFOREST INDUSTRIEL DE L'OCEAN	Production et livraison des plants de bananiers plantains	4 554 000	0	0	4 554 000
63	Y300120	GIC EMERGENCE INDUSTRIELLE 2035	Convention de partenariat N° 00018/MINADER/DDA/P NDCF du 02 février 2021: production et livraison de 10 000 plants de bananiers plantain au MINADER	3 450 000	0	0	3 450 000
64	Y300121	SCOOPS SOCOPROD	Convention de partenariat 00022: production et livraison de 7000 plants de bananiers plantains	2 415 000	0	0	2 415 000

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
65	Y300124	TRADEX	N° BCA5430-030-0014: achat carburant	4 985 800			4 985 800
66	Y300125	GIC BKM	Convention de partenariat N° 00042/MINADER/DDA/P NDCF du 02 février 2021: production et livraison de 10 000 plants de bananier plantains	3 450 000	0	0	3 450 000
67	Y300126	GIC NDI EKON	Production et livraison des plants de bananiers plantains	5 175 000	0	0	5 175 000
68	Y300127	GIC DAFEC	Convention de partenariat N° 00011/MINADER/DDA/P NDCF du 02 février 2021: production de plants de bananiers plantains	5 216 400			5 216 400
69	Y300128	GIC PELAM	Production et livraison des semences de maïs composite	17 710 000	0	0	17 710 000
70	Y300129	SCOOP CASI	Production et livraison des plants de bananiers plantains	6 900 000			6 900 000
71	Y300130	HEFPAM COOP LTD	Production et livraison des semences de maïs composite	12 075 000	0	0	12 075 000
72	Y300131	GIC LA GRACE	Production et livraison des semences de maïs composite	4 025 000	0	0	4 025 000
73	Y300132	GIC PUN	Production et livraison de 10 000 plants de bananier plantains	5 175 000	0	0	5 175 000
74	Y300133	GIC PROTAN	Production et livraison des plants de bananiers plantains	3 450 000	0	0	3 450 000
75	Y300134	PROTRACOP A/COOP-CA	Fourniture des semences certifiées de maïs	4 830 000			4 830 000
76	Y300135	GIC ELEVAG	Convntion de partenariat N° 008/C/MINADER du 17 novembre 2020: fourniture de 23 000kg de semences de maïs	18 515 000			18 515 000

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
77	Y300136	GLOBAL VISION	Production et livraison des semences certifiées de riz	7 500 000	0	0	7 500 000
78	Y300137	GIC LA FAMILLE	Convntion de partenariat N° 00147/C/MINADER du 17 novembre 2020: production et livraison des semences de maïs	16 100 000	0	0	16 100 000
79	Y300138	GIC AEH	Convention de partenariat N° 00033/MINADER/DDA/P NDCF du 02 février 2021: production de 15 000 plants de bananiers plantains	5 175 000	0	0	5 175 000
80	Y300139	COCAPA/CO OP-CA	Convntion de partenariat N° 012/C/MINADER production et livraison de 30 000kg de semences de maïs	24 150 000	0	0	24 150 000
81	Y300140	GIC LE SEMENCIER HORIZON	Production et livraison des plants de bananiers plantains	5 175 000			5 175 000
82	Y300141	GIC OBIL	Convntion de partenariat N° 011/C/MINADER du 17 novembre 2020:production et livraison de 14 000kg de semences certifiées de maïs	11 270 000	0	0	11 270 000
83	Y300142	GIC AGESET	Convention de partenariat N° 00049/MINADER/DDA/P NDCF du 26 mars 2021: production et livraison de 20 000 plants de bananiers plantain	6 900 000	0	0	6 900 000
84	Y300143	GIC LA FAMILLE	Convention de partenariat N° 00003/MINADER/DDA/P NDCF du 02 février 2021: : production et livraison de plants de bananiers plantains	3 450 000	0	0	3 450 000
TOTAL MINADER				1 137 325 534	758 362 428	33 197 013	345 766 093

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
1	Y420001	ETS ELLE EXQUISITE	Fourniture de matériel vestimentaire au profit des personnes âgées	24 291 225	19 249 650	5 041 575	0
TOTAL GENERAL MINAS				24 291 225	19 249 650	5 041 575	0
MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
1	Y230001	ETS NIMBUZ	BCA N° BCA5423-023-0001: édition d'un mur en bache pour restaurer l'image du tourisme	4 996 575	0	0	4 996 575
2	Y230002	BELLO (ETS MAILI ET FILS)	BCA N° BCA5423-023-0009: édition des brochures pour restaurer l'image du tourisme et des loisirs cameroun	4 999 079	0	0	4 999 079
3	Y230003	ETS NIMBUZ	BCA N° BCA5423-023-0004: production des spots promotionnels	4 999 575	0	0	4 999 575
4	Y230004	YADDA GAMTIR (ETS ISIKAM)	édition et envoi des affiches	4 999 914	0	0	4 999 914
5	Y230005	ETS KARAFI	édition des affiches	4 999 831	0	0	4 999 831
6	Y230006	ITE EXPERT SARL	BCA N° BCA5423-023-0003: édition d'un mur d'images en tissu pour restaurer l'image du tourisme camerounais	4 998 066	0	0	4 998 066
7	Y230007	ITE EXPERT SARL	édition et envoi des affiches	4 998 578	0	0	4 998 578
8	Y230008	TEAM PARTNERS SERVICES	BCA N° BCA5423-023-0005: diffusion des spots promotionnels	4 993 900	0	0	4 993 900
9	Y230009	ETS CAMEROON BUSINESS SERVICES	LC N° 015/LC/MINTOUL/CIPM /2020: organisation d'un atelier de renforcement des capacités	19 976 283	0	0	19 976 283

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
10	Y230010	ITE EXPERT SARL	LC N° 016/LC/MINTOUL/CIPM /2020: fourniture des panonceaux pour la chaine touristique	24 999 970	0	0	24 999 970
11	Y230011	ETS ENGINEERING PROVIDER	LC N° 014/LC/MINTOUL/CIPM /2020: élaboration et vulgarisation du Protocole sanitaire	49 089 263	0	0	49 089 263
12	Y230012	ETS ENGINEERING PROVIDER	Elaboration et vulgarisation du Protocole sanitaire	39 087 765			39 087 765
TOTAL GENERAL MINTOUL				173 138 799	0	0	173 138 799
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE							
N°	N° BON	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC	MONTANT PAYE	TAXES RETENUES	RESTES A PAYER
1	Y430001	ZAMBO ATANGANA / ETS MI CONCEPT	Marché N° 008/M/MINPROFF/CIPM : fourniture de 100 surfileuses industrielles au profit des centres de la femme et de la famille	65 587 500	51 975 000	13 612 500	0
TOTAL GENERAL MINPROFF				65 587 500	51 975 000	13 612 500	0